RAPPORT ANNUEL ET
RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRO PUL SER

L'ENTREPRENEURIAT POUR PROPULSER LE QUÉBEC

Investissement Québec

FACILITER · FINANCER · PROPULSER

TABLE DES MATIÈRES

01 Déclaration du président et chef de la direction
02 Rapport de validation de la Direction de la vérification interne
03 Profil de la Société
04 Faits saillants 2011-2012
06 Message du président du conseil d'administration
08 Message du président et chef de la direction
10 Gouverne
13 Paramètres du rapport de développement durable
14 Plan stratégique

17 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
18 Résultats des activités de financement
27 Retombées économiques des activités de la Société
29 Nouvelles initiatives découlant du budget 2012-2013
30 Prospection d'investissements étrangers
36 Fonds du développement économique

39 PERFORMANCE SOCIALE
40 Relations avec les parties prenantes
48 Gouvernance
57 Principaux comités internes
59 Organigramme
60 Instruments de gestion
66 Gestion des risques
71 Ressources humaines

75 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

79 PERFORMANCE FINANCIÈRE
80 Revue financière
84 États financiers consolidés
87 État consolidé des résultats
88 État consolidé du résultat global
89 États consolidés de la situation financière
90 État consolidé de la variation des capitaux propres
91 État consolidé des flux de trésorerie
92 Notes complémentaires aux états financiers consolidés

155 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
156 Pertinence des enjeux de développement durable
157 Index GRI
163 Ressources informationnelles
165 Principales participations d'Investissement Québec
168 Filiales d'Investissement Québec
170 Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec, et de ses filiales en propriété exclusive
178 Déclaration relative à la Politique linguistique
179 Bureaux d'Investissement Québec

FIABILITÉ

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'information contenue dans le présent rapport annuel, qui tient également lieu de rapport de développement durable, relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles qui y sont afférents.

Le rapport annuel et rapport de développement durable 2011-2012 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, la vision, les mandats et les valeurs de la Société;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats;
- présente des données exactes et fiables;
- est élaboré en conformité avec les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust
Québec, le 28 mai 2012

RESPONSABILITÉ

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Président et Chef de la direction,

J'ai procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2011-2012 d'Investissement Québec, pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, à l'exception des états financiers, qui ont été audités par le vérificateur général du Québec et par Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Par ailleurs, mon examen ne portait pas sur le niveau d'application ni sur les indicateurs de la GRI du rapport de développement durable.

La responsabilité de la fiabilité de l'information contenue dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2011-2012 incombe à la direction d'Investissement Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en vérification interne. Les travaux ont consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par la Société. Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérification sur les informations contenues dans le présent rapport.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2011-2012 n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,

Nancy Béland

Nancy Béland, CPA, CA, ASC
Québec, le 28 mai 2012

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

NOTRE VISION

Contribuer au développement économique et à la prospérité du Québec grâce à une offre financière intégrée.

NOS VALEURS

- Imputabilité
- Travail d'équipe
- Éthique
- Agilité
- Rigueur

NOTRE MISSION

La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Pour le compte du Fonds du développement économique (FDE), la Société :

- administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement;
- exécute tout mandat qui lui est confié par le gouvernement.

PROPULSER

Financement autorisé de

885 millions

de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de

4,6 milliards

de dollars qui contribueront à la création et à la sauvegarde de

12 277 emplois [1]

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans.

PORTEFEUILLE SOUS GESTION

Portefeuille global de la Société d'une valeur de 3,4 milliards de dollars

Portefeuille du FDÉ géré par la Société d'une valeur de 4,2 milliards de dollars

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Diagnostic stratégique afin de consolider la position de leader d'Investissement Québec en matière de développement durable au Québec et d'affirmer sa responsabilité d'entreprise

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

59 projets d'investissements étrangers d'une valeur de 1,2 milliard de dollars permettant la création et la sauvegarde de 4 652 emplois[1]

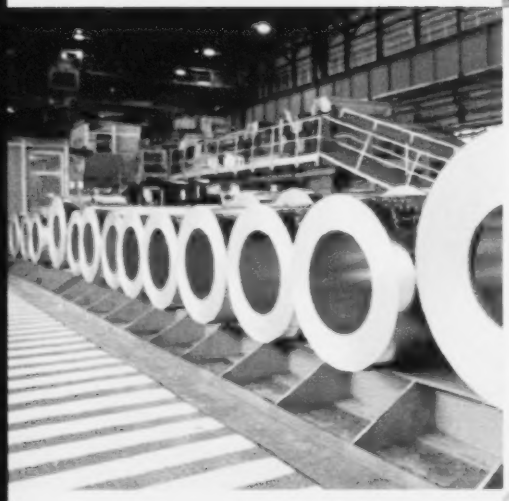

FINANCEMENT

Financement autorisé de 885 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 4,6 milliards de dollars qui contribueront à la création et à la sauvegarde de 12 277 emplois[1]

1 412 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des investissements, pour appuyer 1 116 entreprises au Québec

89 % des interventions financières autorisées en région

SERVICE À LA CLIENTÈLE

93 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement

94 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Résultat net de 55 millions de dollars

Rendement sur les capitaux propres de 2,44 %

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

770 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

STIMULER

La première année de la nouvelle société Investissement Québec a été fertile à tous les paliers de l'organisation. Je tiens d'abord à féliciter les employés, les membres de la direction et les membres du conseil d'administration. Ensemble, ils ont relevé le défi de mettre en place une société unique, tout en maintenant un plein niveau de service aux entrepreneurs du Québec.

Je tiens aussi à saluer le gouvernement pour son ambition de doter le Québec d'une société de développement économique du XXI[e] siècle, et pour la confiance qu'il nous a témoignée lors de sa mise sur pied. Ce faisant, le gouvernement a affirmé, dans l'acte même de naissance de la nouvelle société, le haut niveau d'indépendance d'Investissement Québec.

La Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec (SGF) et d'Investissement Québec a été adoptée en décembre 2010 et prévoyait l'envol de la nouvelle société Investissement Québec le 1[er] avril 2011. Dans cette perspective, un conseil d'administration a été formé en début d'année. Il représente la nouveauté avec quatre administrateurs de l'extérieur. Il représente aussi l'expérience, car il compte quatre membres issus de chacun des conseils d'administration des deux sociétés d'origine.

Le nouveau conseil d'administration et ses comités ont tenu plus d'une cinquantaine de réunions au cours de l'exercice, accomplissant dans un court délai toutes les tâches relevant de leur responsabilité. Le premier trimestre a été particulièrement chargé alors que le Conseil avait, à toutes fins pratiques, trois organisations sous sa responsabilité. Il devait tout à la fois superviser la fermeture des livres des deux sociétés d'origine et poser les premiers jalons de la construction de la nouvelle société Investissement Québec.

Le conseil d'administration a adopté et mis en vigueur le plan stratégique 2011-2013 de la Société, fixant ses règles de gouvernance et de reddition de comptes et établissant le mode de fonctionnement relatif à l'administration de ses fonds propres et à son rôle de mandataire du gouvernement dans le cadre du FDE. Cette pièce maîtresse de la nouvelle société Investissement Québec a été produite dans un délai record de trois mois, et le gouvernement l'a sanctionnée.

Le conseil d'administration a formé et supervisé les activités d'un comité spécial, qui a maintenant terminé ses travaux. Puis, il a formé et mis en marche trois comités en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, soit un Comité de gouvernance et d'éthique, un Comité de vérification et un Comité des ressources humaines, ainsi qu'un Comité exécutif et un Comité de gestion des risques, conformément à la Loi sur Investissement Québec. Il a aussi mené les travaux d'élaboration d'une politique de gestion du risque adaptée à la réalité de la nouvelle société, de sa mission et de sa gamme élargie de produits financiers par l'entremise du Comité de gestion des risques.

Au terme de cette année exceptionnelle, le Québec dispose donc d'un nouveau levier de développement économique parfaitement opérationnel, doté des moyens et des outils pour évoluer dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui et rassemblant la plus importante équipe de spécialistes en investissement et en financement jamais constituée à cet effet au Québec.

Tout au long de l'exercice, les membres du conseil d'administration ont fait preuve d'une remarquable assiduité et d'un désir farouche de donner le jour à un investisseur public que le monde allait nous envier. Cette volonté s'est notamment manifestée par l'esprit qui a empreint nos travaux. Jamais les membres du Conseil n'ont cherché à perpétuer des façons de faire passées; toujours, ils ont recherché la meilleure manière de faire pour l'avenir d'Investissement Québec.

Cet esprit a animé l'ensemble de l'organisation, qui a déployé une capacité d'entreprendre nous permettant d'être sur la même longueur d'onde que les entreprises du Québec, avec qui nous faisons équipe pour créer de la richesse et des emplois dans toutes les régions.

Merci à tous pour cette année inaugurale qui lance les activités de la nouvelle société Investissement Québec de façon remarquable.

Le président du conseil d'administration,

L'Honorable Jean Bazin, c.r., Ad.E.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

S'INVESTIR

Le monde se transforme sous nos yeux. Partout les sociétés sont lancées dans une course à l'innovation, et le développement durable change la façon de concevoir l'avenir. Dans ce monde nouveau, le Québec a des défis : prendre pied dans les nouveaux marchés, améliorer sa productivité et faire face au vieillissement de la population. Mais il a aussi de formidables atouts : une main-d'œuvre réputée parmi les meilleures du monde, des ressources en abondance, de l'énergie propre, des secteurs de pointe comme les technologies de l'information, l'aérospatiale et l'aluminium. Voilà la raison d'être de la nouvelle société Investissement Québec : réussir dans un monde qui change.

Le Québec est maintenant doté d'un bras financier moderne et solide, ayant tous les outils financiers à sa portée et la capacité de faire la différence. Il peut ainsi compter sur une société de développement économique capable d'investir et d'attirer des investissements, d'appuyer les entreprises naissantes et d'accompagner nos entreprises établies vers de nouveaux marchés et d'investir au nom des Québécois dans la valorisation de leurs ressources et dans la promotion de leur génie.

Et cette nouvelle société, nous l'avons fait naître en 2011.

LE CHOIX DE L'AVENIR

Au cours de ma longue carrière qui m'a fait tantôt banquier, tantôt gestionnaire de portefeuille, j'ai été témoin de plusieurs fusions. Comme le dit l'adage, dans une fusion réussie, 90 % du travail doit être fait dans les 90 premiers jours et les 10 % restants dans les 10 années suivantes.

C'est ce que nous avons fait. Et nous avons pu le faire grâce à l'adhésion immédiate de tous les employés de la nouvelle société Investissement Québec. Ce qui ressort avant tout de cette première année d'existence, c'est le choix de l'avenir. C'est la capacité de remettre en cause notre confort et nos habitudes en sachant que c'est la seule façon de bâtir véritablement une nouvelle organisation. C'est un privilège pour moi de diriger une telle équipe.

DES RÉSULTATS SOLIDES

Au cours de l'exercice 2011-2012, Investissement Québec a réalisé 1 412 interventions financières pour une valeur de financement de 885 millions de dollars. Ces interventions ont appuyé des projets d'une valeur combinée de près de 4,6 milliards de dollars, permettant de créer et de sauvegarder 12 277 emplois au Québec.

Plus du tiers de nos financements, soit 43 %, avaient pour but de soutenir des projets liés à l'innovation et à l'amélioration de la productivité des entreprises, ce qui est un impératif stratégique pour nos entreprises, qui doivent composer avec un dollar canadien à parité avec la devise américaine.

Près de 35 % de nos interventions financières étaient liées au secteur des ressources naturelles, ce qui est conforme aux objectifs de notre plan stratégique. Le secteur des technologies a bénéficié de 22 % de nos interventions.

Nous avons par ailleurs réalisé un rendement de 2,44 % sur nos capitaux propres, alors que notre objectif était de 2 %. Ce rendement doit être mis en relation avec notre mission, notre objectif premier n'étant pas la recherche du bénéfice maximal, mais la réalisation de projets structurants à des conditions normales de rentabilité.

Au chapitre du FDE, où nous agissons à titre de mandataire du gouvernement, 148 interventions ont été réalisées totalisant 563,9 millions de dollars. Ces interventions ont permis d'appuyer des projets de 2,0 milliards de dollars, permettant de créer et de sauvegarder 9 630 emplois.

Ainsi, au total, par nos interventions directes ou en tant que mandataire du gouvernement, nous aurons contribué à la création et à la sauvegarde de 21 907 emplois.

UNE NOUVELLE FILIALE

En fin d'exercice, le gouvernement a témoigné de sa confiance envers Investissement Québec en créant une nouvelle filiale, Ressources Québec, qui disposera d'une nouvelle capitalisation de 250 millions de dollars afin de participer au développement de projets miniers et d'hydrocarbures. À cette somme s'ajouteront 750 millions de dollars que le gouvernement confiera à la Société pour la gestion du fonds Capital Mines Hydrocarbures.

Au cours de cet exercice qui n'a connu aucun repos, Investissement Québec a obtenu un taux de satisfaction de 93 % auprès de sa clientèle et de 94 % pour ses partenaires financiers, tandis qu'un sondage annuel publié dans un journal spécialisé faisait mention d'Investissement Québec pour la première fois parmi les entreprises les plus notoires du Québec, ce qui n'est pas banal pour une société d'État dont la clientèle n'est pas le grand public.

Ce premier exercice aura donc permis de nombreuses réalisations. Nous avons certainement parcouru 90 % du chemin. Ce qu'il reste à faire, et qui demande du temps, c'est de réunir deux cultures organisationnelles et institutionnelles différentes au sein d'une même entreprise.

Et c'est très bien parti. Une chose est claire : Investissement Québec est depuis le tout premier jour une nouvelle société au service de l'ambition des Québécois.

Merci au conseil d'administration pour son appui, au gouvernement pour sa confiance et à tous les employés pour ce qu'ils sont, les meilleurs avec qui j'ai eu le privilège de travailler.

Le président et chef de la direction,

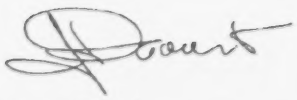

Jacques Daoust

CONTEXTE

L'économie mondiale est demeurée fragile en 2011. Le rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial aura été de 3,7 % l'an dernier [2], ce qui représente un taux équivalant à la moyenne des dix dernières années. Toutefois, cette croissance mondiale cache de grandes disparités d'une région à l'autre de la planète, certaines économies étant au point mort tandis que d'autres tournent à plein régime. Dans cet environnement économique complexe, le Québec a bien tiré son épingle du jeu.

Ainsi, l'année a été difficile pour les grandes économies industrielles. En 2011, les pays développés ont enregistré une croissance de seulement 1,6 %. Le rythme de croissance devrait même descendre à seulement 1,2 % en 2012, avant de monter à 1,8 % en 2013.

Pendant ce temps, les économies émergentes poursuivent leur lancée. Après avoir été stimulée par les exportations, la croissance des pays émergents est aujourd'hui propulsée par la forte demande interne engendrée par la hausse du pouvoir d'achat et du niveau de vie de leurs populations.

Les pays émergents, moteur de l'économie mondiale

Les économies émergentes sont aujourd'hui le moteur de l'économie mondiale, avec un rythme de croissance qui a atteint 6,1 % en 2011 et qui devrait se situer à 5,4 % en 2012 et à 5,8 % en 2013.

Ainsi, 75 % de la croissance économique mondiale provient des pays émergents. Le bouillonnement de la Chine et de l'Inde représente à lui seul 50 % de la croissance économique mondiale.

Récession en vue dans la zone euro

Au sein des pays développés, la zone euro demeure la plus fragile. En fait, les pays de la zone euro voient poindre une récession, alors qu'une contraction de 0,6 % de leur PIB est prévue en 2012, après une faible croissance de 1,5 % en 2011. La crise de la dette souveraine dans la zone euro est loin d'être réglée et représente toujours un grand risque pour l'économie mondiale et la stabilité des marchés financiers.

Les récentes données économiques aux États-Unis sont encourageantes. La création de 245 000 emplois en janvier dernier donne à penser que le marché du travail se redresse et que les ménages contribueront davantage à la reprise économique. Cependant, la correction nécessaire des déficits budgétaires de l'administration fédérale et la faiblesse persistante du marché immobilier restreindront la croissance économique, qui s'est établie à 1,7 % en 2011, mais qui devrait s'accélérer légèrement pour atteindre 1,9 % en 2012 et 2,3 % en 2013.

La décision de la Réserve fédérale américaine de maintenir une politique monétaire accommodante, avec des taux d'intérêt à un plancher historique, jusqu'à la fin de 2014, traduit la fragilité de la plus grande économie du monde. Mais elle indique également que les marchés financiers devraient évoluer dans un contexte de très faibles taux d'intérêt au cours des deux prochaines années.

Le secteur financier poursuit son redressement

Des progrès considérables ont été réalisés en 2011 en vue de retrouver une stabilité mondiale sur les marchés financiers. Les tensions financières ont diminué en Europe, comme en témoignent la baisse des taux obligataires et les émissions de pays souverains qui ont été aisément écoulées, comme dans le cas de l'Espagne et de l'Italie. Quant à un resserrement de la réglementation sur le contrôle bancaire, Bâle III a été approuvé, obligeant les banques à détenir davantage de fonds propres et de réserves. Il reste cependant beaucoup de chemin à faire du côté des institutions financières non bancaires, qui ont joué un rôle important dans la crise du crédit de 2008.

Pour les entreprises, même si les taux d'intérêt sont à un niveau plancher et qu'ils le demeureront pour plusieurs trimestres à venir, l'accès au crédit demeure difficile. Dans ce contexte, Investissement Québec entend suivre de près l'évolution du marché des prêts aux entreprises pour s'assurer que le crédit ne devient pas un frein à la croissance des entreprises qui caressent des projets d'expansion et d'investissement.

2 Les statistiques présentées dans cette section proviennent du plan budgétaire du Budget 2012-2013 du ministère des Finances du Québec, de l'analyse économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (20 février 2012), de l'enquête sur les intentions d'investissement de Statistique Canada et de Réseau capital.

Les principaux risques qui planent sur l'économie mondiale demeurent l'évolution de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, la fragilité de la demande intérieure aux États-Unis en raison d'un marché immobilier toujours déprimé et la hausse du prix du pétrole engendrée par les tensions au Moyen-Orient.

Le Québec : croissance fragile et signes positifs

Le Québec réussit à tirer son épingle du jeu dans le contexte d'une économie mondiale fragile. Au cours des dernières années, il a mieux traversé la crise financière et économique mondiale que ses principaux partenaires économiques. La croissance s'est poursuivie en 2011 au rythme de 1,6 % et devrait afficher un taux comparable de 1,4 % en 2012 avant de monter à 1,9 % en 2013. L'économie canadienne devrait pour sa part croître de 1,7 % en 2012, un rythme identique à celui de 2011.

La conjoncture mondiale a une grande influence sur l'économie du Québec. La faiblesse de l'économie des États-Unis et de la zone euro, destinations de 80 % de nos exportations en 2011, explique le fait que les exportations du Québec ont progressé de seulement 1,4 % en 2011.

Par contre, le Québec bénéficie de la forte croissance des pays émergents et de la demande soutenue pour les ressources naturelles qui en découle. Bien que nos exportations vers les pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) soient en forte hausse depuis quelques années, elles ne représentaient que 6,4 % des exportations totales du Québec en 2011.

Croissance de l'investissement privé

Le fait le plus encourageant sur le plan économique en 2011 aura été la forte croissance des investissements des entreprises, ce qui témoigne du haut degré de confiance envers l'avenir économique du Québec de la part des dirigeants de société. Les investissements privés ont grimpé de 7,7 % en 2011 et devraient continuer de croître au rythme de 7 % en 2012.

Selon l'enquête de Statistique Canada sur les intentions d'investissement, les investissements non résidentiels publics et privés devraient croître de 7,3 % au Québec en 2012, surpassant la croissance prévue au Canada (7,2 %) et en Ontario (2,2 %). Le plan de réfection des infrastructures publiques contribue également à la bonne performance des investissements.

Dans le domaine du capital de risque, les investissements en capital ont atteint 549 millions de dollars au Québec en 2011, soit une augmentation de 48 % qui témoigne d'un début de redressement. Malgré l'embellie constatée en 2011, les marchés financiers demeurent fragiles, et Investissement Québec restera aux aguets.

L'effet Plan Nord

Deux facteurs fort encourageants expliquent la vigueur des investissements privés au Québec : les investissements du secteur manufacturier et le boom minier associé au Plan Nord.

Les investissements des entreprises en machines et équipements ont bondi de 10,1 % en 2011, à la faveur de taux d'intérêt très bas et d'un dollar canadien élevé, ce qui encourage l'importation de biens industriels. Ces investissements ont un effet direct sur la productivité des entreprises, ce qui permet à ces dernières de mieux se mesurer à la concurrence internationale.

Le Québec connaît un boom minier qui se reflète dans les investissements des entreprises. Selon Statistique Canada, les investissements dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz devraient bondir de 62 % au Québec en 2012 pour atteindre le record absolu de 4,4 milliards de dollars, comparativement à une progression de 17,7 % dans l'ensemble du Canada et de 7,6 % en Ontario.

Investissement Québec est un acteur clé dans la mise en valeur de nos ressources naturelles et le déploiement du Plan Nord. Lors du discours sur le budget 2012-2013, le gouvernement du Québec a annoncé la création de Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec, qui sera dotée d'une capitalisation de 250 millions de dollars pour investir dans les secteurs des mines et des hydrocarbures. De plus, Ressources Québec assurera la gestion du portefeuille de participations du nouveau fonds Capital Mines Hydrocarbures, lequel sera doté de 750 millions de dollars.

Difficultés dans le secteur manufacturier et faible hausse du chômage
L'accroissement de l'investissement des entreprises est certes de bon augure, mais le secteur manufacturier éprouve encore des difficultés, et des fermetures douloureuses ont été annoncées. Plusieurs entreprises sont, d'une part, malmenées par la concurrence des pays émergents et, d'autre part, sollicitées par des régions ou des États prêts à leur dérouler le tapis rouge. Investissement Québec est à leur écoute pour les aider à maintenir leur position concurrentielle.

À travers ces bonnes nouvelles et ces ombres au tableau, le taux de chômage s'est établi à 7,8 % en 2011, alors que le Québec a créé 38 500 emplois. Il s'agit d'une récolte relativement modeste qui doit être mise en relation avec l'année 2010. Le Québec avait en effet connu une très forte progression de 66 700 nouveaux emplois en 2010, faisant le plein de tous les emplois perdus pendant la crise, et même davantage. En 2012, le taux de chômage devrait rester à peu près stable à 8,0 %.

L'économie québécoise est donc dynamique et dans une bonne position par rapport à celle de ses voisins et de ses concurrents pour se développer et relever ses défis.

Le défi démographique
Au rang des défis, le vieillissement de la population se présente comme le plus préoccupant. Dès 2013, le nombre de travailleurs commencera à diminuer, ce qui devrait aggraver les problèmes de pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs et accentuer le problème de la relève en entreprise, alors que 70 % des entrepreneurs et des fondateurs d'innombrables PME atteindront l'âge de la retraite au cours des dix prochaines années. Pour Investissement Québec, cet enjeu est de première importance.

Le maintien de la propriété québécoise des entreprises anime aussi Investissement Québec, qui en fait l'une de ses priorités. C'est aussi une préoccupation centrale de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat 2011-2014, présentée en cours d'année, qui vise à préparer une nouvelle génération d'entrepreneurs au Québec et à laquelle Investissement Québec entend contribuer.

Mise en route du marché du carbone
Dans l'optique d'une économie tournée vers les générations futures, le gouvernement a accéléré, au cours de l'année, la marche du Québec vers le développement durable et la *décarbonisation* de l'économie québécoise. D'abord, le gouvernement a fixé l'objectif d'une réduction de 20 % des émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020, par rapport au niveau de 1990. Puis, à la fin de 2011, il a adopté le règlement sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission de GES. L'adoption de ce règlement entraînera, le 1er janvier 2013, la mise en route du marché du carbone au Québec.

Investissement Québec accompagnera les entreprises dans cette évolution, qui sera aussi source d'innovation et de nouvelles occasions d'affaires. Les technologies environnementales représentent une nouvelle filière industrielle très prometteuse qui mérite l'attention d'Investissement Québec. Le Québec est en voie de se définir comme un leader dans l'électrification des transports.

En se positionnant comme une économie moderne, innovatrice et inspirée par le développement durable, le Québec se démarquera, accélérera la création de richesse, fera mieux face à ses défis sociaux et ouvrira encore plus grand les voies de l'avenir à sa jeunesse.

PARAMÈTRES DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. Dans cette foulée, la Société produit un rapport de développement durable qui consolide les éléments de réponse et de reddition de comptes en la matière dans les différentes sections de son rapport annuel. Elle a décidé d'appliquer la version G3 des lignes directrices de la GRI[3] de la même façon que dans les quatre rapports de développement durable de l'ancienne Investissement Québec. Pour 2011-2012, la Société déclare que son rapport est conforme au niveau d'application A de la GRI. Ce rapport rend compte de tous les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux suggérés par la GRI, c'est-à-dire tant les indicateurs de base que les indicateurs liés au supplément du secteur financier, selon l'analyse de pertinence.

NIVEAUX D'APPLICATION DE LA GRI

	C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU PROFIL DE L'ORGANISATION	Renseigner sur 28 critères imposés	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Renseigner sur les 28 critères du niveau C ainsi que sur 17 autres critères imposés	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Mêmes exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE
INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROCHE DE GESTION	Facultatives		Information relative à l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs : social, économique et environnemental		Mêmes exigences qu'au niveau B	
INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SUPPLÉMENTS SECTORIELS	Minimum de 10 indicateurs, dont au moins 1 indicateur des catégories suivantes : social, économique et environnemental		Minimum de 20 indicateurs, dont au moins 1 indicateur de chacune des catégories		Tous les indicateurs de base et les indicateurs du supplément sectoriel en respectant le principe de pertinence	

Le rapport de développement durable couvre l'exercice financier d'Investissement Québec qui a pris fin le 31 mars 2012. L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des informations recueillies auprès des gestionnaires. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information présentée dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, excluant ses filiales, et permet aux parties prenantes de bien saisir la contribution de celles-ci au développement durable et les enjeux qui en découlent. Les données visent uniquement la première année de la Société. Toutefois, il est possible de consulter les rapports annuels de l'ancienne Investissement Québec sur le site Internet de la Société au **www.investquebec.com/rapportsannuels/**.

Le contenu et la qualité du rapport de la Société respectent les principes de la GRI. Toutefois, Investissement Québec reste consciente que, dans un souci d'amélioration continue, elle doit maintenir ses efforts. Toute question au sujet du développement durable peut être adressée à la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance, qui est responsable de la production de l'information sur les indicateurs de développement durable. De plus, la Société a déposé un questionnaire sur son site Internet au **www.investquebec.com/questionnaire/** pour mieux connaître les attentes de ses parties prenantes et recueillir leurs commentaires et suggestions.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Société a procédé à une consultation téléphonique auprès de ses parties prenantes (clients, partenaires financiers, fournisseurs et partenaires gouvernementaux) en plus de spécialistes en investissement responsable. Pour ses employés, deux ateliers et un sondage ont été réalisés afin de mieux comprendre les attentes de ces derniers. Le résultat de cet exercice a permis à la Société de confirmer l'importance de ses enjeux, qui sont présentés dans un graphique dans la section des Renseignements supplémentaires. Pour la Société, ce graphique constitue un cadre de référence utile permettant de situer les relations avec ses parties prenantes et de mieux définir ses engagements en matière de développement durable.

3. Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site Internet de la GRI : **www.globalreporting.org**.

PLAN STRATÉGIQUE

SUIVI ANNUEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2011-2013 a été approuvé par le gouvernement le 7 septembre 2011. Les résultats obtenus au cours de la première année de ce plan démontrent que la Société répond pleinement à sa mission et confirment le rôle prépondérant qu'elle joue auprès des entreprises.

ENJEU 1 : LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Objectifs	Indicateurs		Cibles annualisées
Orientation 1.1 : Adapter l'offre de la Société aux besoins du Québec			
Faciliter l'accès au financement	Montants autorisés		700 M$
	Montants déboursés		400 M$
Faciliter l'accès au capital de risque	Pourcentage des montants autorisés		10 %
Prioriser les ressources naturelles du Québec	Pourcentage des montants autorisés		30 %
Prioriser les technologies innovantes	Pourcentage des montants autorisés		15 %
Orientation 1.2 : Stimuler l'entrepreneuriat			
Aider les entreprises québécoises à conquérir de nouveaux marchés à l'étranger	Pourcentage des montants autorisés		3,6 %
Soutenir la compétitivité des entreprises en investissant dans l'innovation et la productivité	Pourcentage des montants autorisés		10 %
Contribuer à maintenir la propriété québécoise des entreprises	Pourcentage des montants autorisés		2,5 %
Orientation 1.3 : Accroître les investissements directs étrangers au Québec			
Assurer l'implantation de nouvelles entreprises étrangères au Québec et soutenir les filiales de sociétés étrangères afin d'en assurer le développement et la pérennité	Projets d'investissements étrangers	Nombre	50
		Valeur	1 000 M$
		Emplois créés et sauvegardés	3 000

ENJEU 2 : UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE COLLABORATION RENFORCÉES AVEC LES PARTENAIRES

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées
Orientation 2.1 : Promouvoir la plus-value et la différenciation de l'offre intégrée de la Société		
Réaliser le mandat de démarchage international confié par le gouvernement	Satisfaction du vérificateur général du Québec à l'égard des rapports de suivi et satisfaction des partenaires avec lesquels des ententes sont concrétisées	100 %
Orientation 2.2 : Cultiver les synergies avec les partenaires		
Développer des arrimages avec nos partenaires partout au Québec	Nombre de séances d'information tenues auprès des institutions financières et autres partenaires économiques	75
Renforcer la coordination relativement à la couverture géographique des bureaux régionaux	Stratégie d'optimisation des bureaux en concertation avec le MDEIE	100 %

ENJEU 3 : UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT PERFORMANTE ET UNIFIÉE

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées
Orientation 3.1 : Concilier le rôle de développement économique de la Société avec sa performance financière		
Gérer notre capital efficacement pour répondre à notre mission de développement économique	Rentabilité de nos fonds (résultat net/capitaux propres) de 2 % d'ici le 31 mars 2013	2 %
Orientation 3.2 : Bâtir une organisation performante		
Créer une organisation efficace	Taux de satisfaction global de la clientèle à l'égard de nos produits et services (prêts et garanties)	89 %
Attirer et mobiliser un personnel hautement qualifié	Élaboration d'un outil de mesure du niveau de préoccupation du personnel et du niveau d'engagement dans le changement	100 %
Revoir les filiales de la Société et faire les recommandations pertinentes	Révision du mandat des filiales	100 %

Résultats	Principales actions réalisées 2011-2012
885 M$	De manière à remplir pleinement à sa mission, Investissement Québec a révisé, dès sa première année, son offre de service. À l'issue de cet exercice, elle a lancé de nouveaux produits, tels que Financement UNIQ et Financement IMPLIQ, et elle a adapté sa stratégie de publicité et de marketing.
611 M$	
11 %	La Société a élaboré une stratégie d'investissement en capital de risque et a constitué le Fonds Anges Québec.
34 %	La Société a priorisé le secteur des ressources naturelles du Québec. Pour ce faire, elle a contribué à la promotion de l'investissement dans ce secteur de concert avec les ministères et organismes touchés. De plus, elle a élaboré un plan d'action en appui au Plan Nord comportant notamment la promotion et la prospection des investissements directs étrangers et la participation aux missions ministérielles nécessaires.
22 %	La Société s'est donné des priorités d'intervention dans les secteurs des technologies innovantes et des matériaux avancés, et elle vise à soutenir les entreprises qui contribuent à bâtir une économie verte et prospère.
18 %	Afin de stimuler l'entrepreneuriat, Investissement Québec a amélioré les synergies avec ses partenaires, et s'est concentrée sur le soutien de projets visant l'exportation, l'innovation et la productivité ainsi que le maintien de la propriété québécoise des entreprises.
43 %	
15 %	
59	Pour accroître les investissements directs étrangers au Québec, Investissement Québec mise sur la promotion du Québec et appuie notamment les dirigeants de filiales de sociétés étrangères, afin de consolider et d'accroître leur présence au Québec.
1 201 M$	
4 652	

Résultats	Principales actions réalisées 2011-2012
100 %	La Société a participé aux réunions du comité interministériel de coordination sur le mandat de démarchage international en réponse aux recommandations et aux attentes du vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique. Elle a rencontré et consulté des organismes, des associations sectorielles, des grappes sectorielles du Québec, ses partenaires et les ministères impliqués dans la réalisation de projets d'investissements étrangers, afin que les régions soient proactives. Enfin, elle a poursuivi ses efforts de maintien au Québec des filiales d'entreprises étrangères.
150	Investissement Québec tient régulièrement des séances d'information sur son offre de service afin de renforcer ses liens avec ses partenaires.
100 %	La Société a procédé à l'évaluation de l'emplacement de ses bureaux en fonction de sa couverture géographique. Les résultats démontrent que le déploiement actuel est optimal et qu'il permet de bien répondre aux besoins des clients et des partenaires.

Résultats	Principales actions réalisées 2011-2012
244 %	Investissement Québec a élaboré une politique d'investissement et une politique-cadre de gestion des risques, en plus d'avoir révisé la tarification de ses produits financiers et d'avoir rationalisé ses frais d'administration. De plus, elle a révisé et mis en œuvre sa politique de placement.
93 %	Afin de mettre ses clients et ses partenaires au centre de ses préoccupations, Investissement Québec a notamment entrepris la révision de son processus de développement des affaires et de ses processus administratifs clés, a formé son personnel sur la nouvelle offre de service et a informatisé ses pratiques de mesure de la satisfaction de sa clientèle.
100 %	Dans un contexte de fusion, la Société a mesuré le niveau de mobilisation de son personnel. Elle a également diffusé un calendrier des formations offertes aux employés.
100 %	Investissement Québec a révisé le rôle, le mandat et la raison d'être de ses filiales.

INDICE DE PERFORMANCE CONSOLIDÉ

L'indice de performance consolidé (IPC) permet d'évaluer dans quelle mesure la Société a atteint ses cibles. Cet outil facilite l'analyse de sa performance globale à l'égard des objectifs de son plan stratégique et de ses plans d'action annuels. L'IPC regroupe en trois enjeux stratégiques les indicateurs les plus pertinents pondérés en fonction du degré d'influence que la Société exerce sur ceux-ci. La Société atteint ou dépasse globalement ses cibles lorsque l'IPC est égal ou supérieur à 1. Cette année, l'IPC s'est élevé à 1,43. Dans l'ensemble, la Société a donc dépassé les cibles qu'elle s'était fixées en début d'exercice.

INDICE DE PERFORMANCE CONSOLIDÉ, 2011-2012

	Influence [1]					
	Importante		Globale		Limitée	
ENJEU 1 45 %	30 %		45 %		25 %	
	Nombre d'investissements étrangers 30 %	1,47	Satisfaction de la clientèle du financement 50 %	1,05	Nombre d'attestations et de certificats délivrés relativement aux mesures fiscales 50 %	1,38
	Valeur du financement autorisé 70 %	1,26	Satisfaction de la clientèle des mesures fiscales 50 %	0,95	Valeur des projets d'investissements étrangers 50 %	1,31
ENJEU 2 10 %	100 %					
			Satisfaction des partenaires financiers 100 %	1,10		
ENJEU 3 45 %	5 %		75 %		20 %	
	Taux de réalisation des plans d'action de développement durable 100 %	0,90	Indice global de performance en ressources humaines [2] 33 %	1,36	Indicateur de développement économique [3] 25 %	3,30
			Ratio des frais d'administration sur la valeur du portefeuille sous gestion 33 %	1,10	Arrérages du portefeuille 75 %	2,99
			Résultat net 33 %	1,88		
INDICE DE PERFORMANCE CONSOLIDÉ : 1,43						

(1) Les degrés d'influence servent à regrouper les cibles et à les pondérer en fonction du pouvoir de décision d'Investissement Québec sur les activités évaluées.

(2) L'indice global de performance en ressources humaines est basé sur les trois indicateurs suivants : le taux d'investissement en formation, l'absentéisme court terme et le nombre de griefs déposés.

(3) L'indicateur de développement économique repose sur les montants autorisés associés aux ressources naturelles, aux technologies innovantes, à l'innovation et à la productivité ainsi qu'au maintien de la propriété québécoise des entreprises.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique, l'un des volets du développement durable. Elle favorise, par son offre de financement complémentaire, la réalisation de projets qui ne verraient probablement pas le jour sans son appui et propose aux entreprises, notamment aux sociétés étrangères, des solutions financières encourageant la concrétisation de projets d'investissements ou la consolidation de secteurs industriels ciblés. De plus, comme la Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, elle doit réagir rapidement aux changements conjoncturels et structurels qui touchent les entreprises québécoises. À cette fin, elle élabore de nouveaux produits financiers. Son action a donc une incidence considérable et favorable sur l'investissement et l'emploi dans toutes les régions du Québec.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉSULTATS GLOBAUX

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a dépassé de 26 % ses cibles quant à la valeur du financement autorisé. Elle a autorisé 1 412 interventions financières d'une valeur de 885 millions de dollars, qui permettront d'appuyer des projets de 4,6 milliards de dollars, principalement réalisés dans le secteur secondaire par des PME. Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, contribueront à la création et à la sauvegarde de 12 277 emplois, selon la planification des entreprises. La Société a déboursé 611 millions de dollars à l'égard de l'ensemble de ses engagements financiers.

Pour réaliser pleinement sa mission de développement économique, la Société s'est donné des priorités stratégiques contribuant à mieux cibler ses nouvelles orientations en matière de financement. Ces priorités se rapportent tant aux secteurs d'activité qu'à la nature des projets qu'elle appuie. La Société a dépassé l'ensemble des cibles prioritaires qu'elle s'était fixées, notamment dans le cas des projets d'exportation et des projets de maintien de la propriété québécoise des entreprises.

Les interventions de la Société permettront notamment aux entreprises de profiter de la reprise économique, d'augmenter la productivité de celles-ci, de percer de nouveaux marchés, de mettre en valeur leur savoir-faire, de s'intégrer aux nouvelles chaînes de production mondiales, de développer des produits et d'adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT, 2011-2012

	Cibles	Résultats
Financement autorisé	700 M$	**885 M$**
Part du financement autorisé selon les priorités stratégiques[1] :		
Capital de risque	10 %	**11 %**
Ressources naturelles	30 %	**34 %**
Technologies innovantes	15 %	**22 %**
Projets d'exportation	3,6 %	**18 %**
Innovation et productivité	10 %	**43 %**
Maintien de la propriété des entreprises québécoises	2,5 %	**15 %**
Montants déboursés	400 M$	**611 M$**
Valeur déclarée des projets[2]	s.o.	**4 577 M$**
Nombre d'interventions financières	s.o.	**1 412**
Nombre d'emplois créés et sauvegardés[2]	s.o.	**12 277**

(1) Les pourcentages des cibles et des résultats 2011-2012 sont établis en fonction de la cible globale de financement de 700 millions de dollars.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois.

Le tableau des principales participations de la Société est présenté dans la section des Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR PRODUIT FINANCIER

Investissement Québec soutient les entreprises, les coopératives et les organismes à but non lucratif à tous les stades de leur croissance, grâce à sa gamme complète de produits financiers. Elle offre un financement complémentaire à celui des institutions financières pour leur permettre de réaliser des projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transfert d'entreprise.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2011-2012

	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
PRODUIT FINANCIER	Nombre	Valeur (M$)	Valeur des projets (M$) (1)	Emplois créés et sauvegardés (1)
FINANCEMENT				
Financement UNIQ	656	311,8	784,3	4 381
Financement des crédits d'impôt	302	102,7	436,0	3 639
Financement IMPLIQ	79	30,1	101,6	307
Investissements	13	316,1	2 647,3	350
CAPITAL DE RISQUE				
Investissements directs en capital de risque	3	29,7	55,2	21
Fonds de capital de risque	s.o.	49,4	s.o.	s.o.
AUTRE				
Immigrants investisseurs	359	45,0	553,1	3 579
TOTAL	**1 412**	**884,8**	**4 577,5**	**12 277**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2011-2012, 59 % des interventions financières d'Investissement Québec ont été autorisées dans le secteur secondaire, 39 % dans le secteur tertiaire et 2 % dans le secteur primaire. En ce qui a trait à la valeur du financement, 54 % des montants ont été autorisés dans le secteur secondaire, 37 % dans le secteur tertiaire et 9 % dans le secteur primaire.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2011-2012

	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Nombre	Valeur (M$)	Valeur des projets (M$) [1]	Emplois créés et sauvegardés [1]
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	7	2,0	25,7	31
Foresterie	9	4,5	7,6	62
Mines	9	65,3	170,7	256
TOTAL PARTIEL	**25**	**71,8**	**204,0**	**349**
SECONDAIRE				
Construction	28	112,7	1 094,2	59
Alimentation et boissons	111	76,1	583,0	581
Caoutchouc et plastique	52	17,9	56,6	238
Vêtements, textile et cuir	41	11,0	44,3	378
Produits du bois et meubles	104	33,2	100,6	1 935
Papier et imprimeries	41	15,2	68,6	578
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	155	76,5	336,4	866
Machinerie	102	35,7	104,2	761
Matériel de transport	24	6,7	28,6	186
Produits électriques et électroniques	65	33,9	121,8	303
Produits minéraux non métalliques	26	5,9	30,9	60
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	43	20,4	73,8	186
Industries manufacturières diverses	41	8,7	34,8	199
TOTAL PARTIEL	**833**	**453,9**	**2 677,8**	**6 330**
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	93	33,9	123,0	255
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	168	76,5	278,0	885
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	31	57,3	443,4	336
Commerce de gros, de détail et transport	82	45,3	104,6	252
Soins de santé et services sociaux	22	3,7	22,4	53
Hébergement et services de restauration	33	18,1	215,4	244
Services divers	125	74,9	508,9	3 573
TOTAL PARTIEL	**554**	**309,7**	**1 695,7**	**5 598**
Fonds de capital de risque [2]	s.o.	49,4	s.o.	s.o.
TOTAL GLOBAL	**1 412**	**884,8**	**4 577,5**	**12 277**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Investissement Québec compte 17 bureaux au Québec, ce qui lui permet de contribuer au développement économique de chacune des régions. La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines[4], dont le poids représente 64 % du PIB québécois[5], ont recueilli 52 % des interventions financières autorisées. Les régions centrales[6] et ressources[7], qui représentent respectivement 23 % et 13 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 32 % et de 16 % des interventions de la Société. Au total, 46 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise[8].

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2011-2012

	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
RÉGION ADMINISTRATIVE	**Nombre**	**Valeur (M$)**	**Valeur des projets (M$)[1]**	**Emplois créés et sauvegardés[1]**
01 – Bas-Saint-Laurent	57	23,8	73,9	117
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	87	24,7	72,8	511
03 – Capitale-Nationale	92	111,4	1 048,9	1 111
04 – Mauricie	36	13,2	48,6	1 052
05 – Estrie	50	20,0	68,2	186
06 – Montréal	311	244,5	1 405,6	3 846
07 – Outaouais	50	23,7	98,0	419
08 – Abitibi-Témiscamingue	16	13,0	58,4	342
09 – Côte-Nord	9	32,3	67,7	410
10 – Nord-du-Québec	3	12,0	39,3	0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	24	5,2	35,5	138
12 – Chaudière-Appalaches	105	53,9	214,4	1 256
13 – Laval	70	31,9	94,6	166
14 – Lanaudière	64	14,9	64,8	651
15 – Laurentides	89	24,6	89,8	397
16 – Montérégie	258	159,9	988,6	1 392
17 – Centre-du-Québec	91	26,4	108,4	283
Fonds de capital de risque[2]	s.o.	49,4	s.o.	s.o.
TOTAL	**1 412**	**884,8**	**4 577,5**	**12 277**
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES	**232**	**124,3**	**396,3**	**2 570**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

4 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et la Montérégie.

5 Source : « PIB aux prix de base par région administrative, 2008-2010 », Institut de la statistique du Québec (ISQ) – Comptes économiques.

6 Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

7 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

8 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et les Laurentides. Source : Données de 2011 des principaux indicateurs économiques désaisonnalisés de l'ISQ (9 mars 2012).

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 96 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés. Ces interventions, qui représentent 74 % du financement autorisé et 69 % de la valeur des projets appuyés par la Société, contribueront à la création et à la sauvegarde de 49 % des emplois déclarés par les entreprises.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2011-2012

	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
TAILLE D'ENTREPRISE	Nombre	Valeur (M$)	Valeur des projets (M$)[1]	Emplois créés et sauvegardés[1]
PME				
Moins de 5 employés	125	140,8	1 237,4	154
De 5 à 19 employés	488	162,4	514,7	1 109
De 20 à 199 employés	738	311,9	1 388,2	4 747
GRANDE ENTREPRISE				
200 employés ou plus	61	220,3	1 437,2	6 267
AUTRE				
Fonds de capital de risque[2]	s.o.	49,4	s.o.	s.o.
TOTAL	**1 412**	**884,8**	**4 577,5**	**12 277**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois.

(2) Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Les prêts constituent le véhicule financier le plus important de la Société et représentent 41 % de la valeur du financement autorisé, tandis que la garantie de prêt et la garantie d'engagement financier ont représenté près de 35 % de la valeur du financement accordé par la Société au cours de l'exercice.

La totalité des contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement. Il est géré par IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec, en vertu d'une entente tripartite avec des intermédiaires financiers et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2011-2012

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	Valeur (M$)	(%)
Prêt	361,8	40,9
Capitaux propres[1]	103,5	11,7
Quasi-capitaux propres[2]	17,0	1,9
Garantie de prêt	226,2	25,6
Garantie d'engagement financier	79,9	9,0
Débenture	2,0	0,2
Contribution financière non remboursable	45,0	5,1
Fonds de capital de risque[3]	49,4	5,6
TOTAL	**884,8**	**100,0**

(1) Actions ordinaires.

(2) Dette subordonnée, dette mezzanine, actions privilégiées et débentures convertibles et non convertibles, participatives ou non.

(3) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.

RÉSULTATS DES FONDS DE CAPITAL DE RISQUE

L'investissement en capital de risque tient une place notable à Investissement Québec. En plus de faire des interventions directes en capital de risque, la Société et sa filiale IQ FIER inc. contribuent à plusieurs fonds d'investissement.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine, une fois les conditions respectées, les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, s.e.c. qui est chargée d'investir dans des fonds sectoriels, des fonds de démarrage et des fonds d'amorçage. Au cours de l'exercice, IQ FIER inc. a déboursé 16,9 millions de dollars dans l'ensemble de ses fonds d'investissement.

FIER-Régions et Fonds-Soutien

Les FIER-Régions visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement.

On dénombre 30 FIER-Régions constitués, dont 29 sont en activité[9]. De l'enveloppe de 192 millions de dollars qui constitue l'apport de capital d'IQ FIER inc. dans les FIER-Régions, 171,3 millions de dollars sont maintenant engagés dans les différents fonds. Pour ce qui est des 16 Fonds-Soutien constitués et en activité, 32 millions de dollars ont été engagés par IQ FIER inc., sur une enveloppe totale de 36 millions de dollars. Au cours du dernier exercice, deux nouveaux Fonds-Soutien se sont ajoutés, soit le Fonds-Soutien Centre-du-Québec et le Fonds-Soutien Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Toutes les régions administratives du Québec ont accès à un fonds du FIER.

Selon les déclarations obtenues des différents fonds au 30 juin 2011, les FIER-Régions ont permis de créer et de sauvegarder 6 308 emplois depuis le début du programme, tandis que les Fonds-Soutien ont permis de créer et de sauvegarder 2 349 emplois. Les données sur la réalisation des projets, ainsi que sur la création et la sauvegarde des emplois, sont présentées dans les rapports d'activités des FIER-Régions et des Fonds-Soutien. Elles s'étalent sur une période maximale de trois ans et sont révisées annuellement.

Conformément aux ententes conclues entre les investisseurs et IQ FIER inc., l'apport de capital dans les FIER-Régions accrédités s'échelonne sur une période d'environ trois ans et s'effectue en quatre versements. Cette période laisse aux investisseurs le temps de planifier leurs investissements.

9 FIER Boréal 02, l'un des 30 FIER-Régions, procède actuellement à un déploiement ordonné d'événements de liquidité relatifs à ses actifs, à la suite d'une entente à l'amiable entre l'ensemble des investisseurs de ce fonds.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	AU 31 MARS 2012			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS[1]			
				Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M$)[2]	Montant total décaissé (M$)[3]	Nombre de placements	Valeur (M$)	Nombre de placements	Valeur (M$)
FIER Régions	30	256,9	250,5	356	215,2	320	189,1
Fonds Soutien	16	48,0	45,0	125	22,5	106	18,5

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., qui s'élève à 171,3 millions de dollars dans les FIER Régions et à 32 millions de dollars dans les Fonds Soutien, et l'apport des investisseurs privés; le décaissement s'effectue sur une période d'environ trois ans.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

FIER Partenaires, s.e.c.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 154 millions de dollars dans 13 fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 85,6 % dans divers fonds au 31 mars 2012.

FONDS D'INVESTISSEMENT

La Société participe également, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds. Au cours de l'exercice, la Société a déboursé 32,5 millions de dollars[10] dans ces fonds.

FONDS D'INVESTISSEMENT

	CAPITALISATION TOTALE[1]	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 MARS 2012	
	(M$)	(M$)	(%)
Teralys Capital	701,4	199,9	28,5
Fonds Cycle Capital	80,4	25,0	31,1
Fonds d'amorçage	130,9	49,5	37,8

(1) Inclut l'apport des investisseurs privés.

FONDS D'AMORÇAGE

Les trois fonds d'amorçage sélectionnés par un comité indépendant à la suite d'un appel d'offres sont maintenant pleinement opérationnels et ont commencé leurs investissements. Les fonds d'investissement Réal, AmorChem et Cycle-C3E visent à favoriser l'émergence de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres. Outre la souscription minimale de 8,25 millions de dollars du secteur privé, la clôture de chacun de ces fonds a été assortie, pour les promoteurs, de conditions spécifiques, dont la vérification diligente et la signature d'une convention de société en commandite par l'ensemble des investisseurs.

FONDS CAPITAL ANGES QUÉBEC

Investissement Québec s'est engagée à investir 20 millions de dollars dans ce nouveau fonds consacré au démarrage de nouvelles entreprises au Québec. En s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, ce fonds effectue des investissements dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles, aux stades de la preuve de concept, de l'amorçage et du démarrage.

10 Cette valeur inclut des décaissements pour les fonds Foragen et Skypoint d'un montant de l'ordre de 350 000 $.

PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2012, la Société possède un portefeuille de 3,4 milliards de dollars, qui se compose notamment du financement, des participations et du capital de risque auprès d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Le tableau des principales participations de la Société est présenté dans la section des Renseignements supplémentaires.

PORTEFEUILLE GLOBAL, AU 31 MARS 2012

	PORTEFEUILLE DE LA SOCIÉTÉ	
	(M$)	(%)
Prêts	657	19 %
Actions non cotées	967	28 %
Actions cotées	275	8 %
Capital de risque	285	9 %
Immigrants Investisseurs	113	3 %
Garanties[1]	422	12 %
Autres	713	21 %
TOTAL	**3 432**	**100 %**

(1) Les garanties constituent une information présentée hors bilan.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2012

	PORTEFEUILLE DE LA SOCIÉTÉ	
	(M$)	(%)
SECTEURS SPÉCIFIQUES		
Mines et alumineries	380	11 %
Foresterie	456	13 %
Gaz et pétrole	66	2 %
Énergie	0	0 %
TOTAL PARTIEL	**902**	**26 %**
GRANDS SECTEURS		
Agriculture, agroalimentaire et textile	117	3 %
Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	408	12 %
Fabrication de machinerie et de produits métalliques, informatiques et électroniques	230	7 %
Commerce, transport et entreposage	252	7 %
Télécommunications, médias et services professionnels	239	7 %
Tourisme et autres services	98	3 %
TOTAL PARTIEL	**1 344**	**39 %**
AUTRES ÉLÉMENTS		
Capital de risque	285	9 %
Placements et autres actifs	75	2 %
BTAA[1]	826	24 %
TOTAL PARTIEL	**1 186**	**35 %**
TOTAL GLOBAL	**3 432**	**100 %**

(1) Billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

EXPERTISE-CONSEIL

Investissement Québec fournit le soutien administratif nécessaire pour assurer la gestion des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources et de la Société Innovatech du Sud du Québec. Elle offre également un soutien administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

À l'égard du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, Investissement Québec gère les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés au Québec, ainsi que le programme d'aide financière aux entreprises. Elle est également responsable du programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants. À la suite d'une entente conclue au cours de l'exercice avec le MICC, la Société effectue dorénavant l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.

Enfin, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Investissement Québec assume la gestion des interventions financières du Programme d'aide aux propriétaires de machinerie forestière et aux transporteurs de bois rond.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle puisque, de par la nature complémentaire de ses activités, elle complète leur financement. Dans cette optique, certains projets financés n'auraient probablement pas été concrétisés sans la participation financière d'Investissement Québec, tandis que d'autres auraient été retardés ou de moindre envergure. Pour ces raisons, une méthode d'identification de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissement qu'elle appuie ainsi que celle découlant des activités des entreprises avec lesquelles des liens d'affaires sont toujours en cours. Le modèle d'attribution se base sur des évaluations objectives, fondées sur un ensemble de paramètres financiers et économiques, afin de n'attribuer à Investissement Québec que la portion des retombées qui est susceptible de procurer un gain net pour l'économie québécoise.

SCHÉMA DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

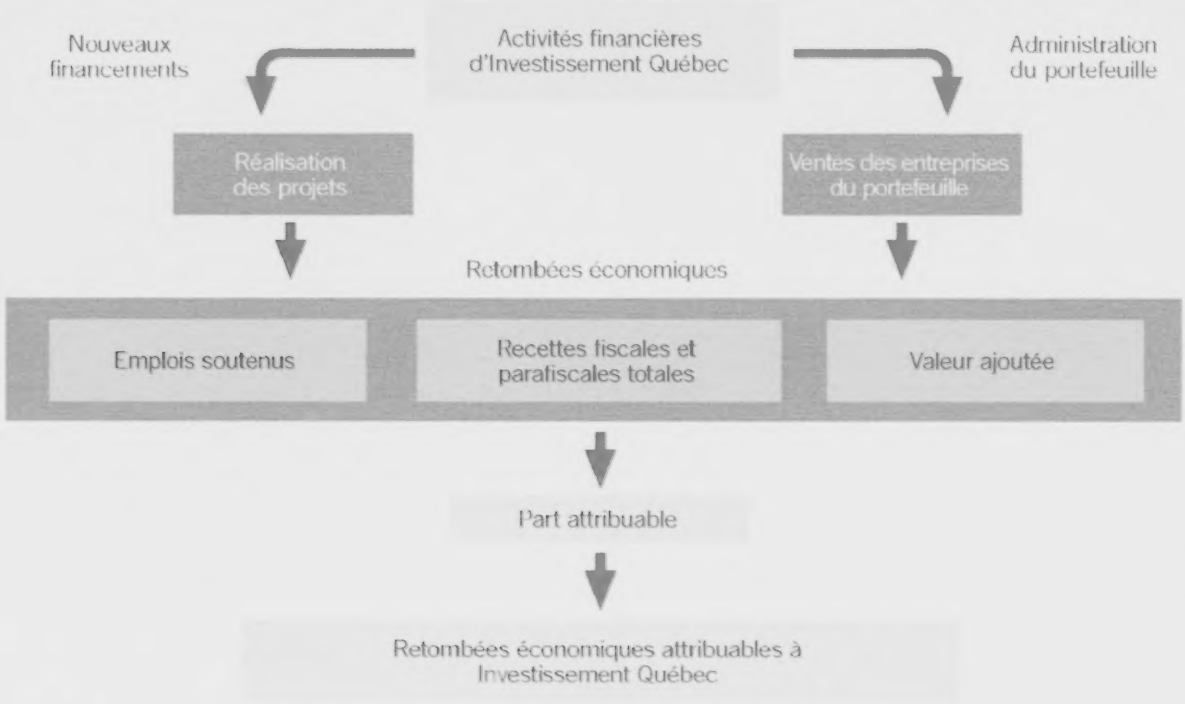

Les retombées économiques liées aux activités de la Société ne tiennent pas compte des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES 2011-2012

Pour l'exercice financier terminé, la valeur simulée des projets financés par la Société s'est élevée à 4,0 milliards de dollars[11]. Ces activités consistent notamment en l'agrandissement ou la construction de bâtiments ainsi qu'en l'achat et l'installation de machinerie ou d'équipements. Pour les fins des calculs, cette valeur est ventilée par type de dépenses : construction, équipements et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets en plus d'évaluer la création de richesse sur le plan de la valeur ajoutée. La concrétisation de ces projets nécessitera une charge de travail de 19 593 années personnes, engendrera une valeur ajoutée de 1,5 milliard de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 251,4 millions de dollars.

Les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 28,3 milliards de dollars[12]. Leur réalisation se traduit par la charge de travail de 231 791 années-personnes au sein des entreprises clientes et de leurs fournisseurs, ce qui procurera des recettes fiscales et parafiscales au gouvernement du Québec de 2,6 milliards de dollars en plus de générer une valeur ajoutée de 18,4 milliards de dollars pour l'économie québécoise.

De la somme de ces retombées économiques, Investissement Québec établit à 770,0 millions de dollars les recettes fiscales et parafiscales qui sont attribuables à ses interventions. La Société attribue également à son soutien la charge de travail de 65 865 années-personnes ainsi que 5,3 milliards de dollars en création de valeur ajoutée.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ, 2011-2012

	Retombées économiques
Projets financés	
Emplois (charge de travail en années personnes)	19 593
Valeur ajoutée (M$)	1 500,9
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M$)	251,4
Entreprises du porfefeuille	
Emplois (charge de travail en années personnes)	231 791
Valeur ajoutée (M$)	18 387,0
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M$)	2 617,9
Part attribuable à Investissement Québec	
Emplois attribuables à la Société (charge de travail en années personnes)	65 865
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M$)	5 276,4
Total des recettes attribuables à la Société (M$)	770,0

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2012), réalisé à l'aide du modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'ISQ.

11 Ce montant comprend la valeur des projets réalisés par les entreprises ayant obtenu un financement d'Investissement Québec au cours de l'exercice 2011-2012. Les projets associés à des entreprises dont la situation financière est précaire sont exclus.

12 L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1er juillet 2010 et le 30 juin 2011.

NOUVELLES INITIATIVES DÉCOULANT DU BUDGET 2012-2013

Lors de son discours sur le budget du 20 mars 2012, le ministre des Finances du Québec a annoncé plusieurs mesures nécessitant l'intervention d'Investissement Québec.

RESSOURCES QUÉBEC

Le ministre a annoncé la création de Ressources Québec, nouvelle filiale d'Investissement Québec, afin de regrouper et de dynamiser la participation gouvernementale dans les projets des sociétés minières et du secteur des hydrocarbures. La Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) deviennent elles-mêmes des filiales de Ressources Québec, qui bénéficiera de leur expertise. Ressources Québec disposera d'une nouvelle capitalisation de 250 millions de dollars.

Capital Mines Hydrocarbures

En plus d'investir pour son propre compte, Ressources Québec conseillera le gouvernement dans la gestion du nouveau fonds Capital Mines Hydrocarbures. Ce fonds sera consacré aux investissements du gouvernement dans les ressources du sous-sol québécois. Il disposera de 750 millions de dollars d'ici cinq ans, pour prendre des participations dans des projets d'exploitation minière et d'hydrocarbures au Québec.

IQ TOURISME

Une nouvelle division d'Investissement Québec, IQ Tourisme, gérera un nouveau programme de prêts et de garanties de prêt de 85 millions de dollars sur cinq ans pour le compte du FDE. Elle se chargera de l'analyse financière des projets sélectionnés par un comité consultatif et de l'administration des interventions financières qui en découlent.

FONDS CYCLE CAPITAL III

Le Fonds Cycle Capital III, qui dispose de 100 millions de dollars, a pour objectif d'investir dans des entreprises de technologies propres au stade du développement. Investissement Québec gérera la participation de 50 millions de dollars du gouvernement du Québec provenant du FDE. À cette somme s'ajouteront 25 millions de dollars provenant de Teralys Capital et 10 millions de dollars de Fondaction, en plus de la participation d'investisseurs industriels.

FONDS VALORISATION BOIS

Géré par le Fonds de solidarité FTQ, le Fonds Valorisation Bois, d'une valeur de 170 millions de dollars, investira dans des projets de deuxième et de troisième transformation du bois. Le gouvernement du Québec y contribuera par l'entremise du FDE.

FONDS DE CO-INVESTISSEMENT COOP

Le Fonds de co-investissement COOP, d'une valeur de 30 millions de dollars, a comme mission d'investir dans de nouvelles coopératives aux stades du prédémarrage et du démarrage. Il est constitué des contributions de Capital régional et coopératif Desjardins, du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, de la Banque de développement du Canada et de la Société d'aide au développement des collectivités. Par l'entremise du FDE, le gouvernement y versera 4 millions de dollars.

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

La Société exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés étrangères déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec. Depuis quelques années, on assiste à deux tendances qui se manifestent aux quatre coins du monde et qui influent considérablement sur les décisions de réinvestissement dans les filiales. Premièrement, les filiales des grands groupes internationaux se livrent une concurrence de plus en plus vive. Parfois, même des filiales très productives peuvent être amenées à fermer leurs portes parce que leur société mère décide d'optimiser la capacité de production d'une autre unité du groupe. Deuxièmement, la plupart des pays, des États ou des régions du monde ont compris, tout comme le Québec, l'importance des investissements directs étrangers qui passent par les filiales : la concurrence est féroce, notamment en matière d'incitatifs financiers et fiscaux, pour convaincre des grands groupes industriels de délocaliser des entreprises.

Ces tendances font en sorte qu'on ne peut plus tenir aucune filiale pour acquise, même parmi les plus anciennes et les plus importantes. Pour favoriser la création de richesse dans les régions et dans les centres économiques majeurs du Québec, il est essentiel de soutenir les filiales de sociétés étrangères et de travailler à convaincre leurs sociétés mères de croître au Québec.

Ainsi, Investissement Québec a élaboré une approche axée sur le moyen et le long terme qui vise à mieux ancrer les filiales dans le paysage économique québécois et à faire en sorte qu'elles y prennent de l'expansion pour assurer leur pérennité. Afin de repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d'être en mesure d'intervenir de façon proactive, la Société a mis au point un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité de chaque filiale en activité au Québec.

Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, les activités de prospection d'Investissement Québec s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage. Ces activités sont menées depuis Montréal de concert avec onze bureaux situés dans huit pays. Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2011-2012; d'autres secteurs, qui ne figurent pas dans ce tableau, ont également été prospectés.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2011-2012

	AMÉRIQUES					EUROPE				ASIE		
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	ALLEMAGNE	FRANCE	ROYAUME-UNI	SCANDINAVIE	CHINE	INDE	JAPON
Agroalimentaire							■					
Chimie					■	■						
Énergie							■	■	■			
Mines										■		
Sciences de la vie		■		■	■	■	■		■	■	■	■
Sécurité-défense							■					
Technologies de l'information	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Transport (aérien et terrestre)	■		■				■	■		■		

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

Investissement Québec a organisé plusieurs événements afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec. Une dizaine de séminaires ont eu lieu en Asie, aux États-Unis et en Europe.

La Société a réalisé ses activités de communication auprès des filiales des sociétés étrangères implantées au Québec en contribuant à l'organisation de cinq événements, dont deux dans le cadre de la tournée du réseau des filiales visant les échanges au sein de cette clientèle prioritaire. Elle a également diffusé le bulletin *Invest Québec express*, destiné à cette même clientèle, à raison de neuf parutions durant l'exercice.

La Société a collaboré à la tenue d'événements sectoriels majeurs tels la Conférence internationale Bio 2011, à Washington, et le Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris-Le Bourget. En marge des activités visant les clientèles cibles, des journalistes étrangers, notamment des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Inde et du Japon, ont été accueillis au Québec, et des articles positifs sur le Québec ont été publiés dans des médias spécialisés internationaux.

Au Québec, la Société a participé à des événements internationaux d'envergure. Elle a présenté, à la Conférence de Montréal, un atelier sous le thème « L'économie verte et la gestion des filiales internationales », qui a réuni plusieurs dirigeants de filiales de sociétés étrangères ainsi que des représentants d'organismes de développement économique et de médias spécialisés. En outre, dans le cadre du Sommet international du jeu de Montréal, la Société était l'hôte d'un événement réunissant des dirigeants de haut niveau, à la fois d'entreprises québécoises et de filiales de sociétés étrangères.

Par ailleurs, la Société a participé à plusieurs missions commerciales du gouvernement afin de le soutenir dans sa promotion du Plan Nord aux États-Unis, en Europe, en Asie et à Toronto, au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et développeurs, le plus important congrès du monde dans le secteur de l'exploration minière. Notamment, Investissement Québec a joué un grand rôle dans l'organisation de rencontres privées entre des représentants du gouvernement du Québec et des hauts dirigeants d'entreprises à l'étranger, de même que dans la tenue d'événements publics.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

Les activités de démarchage permettent de cibler des entreprises et d'établir un contact avec elles dans le but de les encourager à réaliser leurs projets d'investissements au Québec. Les effets de toutes ces activités se font sentir à moyen et à long terme, et non seulement au cours de l'exercice pendant lequel elles ont lieu.

La Société a rencontré les dirigeants de près de 500 filiales partout au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 190 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Investissement Québec a aussi réalisé quelque 270 rencontres de prospection auprès d'entreprises ciblées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 172 entreprises au Québec et à la production de 163 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes par la Société ont contribué à concrétiser, en 2011-2012, 59 projets de sociétés étrangères d'une valeur de plus de 1,2 milliard de dollars[13], ce qui est conforme aux cibles fixées. Ces projets devraient créer et sauvegarder, à terme, 4 652 emplois, selon la planification des entreprises.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS, 2011-2012

	Cibles	Résultats
Nombre de projets	50	59
Valeur déclarée des projets (M$)[1]	1 000,0	1 201,1
Nombre d'emplois créés et sauvegardés[1]	3 000	4 652

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

Ainsi, 23 entreprises étrangères[14] implanteront de nouvelles activités au Québec, et 36 filiales de sociétés étrangères déjà présentes y prendront de l'expansion. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule quelque 800 millions de dollars.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2011-2012

	Nombre	Valeur (M$)[1]
Réinvestissements	36	838,2
Implantations	23	362,9
TOTAL	**59**	**1 201,1**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

La Société a mis au point un indicateur de performance permettant de tenir compte de l'impact de la concurrence internationale dans un projet. Sur les 36 projets de réinvestissements de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2011-2012, 78 % étaient considérés en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. Et sur les 23 projets de nouvelles implantations, 48 % étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Plusieurs projets de grande envergure ont vu leur aboutissement en 2011-2012. Avec des investissements annoncés de 298,1 millions de dollars dans les produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques et de 150,9 millions de dollars dans le secteur des mines, plusieurs projets importants pour le Québec se distinguent.

13 La valeur des projets comprend les dépenses en immobilisations ainsi que les frais de R-D, mais non la masse salariale liée aux activités des entreprises.

14 Il faut noter que 2 des 23 projets d'implantation sont réalisés en partenariat avec des sociétés québécoises.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2011-2012

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Nombre	Valeur (M$) [1]
PRIMAIRE		
Mines	3	150,9
TOTAL PARTIEL	**3**	**150,9**
SECONDAIRE		
Alimentation et boissons	7	87,8
Caoutchouc et plastique	2	36,1
Papier et imprimeries	3	71,0
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	2	10,4
Machinerie	2	3,9
Matériel de transport	2	58,0
Produits électriques et électroniques	5	76,9
Produits minéraux non métalliques	1	0,3
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	6	298,1
TOTAL PARTIEL	**30**	**642,5**
TERTIAIRE		
Services professionnels, scientifiques et techniques	6	123,5
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	10	120,2
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	1	6,0
Services divers	9	158,0
TOTAL PARTIEL	**26**	**407,7**
TOTAL GLOBAL	**59**	**1 201,1**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Les investissements annoncés en 2011-2012 proviennent de 16 pays, dont principalement la France et les États-Unis, qui ont généré respectivement 27 % et 22 % du nombre de projets d'investissements, ainsi que 27 % et 20 % de la valeur des investissements qui y sont liés.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2011-2012

	Nombre	Valeur (M$) [1]
Amériques	23	455,7
Europe	28	537,2
Asie	8	208,2
TOTAL	**59**	**1 201,1**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

L'accent mis sur le développement de chacune des régions du Québec s'est traduit par une grande répartition géographique des investissements.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2011-2012

RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre	Valeur (M$)[1]
01 – Bas-Saint-Laurent	1	65,0
03 – Capitale-Nationale	2	51,8
04 – Mauricie	1	15,0
05 – Estrie	2	4,8
06 – Montréal	29	317,4
07 – Outaouais	2	22,7
09 – Côte-Nord	1	40,0
10 – Nord-du-Québec	2	110,9
13 – Laval	1	6,0
15 – Laurentides	3	99,5
16 – Montérégie	13	428,9
17 – Centre-du-Québec	2	39,1
TOTAL	**59**	**1 201,1**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'exercice 2009-2010, paru en mai 2009, porte, dans son chapitre 3 du tome 1, sur les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Dans ce document, le vérificateur général du Québec recommandait à l'ancienne société Investissement Québec et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) d'évaluer l'efficience et l'efficacité du mode de fonctionnement de leurs activités de promotion et de prospection des investissements étrangers, en examinant le partage des rôles et des responsabilités, de façon à favoriser la complémentarité des interventions.

La Loi sur Investissement Québec réaffirme que la Société assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers conformément au mandat que lui confie le gouvernement. De plus, le décret du gouvernement du Québec daté du 13 avril 2011, notamment le protocole qui y est annexé, vient expliquer les rôles et les responsabilités respectifs d'Investissement Québec et du MDEIE en matière de prospection et de promotion des investissements directs étrangers. Il clarifie la situation et vient confirmer le leadership de la Société en matière de suivi des filiales et de prospection d'investissements directs étrangers.

En décembre 2009, la Commission de l'administration publique avait fait ses propres recommandations à Investissement Québec et au MDEIE, leur demandant notamment d'être plus proactifs en région avec les organismes du milieu pour le développement et la réalisation de projets. La Société est fière de signaler qu'au cours de l'exercice 2011-2012, elle a rencontré plus de 40 de ces organismes (centres locaux de développement, sociétés d'aide au développement des collectivités, organisations de développement régional, etc.), sans compter de nombreuses administrations municipales partout au Québec, qui ont participé à la réalisation de projets d'investissements étrangers. Notons aussi que la Société participe aux réunions du comité interministériel de coordination sur le mandat de démarchage international et qu'elle rencontre et consulte régulièrement les associations sectorielles, les grappes sectorielles du Québec, les ministères partenaires (le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Relations internationales, Affaires étrangères et Commerce international Canada, le MDEIE, le MRNF et Emploi-Québec), Hydro-Québec, Gaz Metro, Le Port de Montréal, etc. Plus précisément, Investissement Québec vient d'entreprendre, en collaboration avec Montréal International, un projet pilote dans le cadre duquel ces deux organismes de développement économique se partageront la tâche de visiter 200 filiales de sociétés étrangères ayant leur siège social dans la grande région de Montréal, pour ensuite partager l'information recueillie.

Par ailleurs, la Société a produit des plans sectoriels d'orientations stratégiques afin de guider les efforts de prospection. Ces plans ont tous fait l'objet de consultations auprès des ministères québécois appropriés.

La Commission de l'administration publique a aussi recommandé de favoriser une plus grande utilisation de la base de données commune Horace+. Investissement Québec y a versé, en début d'exercice, la liste des filiales de sociétés étrangères pour lesquelles des intentions de visite ont été indiquées. Les confirmations de visites réalisées ont été transmises mensuellement aux administrateurs de la base de données commune et, au 31 mars 2012, la Société avait fait plus de 62 % de l'ensemble des visites effectuées par les partenaires de cette base de données.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parallèlement à la fusion de la SGF et de l'ancienne Investissement Québec en vertu de la Loi sur Investissement Québec, le FDE a été institué au sein du MDEIE. Selon cette loi, Investissement Québec doit administrer les programmes d'aide financière du FDE que le gouvernement peut élaborer, ainsi que tout autre programme d'aide financière que celui-ci peut désigner. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, la Société doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit être versée à Investissement Québec pour l'administration des programmes et la réalisation des mandats du FDE.

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à la Société, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution d'un mandat qu'il lui assigne, des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. La Société est toutefois responsable devant le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Pour l'administration des programmes d'aide financière et l'exécution des mandats que lui confie le gouvernement, la Société est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable.

En outre, Investissement Québec est responsable de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du FDE pour le compte du MDEIE. En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le rapport du vérificateur général du Québec concernant la vérification des livres et comptes du FDE doit être joint au rapport annuel d'Investissement Québec. Ainsi, les états financiers consolidés du FDE, pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, sont déposés en même temps que le présent rapport.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du FDE, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au versement des montants octroyés, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société effectue également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et, lorsque la situation l'exige, elle assure le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs, le cas échéant.

PROGRAMMES ET MANDATS

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 148 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), du Programme ESSOR, du Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes (RENFORT), du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté (PAET), du Programme pour la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (CAES) et des mandats gouvernementaux[15]. Ces interventions, d'une valeur de 563,9 millions de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 2,0 milliards de dollars ainsi que la création et la sauvegarde de 9 630 emplois[16].

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information, l'innovation technologique, la création d'emplois et le développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à produire des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures. Au cours de l'exercice, Investissement Québec a délivré 174 nouveaux certificats et attestations et 3 968 attestations annuelles. Les nouveaux certificats et attestations sont délivrés une seule fois aux entreprises et certifient notamment que celles ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

15 Les 95 interventions financières du Programme de soutien aux projets économiques qui ont été autorisées par le MDEIE au cours de l'exercice et qui totalisent 23,6 millions de dollars ne sont pas comprises dans ces résultats. Cependant, elles sont comptabilisées dans le portefeuille du FDE.

16 Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec a été mandatée pour mettre sur pied le Fonds Relève Québec, s.e.c. En vertu du décret nº 1066-2011, daté du 16 novembre 2011, le gouvernement a désigné la Société pour gérer ce fonds et effectuer des prêts directs aux repreneurs d'entreprises. Le Fonds Relève Québec est doté d'une capitalisation de 50 millions de dollars, dont 20 millions de dollars proviennent du FDE. La capitalisation est complétée par des contributions de 10 millions de dollars du Fonds de solidarité FTQ, de Fondaction, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, et de Capital régional et coopératif Desjardins. Le Fonds Relève Québec permet de faciliter le transfert d'entreprises à des repreneurs québécois, de maintenir les activités et de préserver les emplois des PME. Au cours de l'exercice, six prêts ont été effectués pour une valeur de 1,2 million de dollars.

PORTEFEUILLE DU FDE

Au 31 mars 2012, la Société administre un portefeuille d'une valeur de plus de 4,2 milliards de dollars, qui comprend plus de 2 318 interventions financières pour 1 958 entreprises dans le cadre des programmes et des mandats que lui a confiés le gouvernement.

PERFORMANCE SOCIALE

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte des relations avec ses parties prenantes et de ses règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. De même, comme la culture organisationnelle de la Société est fondée sur les résultats, ses outils financiers sont conformes à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de l'homme en vigueur et répondent aux besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose d'une politique sur la santé des personnes au travail.

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Elle procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Un exercice de consultation des parties prenantes a également été mené par une firme externe au cours de l'exercice. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le vérificateur général du Québec, les entreprises, les employés, les filiales et les fournisseurs de celle-ci, les médias, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, les partenaires associatifs et du secteur de l'économie sociale, les partenaires financiers, les partenaires juridiques, les partenaires sectoriels ainsi que les syndicats.

La Société a répertorié différents mécanismes de communication avec ses diverses parties prenantes afin de connaître les préoccupations de celles-ci à son égard.

Les parties prenantes peuvent aussi compter sur le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société. Une rétroaction est effectuée dans un délai maximum de 48 heures, selon la demande.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. C'est également lui qui dépose le rapport annuel de la Société à l'Assemblée nationale et qui, par le fait même, fait rapport sur la réalisation de ses objectifs et l'avancement de ses plans d'action de développement durable.

Comme il est prescrit dans la Loi sur Investissement Québec, les livres et les comptes de la Société sont vérifiés chaque année conjointement par le vérificateur général du Québec et un auditeur externe nommé par le gouvernement. De plus, le vérificateur général du Québec réalise des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction de la vérification interne d'Investissement Québec assure le lien entre le vérificateur général du Québec et la Société.

EMPLOYÉS

Il existe divers canaux de communication entre les employés de la Société et la direction. La Société organise notamment des réunions pour l'ensemble de ses employés afin de présenter ses grandes orientations. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour les employés de poser des questions au président et chef de la direction. En 2011-2012, une série de rencontres ont eu lieu afin de favoriser les échanges entre employés et leur permettre d'en apprendre davantage sur les mandats des différentes vice-présidences d'Investissement Québec. La Société a aussi réalisé, en partenariat avec une firme externe, un exercice portant sur la mobilisation du personnel et la détermination des actions favorisant le travail d'équipe, le sentiment d'appartenance et la réussite et a sondé ses employés pour évaluer la qualité des services internes.

En matière de développement durable, la Société a organisé des ateliers afin de mieux cerner les attentes des employés. Les employés peuvent d'ailleurs faire des commentaires à ce sujet sur le site intranet de la Société. Une employée est chargée d'en faire le suivi. En mars dernier, un sondage sur le développement durable a été envoyé à tous les employés afin d'en apprendre davantage sur leurs connaissances et leurs préoccupations à ce sujet.

Enfin, le président et chef de la direction ainsi que les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés au moyen du site intranet de la Société, notamment par l'entremise d'enregistrements vidéo. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions à la direction par courriel. La Direction des communications est chargée d'assurer le suivi des commentaires et des questions des employés.

ENTREPRISES

La clientèle de la Société se compose d'entreprises québécoises, canadiennes et internationales, de PME et de grandes entreprises. Les directeurs de portefeuille, les directeurs d'investissement, les démarcheurs et les autres professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont donc à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations. La Société a 17 bureaux au Québec et 11 à l'étranger afin de se rapprocher de ses clients.

La Société sonde ses clients qui bénéficient d'une nouvelle intervention en financement ou en mesures fiscales afin de mesurer leur taux de satisfaction en fonction de différents critères. Les résultats sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement. Lorsqu'une plainte est formulée, la politique de traitement des plaintes est appliquée.

FILIALES

La Société possède en propriété exclusive des filiales qui gèrent des capitaux ou qui exploitent des entreprises dans divers secteurs de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section des Renseignements supplémentaires du présent rapport. En conformité avec le plan stratégique de la Société, le rôle, le mandat et la raison d'être de ses filiales ont été révisés. Le conseil d'administration de chaque filiale compte au moins un employé d'Investissement Québec.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs accrédités par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. La Société traite avec la Société immobilière du Québec (SIQ) et LSR Immobilier en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SIQ sont assujettis à la Loi sur le développement durable. La Tour de la Banque Nationale, qui abrite le bureau principal de la Société, a remporté les honneurs au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal 2011, dans le cadre d'un projet en efficacité énergétique présenté par la Banque Nationale Groupe financier et LSR Immobilier, gestionnaire de l'immeuble.

La Société a également recours à d'autres fournisseurs pour l'acquisition de ressources informationnelles et pour divers services professionnels. Elle privilégie d'abord les fournisseurs locaux. C'est pourquoi elle s'approvisionne principalement chez des fournisseurs québécois, qui représentent 81 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs de la Société est assujettie à sa politique sur les contrats, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués. Sa politique est de répondre en temps réel aux demandes d'information des représentants des médias. Pendant l'exercice 2011-2012, la porte-parole médias de la Société a ainsi répondu à plus de 150 demandes provenant des membres de la presse. Elle gère également le programme d'accueil de journalistes étrangers.

MINISTÈRES ET ORGANISMES

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. Les travaux entrepris afin de respecter les lois sur le développement durable et sur la gouvernance des sociétés d'État, auxquelles la Société est assujettie, en sont de bons exemples. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les partenaires associatifs regroupent les associations régionales et autres associations. Quant aux partenaires du secteur de l'économie sociale, ils englobent principalement les réseaux sectoriels, régionaux ou nationaux d'entreprises coopératives et sans but lucratif. La Société maintient ses liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de partenariats événementiels, lors de rencontres et de groupes de travail ou à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur.

Au cours de l'exercice, des activités de formation et des colloques [17] ont eu lieu avec ces partenaires ou des groupes touchés par l'évolution de ce secteur. Les aspects économiques et financiers de l'économie sociale ont été abordés, ainsi que les façons de faire et les produits de la Société susceptibles de répondre aux besoins des entreprises de l'économie sociale. Ces besoins ont été au cœur du développement du nouveau produit Financement IMPI IQ ainsi que du renouvellement de l'enveloppe du programme CAES du FDE.

PARTENAIRES FINANCIERS

Les partenaires financiers de la Société sont les institutions financières, les organismes de l'économie sociale et les coopératives. Les partenaires financiers pour lesquels la Société garantit des prêts doivent être homologués par cette dernière.

La Société établit des relations privilégiées avec ses partenaires en communiquant avec eux et en participant à diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle est invitée. Ce dialogue permet de bien comprendre leurs préoccupations et d'acheminer les informations pertinentes aux directions visées afin de suivre l'évolution des besoins financiers des partenaires de la Société. Par ailleurs, tout comme les clients des prêts et des garanties, les partenaires financiers sont sondés dès qu'une intervention financière est autorisée. Les résultats sont analysés et présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement.

PARTENAIRES JURIDIQUES

Les partenaires juridiques de la Société regroupent entre autres les avocats, les notaires, les syndics et les séquestres. La Société rejoint ses partenaires juridiques lors de la conclusion de contrats avec ses parties prenantes, lorsque ses entreprises clientes éprouvent des difficultés financières ou à l'occasion d'autres rencontres en lien avec les entreprises de son portefeuille.

PARTENAIRES SECTORIELS

La Société rejoint ses partenaires sectoriels, notamment les regroupements d'entrepreneurs ou d'entreprises et les associations à caractère sectoriel, lors d'événements, de rencontres, de tournées régionales ou de séminaires. Combinées à des rencontres de groupe plus restreintes, comme des visites d'entreprises, ces activités sont autant d'occasions d'échanger avec les gens d'affaires sur les enjeux de ces derniers.

SYNDICATS

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent ses employés, soit le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État (AJE) lors des réunions des comités de relations professionnelles et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

17 Formation offerte par Investissement Québec dans le cadre du programme d'intégration des directeurs de comptes entreprises de Desjardins, ou participation au Forum international de l'économie sociale et solidaire (FIESS), par exemple.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES FINANCIERS

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande chaque année aux clients qui ont obtenu des prêts et des garanties et à ses partenaires financiers [18] d'évaluer ses services.

Dans le cas des services de financement, l'évaluation annuelle porte principalement sur cinq points prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre octobre 2010 et septembre 2011, la Société a mené un sondage auprès de 1 014 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 274 partenaires financiers.

En 2011-2012, le taux de satisfaction générale de la clientèle est de 93 %. Les partenaires financiers ont également exprimé leur satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 94 %.

TAUX DE SATISFACTION [1], 2011-2012

	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Accueil	94 %	92 %
Professionnalisme et compétence	95 %	95 %
Adaptabilité et souplesse	94 %	95 %
Délai de traitement	91 %	93 %
Accessibilité et visibilité	90 %	96 %
Satisfaction générale [2]	93 %	94 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

Investissement Québec a également sondé 1 120 entreprises clientes qui bénéficient de mesures fiscales. L'évaluation de la qualité du service a porté sur l'accueil, le professionnalisme et la compétence, le délai de traitement, de même que l'accessibilité et la visibilité. Le taux de satisfaction générale de ces entreprises s'est établi à 87 %.

18 Directeurs de comptes des institutions financières.

PRINCIPAUX MÉCANISMES DE COMMUNICATION DES PARTIES PRENANTES

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

PARTIES PRENANTES	PRINCIPAUX MÉCANISMES DE COMMUNICATION					EXEMPLES DE MÉCANISMES DE COMMUNICATION	PRISE EN COMPTE DES ATTENTES
	Rencontres, congrès, événements	Communications externes	Communications internes	Sondages	Autres mécanismes de communication		
Assemblée nationale et vérificateur général du Québec		•			•	• Dépôt de documents à des fins de reddition de comptes • Commissions parlementaires	• La Société tient compte de toutes les exigences de l'Assemblée nationale dans les rapports qu'elle dépose. • Toutes les recommandations du vérificateur général du Québec sont intégrées dans une action précise du plan d'action de la Société, et un suivi trimestriel est effectué.
Employés	•		•	•		• Messages du président et chef de la direction dans l'intranet • Ateliers permettant de mieux cerner les attentes des employés en matière de développement durable • Exercice portant sur la mobilisation du personnel • Sondage sur le développement durable auprès des employés • Sondage sur la satisfaction à l'égard d'un service interne	• La Direction des communications est chargée de faire le suivi des commentaires ou des questions des employés. • Les commentaires obtenus dans le sondage sur le développement durable seront analysés en 2012-2013.
Entreprises	•	•		•	•	• Rencontres lors de projets • Sondage sur la satisfaction • Demandes d'information adressées au SAI	• Tous les résultats obtenus dans les sondages sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement. • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI. • Toutes les plaintes formulées sont traitées selon le processus de traitement des plaintes de la Société.
Filiales	•	•			•	• Assemblée des conseils d'administration	• Les employés de la Société qui sont membres des conseils d'administration des filiales transmettent, s'il y a lieu, les demandes de celles-ci à Investissement Québec.
Fournisseurs	•	•			•	• Soumissions dans le cadre d'appels d'offres • Contrats d'approvisionnement • Participation à la journée des acquisitions du CSPQ	• Aucune attente n'a été formulée par les fournisseurs de la Société.
Médias	•	•			•	• Conférences de presse • Communiqués de presse • Accueil de journalistes selon le programme d'accueil de journalistes étrangers	• Une porte-parole gère de façon personnalisée toutes les demandes des journalistes.
Ministères et organismes	•	•			•	• Rencontres régulières • Dépôt de documents • Consultations pour le plan stratégique de la Société • Présentations sur l'offre de service de la Société	• Une porte-parole agit comme interlocutrice principale auprès des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. • Des ententes de partenariat ont été conclues.
Partenaires associatifs et du secteur de l'économie sociale	•	•			•	• Groupes de travail • Rencontres régulières • Assemblées des conseils d'administration	• Tous les commentaires obtenus dans les sondages menés auprès de partenaires financiers sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement. • Des recommandations sont adressées aux ministères visés. • Des ententes de partenariat et de confidentialité ont été conclues.
Partenaires financiers	•	•		•	•	• Sondage sur la satisfaction • Rencontres régulières avec les différents partenaires financiers de la Société • Présentations sur l'offre de service de la Société	
Partenaires juridiques	•				•	• Rencontres lors de la conclusion de contrats • Rencontres lorsque des entreprises clientes éprouvent des difficultés financières	
Partenaires sectoriels	•	•				• Rencontres fréquentes avec les différentes associations sectorielles • Participation à des événements ou à des congrès • Échanges d'informations stratégiques	
Syndicats	•		•			• Comités de relations professionnelles • Discussions pour le renouvellement des trois conventions collectives, dont deux sont échues depuis 2009 et une depuis 2011	• Les demandes adressées par les syndicats à l'employeur sont traitées lors des réunions des comités de relations professionnelles et des rencontres de négociation.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Deux documents guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires : le Code d'éthique applicable aux dirigeants et aux employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive (code d'éthique) et la Déclaration d'engagement envers la clientèle. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société.

Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées. Le code d'éthique, pour sa part, définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient notamment des dispositions ayant trait à la discrétion et à la confidentialité.

Investissement Québec a également adopté une politique de traitement des plaintes et a mis en place un système permettant d'y donner suite de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, aucune plainte n'a été reçue.

La Société utilise les services d'une agence accréditée et membre de l'Association des agences de publicité du Québec (AAPQ) qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité. En 2011-2012, aucune plainte n'a été reçue par les conseils national et régional des Normes canadiennes de la publicité comme contrevenant au code.

Règles de conduite
Dans le cadre de ses activités, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbyisme à quelque égard que ce soit.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et aux employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
Le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux dirigeants et aux employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive. Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne impliquée dans ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour et au nom d'Investissement Québec.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu du rôle et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation.

Le code d'éthique prévoit que tout dirigeant ou employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui. Il doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que le dirigeant ou l'employé ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation au code d'éthique ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, aux règlements, aux politiques, aux directives ou autre, de les signaler par écrit au secrétaire de la Société ou au président et chef de la direction. Toute situation peut aussi être déclarée par téléphone de façon confidentielle.

La Société donne également à ses employés, de façon ponctuelle, des informations pour préciser certains articles du code d'éthique. De plus, tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à ce sujet dans le cadre de leur programme d'accueil. Enfin, chaque employé a la responsabilité de prendre connaissance du code d'éthique et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin.

Aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été signalé à l'égard de la Société ou de ses employés en 2011-2012.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
Le conseil d'administration a adopté, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive du présent rapport annuel. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2011-2012.

Clauses relatives aux droits de l'homme dans les contrats
Les contrats conclus avec les entreprises clientes contiennent généralement des clauses portant sur le respect des droits de l'homme. De plus, les contrats qu'Investissement Québec conclut avec les fournisseurs sont assujettis aux lois, aux chartes et aux règlements en vigueur au Québec.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique
L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive. À cet égard, les employés doivent déclarer avoir lu le code d'éthique une fois par année.

La politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail a pour objet d'appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail, adoptée le 1er juin 2004.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires.

Tous les bureaux de la Société au Québec sont accessibles aux personnes handicapées, et des améliorations à cet égard sont effectuées régulièrement.

Investissement Québec dans la communauté
Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2011, qui visait à collecter des fonds pour trois grandes organisations philanthropiques. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 50 000 $. Grâce à la générosité de ses employés, Investissement Québec a remporté le prix « Philanthrope » dans la catégorie des organisations comptant entre 200 et 499 employés, pour le secteur « Public ». La Société soutient également, par l'entremise de dons, certaines œuvres philanthropiques qui bénéficient de l'engagement personnel, sous forme de bénévolat, de ses employés.

Investissement Québec concluait cette année son partenariat avec la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, laquelle se penche notamment sur les défis que pose la conciliation entre le financement responsable et les objectifs de rentabilité en matière de financement d'entreprises. La Société participe également au financement de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux qui souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

Dans le contexte de la création de la nouvelle société, Investissement Québec a adopté une stratégie de communication et d'affaires publiques et a déployé une variété de moyens afin de faire connaître sa mission, ses objectifs et sa nouvelle offre de service auprès de ses publics cibles.

« Toutes nos forces réunies pour vous propulser plus loin »
La création d'Investissement Québec, le 1er avril 2011, a fait l'objet d'une campagne de communication publique afin de marquer le coup. Le message visait à faire prendre conscience de l'avantage immédiat du regroupement de l'expérience et du savoir-faire de deux sociétés au sein d'une nouvelle entité.

Le président et chef de la direction d'Investissement Québec a multiplié les interventions publiques sur de nombreuses tribunes, telles que le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) ainsi que le milieu universitaire, pour mieux faire connaître la nouvelle société. Les autres membres de la direction ont fait de même à l'occasion des nombreux événements auxquels ils ont participé à l'invitation des milieux financiers et d'affaires dans toutes les régions du Québec.

« Propulser votre entreprise »
La création d'une société de développement économique plus forte et capable d'intervenir dans un plus grand nombre de dossiers a fait évoluer le positionnement de la Société, qui s'appuie sur le slogan *Faciliter – Financer – Propulser.*

Le message a été principalement porté par une campagne d'information originale et dynamique mettant de l'avant des entrepreneurs. Il s'est également retrouvé au cœur du nouveau dépliant institutionnel graphiquement novateur.

« Partenaires dans le financement de vos projets »
Le soutien à la mise en marché des nouveaux produits financiers d'Investissement Québec a pris une large place au sein des activités de promotion au Québec.

Comme Financement UNIQ, lancé en octobre 2011, est notamment accessible à de nouveaux secteurs d'activité, la Société a organisé des petits déjeuners-causeries dans 14 régions du Québec pour rencontrer des entreprises non clientes. Ces rencontres ont permis aux représentants d'Investissement Québec de présenter Financement UNIQ et d'échanger avec les entrepreneurs.

Pour la promotion de Financement IMPLIQ, un lancement public a été organisé afin de souligner la pertinence de ce nouveau produit pour le financement de l'économie sociale. Plus de 130 partenaires de la Société ont participé à cet événement, qui soulignait également l'implication d'Investissement Québec dans l'Année internationale des coopératives, l'année 2012 ayant été ainsi proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU.

La Société s'est également engagée dans plus d'une centaine d'initiatives, qui lui ont permis de mieux se faire connaître de ses clients comme de ses partenaires. Investissement Québec a ainsi établi des ententes de partenariat avec plusieurs organisations vouées à l'essor économique du Québec, de ses entrepreneurs et de ses entreprises, tant ici qu'à l'étranger. Mentionnons notamment Ecotech Québec, l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), la Chambre de commerce française au Canada (CCFC), la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), le Collège des administrateurs de sociétés (CAS) et HEC Montréal.

Le site Internet, principal lien d'information avec la clientèle et les partenaires du Québec, a été constamment mis à jour et adapté aux réalités de la nouvelle société tout au cours de l'exercice. Modification de l'interface, ajouts de sections et de nouveaux outils, affichage de toutes les actualités touchant Investissement Québec, utilisation de la vidéo, tout a été mis en place pour faciliter la promotion de la Société au Québec.

GOUVERNANCE

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prescrit des règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec. Elle prévoit notamment des règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport annuel intègre ces règles en divulguant un sommaire des rapports d'activité présentés par les comités relevant du conseil d'administration ainsi que des renseignements sur la rémunération des membres de ce dernier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du milieu des affaires, du droit, de l'économie sociale, des syndicats et du gouvernement. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise ou recommande des interventions financières en fonction des produits administrés par la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique, le plan d'action annuel, les résultats prévisionnels, les tableaux de bord périodiques et les états financiers présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs fixés, ainsi que le rapport annuel.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte quinze membres, dont le président et chef de la direction de la Société. Il comprend sept femmes et huit hommes, et plus des deux tiers des membres sont indépendants. Parmi les sept femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans et cinq au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire[19]. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 13 séances ordinaires et une séance extraordinaire.

Au 31 mars 2012, le conseil d'administration d'Investissement Québec était composé des membres suivants :

L'HON. JEAN BAZIN, c.r., Ad.E.
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2014
Statut : administrateur indépendant

L'Honorable Jean Bazin a été nommé président du conseil d'administration en janvier 2011. Il a présidé le conseil d'administration de la SGF de septembre 2007 à décembre 2010 et y a siégé à titre d'administrateur de février 2004 à septembre 2007.

Membre du Barreau du Québec depuis 1965, M. Bazin a rejoint les rangs du cabinet Fraser Milner Casgrain la même année et est devenu associé en 1971. Il est avocat-conseil depuis 2006. Il a présidé l'Association du Barreau canadien en 1987 et en 1988.

M. Bazin a été nommé conseiller de la Reine (c.r.) en 1984 et a été membre du Sénat canadien de 1986 à 1989.

M. Bazin est membre du conseil d'administration de la Banque Laurentienne, de Miranda Technologies, de Lambert Somec et de l'Association des ex parlementaires. Il est titulaire d'une licence en droit, d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval.

JACQUES DAOUST
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Depuis le 1er janvier 2011, Jacques Daoust est président et chef de la direction de la nouvelle société Investissement Québec. Il a été président et chef de la direction d'Investissement Québec de juin 2006 à mars 2011.

M. Daoust a occupé plusieurs postes de haut niveau à la Banque Laurentienne de 1998 à 2005, dont celui de président et chef de la direction de Trust La Laurentienne, de vice-président exécutif – services financiers aux particuliers, de premier vice-président exécutif – gestion du patrimoine et du courtage et de président et chef de la direction de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs.

À la Banque Nationale du Canada, de 1986 à 1998, il a occupé successivement les postes de premier vice-président aux ressources humaines et à l'administration, de vice-président exécutif de Trust Général du Canada, de président et chef de la direction de Gestion de portefeuille Natcan et de président et chef de la direction de Placements Banque Nationale.

19. Minorité visible ou personne handicapée.

Au cours de sa carrière, M. Daoust a agi comme membre ou président d'une vingtaine de conseils d'administration. Il a également reçu plusieurs prix, dont le prix Grands diplômés de l'Université Laval en 2011.

M. Daoust est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC). Il est titulaire du brevet de l'Institut des banquiers canadiens et membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

PIERRE BARNÈS
Date de nomination au Conseil : 9 février 2011
Date de fin du mandat : 8 février 2013
Statut : administrateur indépendant

M. Barnès a commencé sa carrière en 1958 à la Banque provinciale du Canada, où il est devenu par la suite vice-président et directeur général des Services financiers.

Il a été président-directeur général de Crédit industriel Desjardins, puis de la Société d'investissement Desjardins. Il a aussi été vice président exécutif et chef de l'exploitation à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, et président et chef de la direction de Place Desjardins inc.

M. Barnès est membre du comité d'investissement de Desjardins Capital de risque, du conseil d'administration de l'Association interaméricaine de comptabilité (IAA), de l'Association des comptables sans frontières et du Comité international de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de HEC Montréal, du brevet de l'Institut des banquiers canadiens et du titre de *Fellow* de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Canada.

MICHEL BRÛLÉ
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2014
Statut : administrateur indépendant

Depuis 2000, M. Brûlé est président fondateur des Investissements M&M. Auparavant, il a fondé ou cofondé plusieurs entreprises technologiques, dont InnoMediaLogic en 1996 et OvalSys International en 1991. Michel Brûlé est un investisseur providentiel depuis plus de dix ans et a investi dans un grand nombre d'entreprises. Il est membre du conseil d'administration du Réseau Anges Québec, de Cogiscan inc., de MetaFoam inc., d'Octasic inc. et de Varitron Technologies inc.

Titulaire d'une maîtrise en génie électrique et d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université d'Ottawa, M. Brûlé est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

GISÈLE DESROCHERS
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2014
Statut : administratrice indépendante

Mme Desrochers est administratrice de sociétés et consultante en gestion du capital humain. De 2002 à 2010, elle a été membre du Bureau de la présidence et première vice-présidente aux Ressources humaines, Affaires corporatives et Initiatives stratégiques de la Banque Nationale du Canada. Elle a rejoint les rangs de Banque Nationale Groupe financier en 1994 à titre de première vice-présidente, Ressources humaines et Administration. De 1975 à 1994, elle a occupé divers postes de haut fonctionnaire au sein de l'administration publique du Québec.

Elle est membre des conseils d'administration de l'Université de Montréal, de la Corporation Trevi, de la Fondation Jeunesses musicales du Canada et du Festival de musique de chambre du Québec.

Mme Desrochers est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et d'un baccalauréat en éducation de l'Université du Québec à Montréal.

JOSÉ P. DORAIS
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2012
Statut : administrateur indépendant

M. Dorais a été membre du conseil d'administration de la SGF d'août 2005 à décembre 2010.

Il est avocat associé au cabinet Miller Thomson Pouliot depuis 2001 et se spécialise dans le domaine du droit des affaires. Il a auparavant été avocat associé au cabinet Leduc Leblanc de 1981 à 2001 et avocat au cabinet Geoffrion et Prud'homme de 1978 à 1981.

M. Dorais est membre du conseil d'administration d'Æterna Zentaris, de la Société d'énergie Foster Wheeler et d'Alliance Films inc.

Il a obtenu sa licence en droit de l'Université d'Ottawa en 1972 et est membre du Barreau du Québec depuis 1974.

DIANE LANCTÔT
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2012
Statut : administratrice indépendante

Mme Lanctôt a été membre du conseil d'administration de la SGF de février 2004 à décembre 2010.

Elle est présidente de Lanctôt ltée. Au cours des 25 dernières années, elle a acquis une grande réputation à l'échelle internationale dans le domaine du sport et de la mise en marché.

Mme Lanctôt est également membre du conseil d'administration du Groupe Le Massif. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences de la santé de l'Université de Montréal.

HÉLÈNE LÉVESQUE
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2013
Statut : administratrice indépendante

Mme Lévesque a été membre du conseil d'administration de la SGF de mai 2009 à décembre 2010.

Elle est présidente de la société de services juridiques Corporation Experlead depuis 2006. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de direction de services juridiques, notamment au sein des sociétés suivantes : Transcontinental inc., Harlequin Enterprises Limited, Quebecor Printing Canada et le Fonds de solidarité FTQ. Elle possède une expertise dans la réalisation de dossiers d'investissement.

Elle est également membre du conseil d'administration de Vision Globale et membre du comité de sélection de la bourse Alma Lepage de HEC Montréal.

Mme Lévesque est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'une licence en droit de l'Université de Sherbrooke, et est membre du Barreau du Québec depuis 1979.

MONETTE MALEWSKI
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2012
Statut : administratrice indépendante

Mme Malewski a été membre du conseil d'administration d'Investissement Québec d'octobre 2007 à décembre 2010.

Elle préside le Groupe M. Bacal, et elle a été directrice générale adjointe des Centres communautaires juifs de Montréal, directrice générale de l'Association des écoles juives de Montréal et présidente du syndicat de la Fédération des enseignants des écoles juives.

Elle est également membre du conseil d'administration des Fonds Universitas du Canada et de la Fondation du Grand Montréal, de la CALU et de l'Association des amis canadiens de l'Université hébraïque de Jérusalem, chapitre de Montréal, du Fonds Ville-Marie et de l'École supérieure de ballet contemporain de Montréal.

Mme Malewski est titulaire d'un certificat en assurance de personnes de l'Autorité des marchés financiers et d'un diplôme en enseignement de l'Université McGill.

GENEVIÈVE MORIN
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2013
Statut : administratrice indépendante

Mme Morin agit à titre de chef de l'investissement de Fondaction, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, où elle exerce également les fonctions d'adjointe au secrétariat et à la trésorerie du conseil d'administration et de secrétaire du comité exécutif. Elle y a auparavant occupé les postes de coordonnatrice à l'administration et aux finances et de chef de la direction financière et du développement corporatif.

Avant de rejoindre les rangs de Fondaction en 1996, Mme Morin a occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins, notamment celui de conseillère principale en crédit, de conseillère principale en développement corporatif et d'agente de formation des dirigeants. Elle est également membre du conseil d'administration de Filaction, de la Société de développement Angus et de Réseau Capital, dont elle assume la co-présidence depuis 2010.

Mme Morin est titulaire d'un MBA en finances de HEC Montréal et d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également suivi la formation de courtier en valeurs mobilières.

JACQUES ROCHEFORT
Date de nomination au Conseil : 1er janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2013
Statut : administrateur indépendant

M. Rochefort a été membre du conseil d'administration d'Investissement Québec de mai 2009 à décembre 2010.

Il est président et directeur général de Chenelière Éducation (Transcontinental inc.) depuis 2003. Il occupe aussi les postes de vice-président principal et de membre du conseil de direction de TC Média.

Il a été président et directeur général des Éditions CEC (Quebecor/Hachette Livres Paris) de 1995 à 2003. Il a été consultant en planification stratégique et en marketing à l'AG2R (France) de 1988 à 1994 et à la STCUM en 1990. Il a aussi été député de Gouin de 1981 à 1989 et ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur de 1984 à 1985.

Il est vice-président du conseil d'administration et membre du comité exécutif et du comité des ressources humaines de SSQ Assurances générales.

M. Rochefort a étudié en sciences politiques à l'Université de Montréal.

CLAUDINE ROY
Date de nomination au Conseil : 9 février 2011
Date de fin du mandat : 8 février 2015
Statut : administratrice indépendante

M[me] Roy est propriétaire et présidente-directrice générale de Brise-Marine depuis 1987.

Elle a été présidente du fonds de financement de la Fondation Cornélius-Brotherton du Cégep de la Gaspésie et des Îles en 2005. En 2009, elle a été nommée au conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins. M[me] Roy a notamment été présidente de la Corporation de développement des Fêtes de Gaspé et maître d'œuvre dans l'évolution de la renommée internationale de la grande Traversée de la Gaspésie. Elle est également administratrice du quotidien *Le Devoir*, de la Fondation SEDNA et d'Hébergement Ski TDL.

M[me] Roy est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski.

RENÉ ROY
Date de nomination au Conseil : 1[er] janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2013
Statut : administrateur indépendant

M. Roy a été membre du conseil d'administration d'Investissement Québec de mars 2001 à décembre 2010.

Nommé vice-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec en 1987, il a occupé le poste de secrétaire général de 1998 à 2010. Auparavant, il a été vice-président québécois du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, et conseiller syndical pour le Syndicat des travailleurs en communication du Canada. Il est président du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ depuis 2009, et du comité sectoriel sur les investissements en nouvelle économie du Fonds de solidarité depuis 2004.

M. Roy est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité de l'Institut de technologie de Trois-Rivières.

CHRISTYNE TREMBLAY
Date de nomination au Conseil : 1[er] janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2014

M[me] Tremblay a été membre du conseil d'administration d'Investissement Québec et de la SGF de janvier à décembre 2010.

Sous-ministre au MDEIE depuis 2009, elle a été sous-ministre adjointe à ce même ministère pendant deux ans. Elle a également occupé divers postes de direction dans d'autres ministères depuis 1999, notamment à titre de secrétaire générale et de directrice de la coordination et de la planification au ministère des Finances. Elle compte plus de 20 ans d'expérience dans la fonction publique, ayant occupé des postes clés au ministère du Conseil exécutif, au ministère des Relations internationales et au ministère de l'Industrie et du Commerce.

M[me] Tremblay est membre du conseil d'administration du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et de Services Québec.

Elle est titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en administration internationale de l'ENAP. Elle est en outre diplômée de l'Université d'Ottawa, où elle a obtenu deux baccalauréats, l'un en sciences économiques et l'autre en sciences politiques.

MICHEL TREMBLAY
Date de nomination au Conseil : 1[er] janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2012
Statut : administrateur indépendant

Depuis 2008, M. Tremblay est vice-président exécutif, Placements à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers. Il était auparavant chef de l'exploitation, Particuliers, entreprises et gestion du patrimoine à la Banque Nationale du Canada.

Il possède une longue expérience des marchés financiers, ayant travaillé à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, au Groupe Optimum et à ING, avant d'entrer au service de la Banque Nationale du Canada. En outre, il a occupé divers postes de direction dans le domaine des placements et de la gestion de patrimoine.

Il est également membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Université Laval et du Comité de placement de la caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec.

M. Tremblay est diplômé en actuariat de l'Université Laval. Il est devenu *Fellow* de l'Institut canadien des actuaires et de la *Society of Actuaries* de Chicago en 1980 et a obtenu le titre d'analyste financier agréé (CFA) en 1988.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté les codes d'éthique applicables aux administrateurs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive, aux dirigeants et aux employés de la Société et de ses filiales en propriété exclusive, aux administrateurs désignés par la Société et pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil a également approuvé la politique de placements à court terme s'appliquant à la Société et à sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc.

Le Conseil a approuvé la structure de rémunération globale de la haute direction.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé le rapport annuel 2010-2011 de l'ancienne Investissement Québec, de même que les états financiers de celle-ci au 31 mars 2011. Le Conseil a également approuvé la politique de divulgation financière de la Société et, sur la recommandation du Comité de vérification, le dernier rapport annuel de la SGF comprenant ses états financiers pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2010 et l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 2011.

De même, sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a adopté, en conformité avec la loi constitutive de la Société et la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour de l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, la politique de réduction des dépenses de la Société pour les périodes de 2011-2012 à 2013-2014.

Le Conseil a en outre approuvé, sur la recommandation du Comité de gestion des risques, la politique-cadre de gestion des risques et la politique d'investissement de la Société.

Le Conseil a arrêté, de concert avec la direction, l'approche à suivre en matière d'investissement en capital de risque, ainsi que la présentation et le contenu du tableau de bord qui lui est présenté tous les trimestres et qui lui permet notamment d'évaluer l'état d'avancement des tâches que la Société doit accomplir selon son plan stratégique et le plan d'action qui en découle.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé la politique dite « Programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration », en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État; il a également approuvé la politique sur la rémunération de l'administrateur externe et celle afférente aux administrateurs désignés par la Société.

Des modifications au règlement intérieur de la Société ont également été approuvées en cours d'exercice.

Enfin, le Conseil a tenu une assemblée afin de débattre et d'échanger avec la direction au sujet de la mission et des activités de la Société, en fonction des priorités énoncées dans le premier plan stratégique de la Société présenté au gouvernement.

Le Conseil a autrement exercé, tout au long de l'exercice, ses pouvoirs décisionnels quant aux interventions financières importantes de la Société.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec la loi constitutive de la Société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants, qui sont constitués uniquement de membres indépendants du conseil d'administration : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé de Pierre Barnès, de José P. Dorais, d'Hélène Lévesque, de Michel Tremblay et de Jean Bazin, qui en est le président. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception des pouvoirs qui, en vertu de dispositions expresses de la loi, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même. En 2011-2012, le Comité exécutif n'a pas tenu de réunion.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de Michel Brûlé, de Claudine Roy et de José P. Dorais, qui en est le président. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il détermine également les profils de compétences et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président et chef de la direction, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

En 2011-2012, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 12 fois.

Au cours de ces assemblées, le comité a recommandé, pour approbation au conseil d'administration, les divers codes d'éthique applicables à la Société, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés. Il a fait de même pour diverses modifications au règlement intérieur de la Société ainsi que pour la politique sur les administrateurs désignés par la Société et la politique sur la rémunération de ceux-ci.

À la demande du conseil d'administration, le comité a par ailleurs recommandé, pour approbation au conseil d'administration, l'approche privilégiée par la Société relativement à ses interventions financières futures dans le secteur des ressources naturelles.

Conformément à la politique sur les administrateurs désignés, le comité a en outre approuvé la désignation d'administrateurs externes ou la reconduction de leur mandat.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est composé de Monette Malewski, de Geneviève Morin et de Pierre Barnès, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel de vérification interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en faire le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le vérificateur général du Québec et le vérificateur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé pour approbation les états financiers de l'ancienne Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, de même que les états financiers vérifiés de la SGF pour l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 2011 et pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2010 ainsi que les soldes d'ouverture au 1er janvier 2010 selon les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards*).

Dans ce cadre, les membres du comité ont rencontré à huis clos les représentants du vérificateur général du Québec et des vérificateurs externes de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Le comité a également approuvé le plan de vérification interne de la Société qui est présentement en vigueur et celui qui est prévu pour la période 2012-2015, et il a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlent.

Le comité a en outre pris connaissance périodiquement des résultats financiers de la Société et de ceux du FDE.

Les membres du comité ont par ailleurs approuvé le plan de vérification des états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, de même que celui afférent aux états financiers du FDE pour la même période.

Le comité s'est également enquis périodiquement des travaux effectués relativement à l'utilisation optimale des ressources au sein de la Société.

Le comité a pris connaissance de l'approche globale en gouvernance financière pratiquée par la direction et a revu, avant sa présentation au conseil d'administration, le budget de la Société pour l'exercice 2012-2013.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques est composé de Diane Lanctôt, de Jacques Rochefort, de Pierre Barnès et de Michel Tremblay, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques et recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques.

Le comité a tenu six réunions au cours de l'exercice, lesquelles avaient principalement pour objectif la revue, pour recommandation au conseil d'administration, de la politique de placements à court terme de la Société et de sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., de la politique-cadre de gestion des risques et de la politique d'investissement de la Société.

Le comité a suivi les travaux de la direction et de ses consultants visant à mettre en place les meilleures pratiques en matière de gestion des risques. Le comité a formulé ses demandes et ses recommandations à cet égard.

Le comité a reçu périodiquement la reddition de comptes aux termes de la politique de placements. Il s'est en outre penché sur les risques financiers majeurs relevés par la direction. Le comité a passé en revue périodiquement le profil de l'actif sous gestion et a entériné les stratégies de couverture du risque de change et du risque afférent à la détention de titres de sociétés cotées en Bourse.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines est composé de Gisèle Desrochers, de René Roy et d'Hélène Lévesque, qui en est la présidente. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président et chef de la direction et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu dix réunions. Lors de ces réunions, le comité a été amené, dans la foulée de la fusion de la SGF et de l'ancienne Investissement Québec, à harmoniser, de concert avec la direction et avec l'aide de consultants, la rémunération globale des dirigeants, et à recommander au conseil d'administration l'approbation de mesures, notamment quant à la rémunération de base, à la rémunération incitative, au régime de retraite et aux assurances collectives. Le comité a aussi suivi l'état des relations de travail au sein de la Société et s'est enquis de l'adhésion des employés au changement découlant de la fusion.

En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité a aussi commencé à élaborer un plan de relève des membres de la direction.

Le comité a revu et recommandé au conseil d'administration les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour l'exercice 2012-2013.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 596 $;
- une rémunération annuelle de 3 224 $ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 537 $ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 269 $ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants sont rémunérés.

Le président du Conseil reçoit, pour sa part, une rémunération annuelle de 17 192 $ ainsi qu'un montant forfaitaire de 806 $ chaque fois qu'il assiste à une séance du Conseil ou à une séance des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 403 $ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par séance d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2011-2012

	CONSEIL D'ADMINISTRATION							
	Séances ordinaires	Séance extraordinaire	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité de gestion des risques	Comité des ressources humaines	Comité ad hoc (1)	Rémunération totale ($)
ADMINISTRATEURS								
Pierre Batnès	13	1		5	6			24 977
Jean Bazin	13	1	10	4	6	10	10	60 313
Michel Brûlé	13	1	10/10					21 216
Jacques Daoust	12							0
Gisèle Desrochers	12	1		1/1		10	10	26 586
José P. Dorais	13	1	12					25 514
Diane Lanctôt	10				6			17 188
Hélène Lévesque	13	1	2/2			10		25 514
Monette Malewski	13	1		5				18 531
Geneviève Morin	13	1		4/4				17 994
Jacques Rochefort	12	1			4/5		10	22 827
Claudine Roy	13	1	12				10	27 660
René Roy	13	1				10		21 216
Christyne Tremblay	9	1						0
Michel Tremblay	11	1			6			21 218
NOMBRE DE SÉANCES	**13**	**1**	**12**	**5**	**6**	**10**	**10**	**330 754**

(1) Pour l'exercice 2011-2012, il s'agit du Comité de suivi.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2011-2012

	Salaire ($)	Rémunération variable ($)[1]	Autres formes de rémunération ($)[2]	Total ($)
Jacques Daoust Président et chef de la direction	375 000	18 750	8 943	402 693
Pierre B. Lafrenière Premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats	265 000	41 167	27 835	334 002
Jean-Jacques Carrier[3] Vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques	265 000	69 377	26 807	361 184
Yves Bourque[3] Vice-président principal au soutien et au suivi des investissements	237 000	69 604	30 119	336 723
Luc Séguin[3] Vice-président principal au développement des affaires, comptes majeurs	237 000	68 223	26 479	331 702

(1) Versée en 2011-2012.

(2) Y compris le montant des avantages particuliers ainsi que la portion d'assurance collective payée par la Société.

(3) La rémunération variable de MM. Carrier, Bourque et Séguin correspond au paiement effectué en 2011-2012 pour une période de 15 mois (12 mois en 2010 et 3 mois au 31 mars 2011) à la suite de la fusion de la SGF et d'Investissement Québec.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les livres et les comptes de la Société sont audités conjointement par le vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires relatifs à cet auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 sont détaillés comme suit :

	Honoraires ($)
Services d'audit	396 879
Services reliés à l'audit	20 576
Services en matière de fiscalité	63 300
Autres services	67 953
TOTAL	**548 708**

PRINCIPAUX COMITÉS INTERNES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité compte quatre femmes et onze hommes. Parmi les quatre femmes, trois appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans et une au groupe de 51 ans ou plus. Parmi les hommes, deux appartiennent au groupe d'âge de 40 à 50 ans et neuf font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire. Le comité est constitué ainsi : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, Yves Bourque, vice-président principal au soutien et au suivi des investissements, Jean-Jacques Carrier, vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques, Sylvie Chagnon, vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Renaud Gilbert, vice-président aux finances, Michel Guitard, vice-président principal aux communications, aux affaires publiques et au développement durable, Yves Lafrance, vice-président principal aux financements mandataires, Pierre B. Lafrenière, premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats, Christian Lessard, vice-président aux ressources humaines et informationnelles, Chantal Malo, vice-présidente aux coopératives et autres entreprises de l'économie sociale, Louise Morin, vice-présidente principale aux affaires internationales, Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société, Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales, Luc Séguin, vice-président principal au développement des affaires, comptes majeurs, et Robert Teasdale, vice-président principal au financement commercial et au développement régional. Le comité s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE FINANCEMENT

Le Comité de financement encadre l'ensemble du processus d'investissement et de financement. Il a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur d'Investissement Québec. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé et que ce dernier est conforme aux politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société. Tous les trimestres, le président du comité fait rapport au Comité de gestion des risques des décisions du Comité de financement au sujet des autorisations et des réalisations.

Le comité est composé de sept membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, Yves Bourque, vice-président principal au soutien et au suivi des investissements, Jean-Jacques Carrier, vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques et président du comité, Sylvie Chagnon, vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Michel Guitard, vice-président principal aux communications, aux affaires publiques et au développement durable, Yves Lafrance, vice-président principal aux financements mandataires, et Pierre B. Lafrenière, premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats. Johanne Proulx, directrice des affaires juridiques, agit comme secrétaire du comité. Le comité a tenu 60 séances en 2011-2012, soit 47 séances ordinaires et 13 séances extraordinaires.

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le comité est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Renaud Gilbert, vice-président aux finances, Christian Lessard, vice-président aux ressources humaines et informationnelles, Maxime Fillion, directeur des communications, et Lynn Ladouceur, directrice principale des ressources informationnelles. Le comité a pris la relève de comités similaires qui existaient au sein de la SGF et de l'ancienne Investissement Québec.

Le comité s'est réuni à une occasion et a entrepris d'établir la conformité de la Société, suivant la mise sur pied le 1er avril 2011, au règlement sur la divulgation de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une mise à jour des obligations de la Société conformément au règlement a été effectuée.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Le règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige que la Société communique un bilan des demandes reçues en 2011-2012 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de cette période, Investissement Québec a reçu 39 demandes d'accès.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2011-2012

NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS	
Traitées dans un délai de 20 jours	10
Traitées dans un délai de 30 jours	29
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	**39**

NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS	
Refusées[1]	13
Acceptées	17
Référées[2]	2
Partiellement acceptées ou partiellement refusées[1]	7
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	**39**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	4

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les demandes d'accès refusées : 9, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 32, 35, 37, 38, 39, 48, 51, 53, 54, 56, 59, 83 et 171.

(2) Dont une partiellement.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à certaines interventions financières analysées ou effectuées par la Société, à certaines filiales de la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à ses éléments d'actif, à certaines de ses activités, ainsi qu'à certains contrats octroyés par la Société.

ORGANIGRAMME

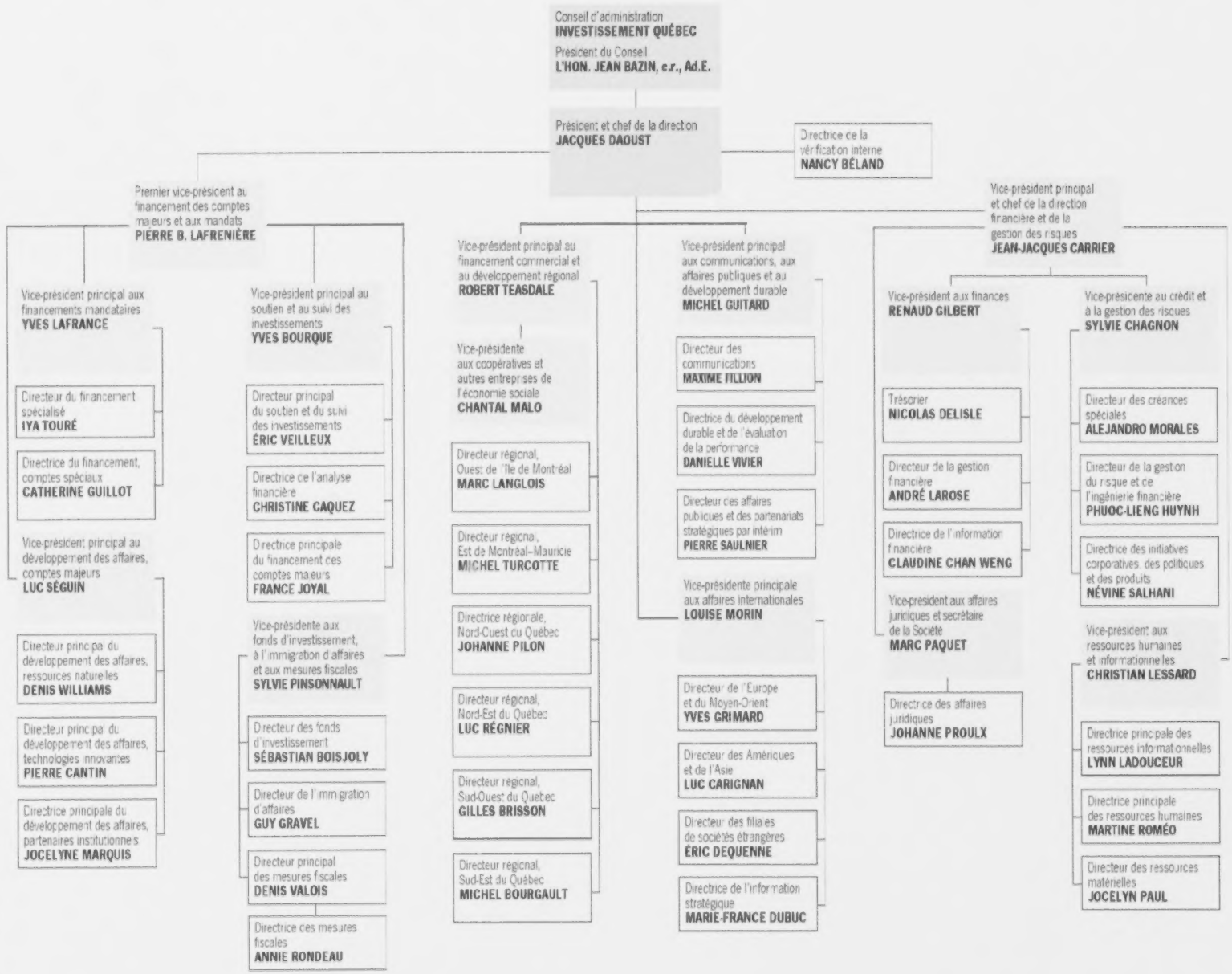

INSTRUMENTS DE GESTION

PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2011-2013 de la Société, approuvé par le gouvernement en septembre 2011, définit les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles stratégiques de la Société.

PLAN D'ACTION

Pour guider la réalisation de son plan stratégique, la Société établit annuellement un plan d'action précisant ses objectifs et les diverses activités qu'elle compte réaliser pour les atteindre. Le plan d'action est transmis à tous les membres du personnel au début de l'exercice.

PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le 1er avril 2011, la Société suit les deux plans d'action de développement durable initialement adoptés par la SGF et l'ancienne Investissement Québec.

SUIVI DES ACTIVITÉS

La Société dispose de plusieurs outils pour suivre l'évolution de ses activités, de ses résultats et de ses engagements financiers. En voici les principaux :

- Un tableau de bord mensuel est mis à la disposition du personnel sur le site intranet de la Société. Il contient des données détaillées sur l'ensemble des produits financiers et des activités de la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers, la gestion des ressources humaines et financières, la gestion du risque et les résultats financiers sommaires.
- Un rapport financier mensuel comprenant l'état des résultats ainsi que des indicateurs de performance financière est préparé à l'intention du Comité de direction.
- Un suivi trimestriel du plan d'action résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société est présenté au Comité de direction et au conseil d'administration, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action et dans le plan d'action de développement durable est également préparé trimestriellement pour le Comité de direction. L'information est communiquée au personnel sur le site intranet de la Société.
- Un rapport financier trimestriel est produit à l'intention du Comité de direction, du Comité de vérification et du conseil d'administration.
- Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions en la matière dans son rapport annuel. Elle a cependant fait le choix de ne publier que les objectifs organisationnels et les actions pour lesquels des gestes étaient attendus ou en continu dans les deux plans d'action. La Société fait également un suivi de ses actions dans le suivi trimestriel qu'elle soumet au Comité de direction. Elle démontre ainsi qu'elle a posé la plupart des gestes qu'elle s'était engagée à accomplir avant le 31 mars 2012.

SUIVI DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectif organisationnel : Promouvoir le développement durable au sein de l'organisation.		
ACTION	**GESTE**	**SUIVI**
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.	Élaborer un plan et une campagne de sensibilisation et de formation.	**En continu.** Quelques activités de sensibilisation ont été réalisées au cours de l'exercice.
	Élaborer un plan de communication continu.	**En continu.** Le plan de communication sera mis à jour à la suite du positionnement de la Société en développement durable. Plusieurs actualités ont été présentées dans l'intranet afin d'expliquer la démarche de la Société aux employés.
	Intégrer une attente signifiée au personnel d'encadrement afin qu'il appuie le plan d'action en matière de développement durable.	**À venir.** Des exigences spécifiques liées au développement durable seront intégrées aux attentes signifiées au personnel d'encadrement à la suite du positionnement de la Société.
	Cible : En 2011, 80 % des employés auront été sensibilisés et 50 % d'entre eux auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. **Résultat :** La cible a été atteinte au 31 mars 2011. Au moins 90 % des employés des deux organisations fusionnées ont été sensibilisés et 85 % en tiennent compte dans leurs activités régulières.	

Objectif organisationnel : Soutenir les différentes actions du plan d'action de développement durable en informant les employés et informer les entreprises du portefeuille du plan d'action de développement durable.		
Élaborer un plan de communication pour sensibiliser les clientèles internes et externes au plan d'action de développement durable.	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne et externe sur le déploiement du plan d'action afin d'accompagner le changement nécessaire des pratiques et informer les entreprises du portefeuille du plan d'action de développement durable.	**Action retirée.** À la suite de la fusion de la SGF et de l'ancienne Investissement Québec, l'action n'est plus envisagée étant donné la nature du nouveau portefeuille de la Société.
	Cible : 75 % des entreprises du portefeuille auront reçu de l'information sur le plan d'action de développement durable au 31 décembre 2010, et 100 % au 31 décembre 2011. **Résultat :** Sans objet.	

<table>
<tr><th colspan="3">Objectif organisationnel : Mesurer et faire connaître les efforts de la Société en matière de développement durable.</th></tr>
<tr><th>ACTION</th><th>GESTE</th><th>SUIVI</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Appliquer les principes de la GRI à la reddition de comptes de la Société.</td><td>Produire annuellement un rapport de développement durable intégrant les principes de la GRI.</td><td>En continu. Le premier rapport de développement durable de la nouvelle société a été produit pour 2011-2012, conformément aux lignes directrices de la GRI.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cible : Faire une reddition de comptes annuelle et publique du rapport de la GRI de la Société et, au 31 mars 2010, avoir atteint une cote de niveau A.
Résultat : La cible a été atteinte le 31 mars 2009. Le rapport de développement durable 2011-2012 de la Société est conforme au niveau A de la GRI. Avant la fusion avec la SGF, l'ancienne Investissement Québec a publié quatre rapports de développement durable dont les niveaux d'application étaient les suivants : B (2007-2008), A (2008-2009), A+ (2009-2010) et A (2010-2011).</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">Objectif gouvernemental : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.</th></tr>
<tr><th colspan="3">Objectif organisationnel : Instaurer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.</th></tr>
<tr><th>ACTION</th><th>GESTE</th><th>SUIVI</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant à la réalisation des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.</td><td>Dresser la liste des principaux fournisseurs de la Société, les sensibiliser aux impératifs de la Loi sur le développement durable et répertorier les principes guidant nos acquisitions en matière de biens et services.</td><td>En continu. Tous les fournisseurs de la Société ont été répertoriés. Les fournisseurs principaux sont également assujettis à la Loi sur le développement durable. La Société a dressé l'inventaire des fournisseurs à assujettir et a commencé à préparer un questionnaire afin de les évaluer.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cible : Au 31 mars 2013, réalisation de 100 % de la démarche.
Résultat : Au 31 mars 2012, la Société a réalisé 75 % des étapes nécessaires pour atteindre cette cible.</td></tr>
</table>

Objectif organisationnel : Aider le personnel à diminuer les principales sources de gaspillage et à faire une consommation écoresponsable.		
Mettre en œuvre des pratiques permettant de diminuer le gaspillage du papier et des fournitures de bureau et de favoriser la consommation écoresponsable de l'électricité, de l'eau et des moyens de transport.	Instaurer des pratiques pour éliminer les principales sources de gaspillage, notamment d'électricité et d'eau, à la Société.	**En continu.** Le plan de gestion environnementale couvre les différentes actions visant à éliminer les principales sources de gaspillage.
	Revoir les processus internes afin de diminuer les échanges de copies papier de certains documents officiels et offrir aux employés une formation sur les bonnes pratiques en matière de gestion et de classification des documents électroniques (courriels et fichiers).	**En continu.** Plusieurs mesures ont été mises en place pour diminuer l'échange de documents imprimés. Des employés de la direction responsable des ressources informationnelles ont assisté à des formations sur la gestion et la classification des documents électroniques afin d'améliorer leurs connaissances et d'informer les employés de la Société des bonnes pratiques à cet égard.
	Maintenir des liens avec la Société immobilière du Québec (SIQ).	**En continu.** La Société échange régulièrement de l'information avec la SIQ.
	Cible : S'assurer que 50 % des employés ont adopté, d'ici le 31 mars 2013, de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, que 5 % à 10 % des employés ont changé leurs habitudes de covoiturage et que 25 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau. Réduire de 15 % le nombre de boîtes de feuilles utilisées annuellement. **Résultat :** Au 31 mars 2012, 42 % des employés disent avoir adopté de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, 26 % ont changé leurs habitudes de covoiturage et 92 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau. Quant à la consommation de papier, 16,9 tonnes de papier ont été utilisées au cours de l'exercice.	

Objectif gouvernemental : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.		
Objectif organisationnel : Prendre en compte les principes de développement durable dans les programmes, politiques et procédures de la Société.		
ACTION	**GESTE**	**SUIVI**
Réviser les programmes, politiques et procédures de la Société de manière à ce qu'ils prennent en compte les principes de développement durable[1].	Réviser les programmes de la Société.	**À venir.** La Société évalue les manières possibles d'intégrer la prise en compte des principes lors de la mise en place de programmes, de politiques et de directives.
	Réviser les politiques et les procédures de la Société.	
	Réviser la documentation juridique de la Société.	
	Cible : Au 31 mars 2013, 100 % des programmes, politiques et procédures auront été révisés et correspondront aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable. **Résultat :** Au 31 mars 2012, la Société prend en compte les principes de développement durable dans l'analyse de ses dossiers de financement grâce à sa grille de cadrage.	

(1) Selon la terminologie du gouvernement, la prise en compte des principes est un exercice méthodologique d'analyse des programmes selon les 16 principes de la loi, sans toutefois être une obligation de modification de ces programmes, politiques et procédures.

Objectif organisationnel : Élaborer et instaurer une politique de financement socialement responsable.		
Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable.	Faire la synthèse des engagements pris et réalisés par la Société, les partenaires financiers et les entreprises clientes.	**En continu.** Un des éléments du diagnostic stratégique en développement durable a permis de compléter cette action en réalisant un balisage des meilleures pratiques.
	Cible : D'ici le 31 mars 2013, donner une formation sur la politique à 100 % des professionnels du financement et veiller à ce que 100 % des interventions financières soient examinées en fonction des critères de la politique. **Résultat :** La cible a été atteinte au 31 mars 2011. Tous les professionnels touchés ont reçu la formation sur l'application de la politique de financement socialement responsable et toutes les interventions financières visées par cette politique sont examinées à l'aide de la grille de cadrage.	

Objectif gouvernemental : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.		
Objectif organisationnel : Appuyer les entreprises dans leur démarche de développement durable.		
ACTION	**GESTE**	**SUIVI**
Mettre en place les outils financiers pour favoriser le développement durable auprès des entreprises.	Collaborer avec les instances gouvernementales chargées de mettre en place un chantier de travail.	**En continu.** Aucune enveloppe n'a été accordée à cet égard. Par contre, une des priorités stratégiques énoncées dans le plan stratégique 2011-2013 de la Société porte notamment sur l'économie verte. Sont visés les projets qui contribueront à établir de nouvelles façons de faire, à innover et à mettre au point des technologies vertes ou qui favoriseront des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, permettant l'achat de biens et de services liés à des initiatives de réduction des gaz à effet de serre, l'accroissement, l'amélioration ou la modernisation de la production ou la certification à l'égard d'une norme.
	Participer aux réunions de travail du chantier afin d'encourager la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement.	
	Cible : D'ici le 31 mars 2013, maintenir le nombre d'interventions financières autorisées (Financement de crédits d'impôt remboursables : 348; Innovation technologique : 22) et faciliter la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, une fois celle-ci autorisée. **Résultat :** Depuis la mise en place du nouveau plan stratégique 2011-2013, la Société mesure ses résultats selon ses priorités stratégiques. En 2011-2012, la Société a autorisé 302 interventions financières dans le cadre du financement de crédits d'impôt remboursables. De plus, 287 interventions financières autorisées concernaient la priorité stratégique « technologie innovante ». De ce nombre, 89 représentaient un projet lié à l'économie verte.	

Objectif gouvernemental : Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.		
Objectif organisationnel : Compléter le portrait de l'impact économique de la Société en y intégrant progressivement des données relatives aux impacts environnementaux et sociaux au Québec.		
Compléter le portrait de l'impact économique de la Société avec des éléments de développement durable au Québec.	Intégrer des informations portant sur le développement durable dans l'évaluation des impacts économiques des projets.	**En continu.** Les dossiers de retombées économiques du programme ESSOR sont accompagnés de la grille de cadrage qui englobe des informations portant sur le développement durable.
	Cible : Une étude de faisabilité sera réalisée en 2010 : la sélection d'indicateurs et de cibles suivra. **Résultat :** Étant donné le regroupement des deux sociétés, l'étude de faisabilité n'a pas été réalisée. Toutefois, cette action est en lien avec la prochaine mise à jour de la politique de financement socialement responsable qui permettra d'intégrer les différents principes de développement durable dans les activités de la Société.	

En 2011-2012, la Société a réalisé un mandat d'envergure en effectuant un diagnostic stratégique en matière de développement durable. Cette récente démarche lui permettra de définir des orientations stratégiques liées au développement durable et des actions précises en lien avec ces dernières compte tenu de la nouvelle réalité de la Société et du contexte de son milieu d'affaires.

GESTION DES RISQUES

Investissement Québec agit à la fois comme un gestionnaire de risques rigoureux et comme un agent contribuant au développement économique du Québec, c'est-à-dire qu'elle assume généralement un niveau de risque plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel tout en veillant à obtenir un rendement satisfaisant.

Comme le requiert la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration de la Société a mis en place le Comité de gestion des risques, dont le rôle consiste notamment à comprendre et à suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée, à recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques et à s'assurer du respect de ces politiques.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques fait partie de la culture organisationnelle d'Investissement Québec. Dynamique et évolutive, elle ne se résume pas à un ensemble d'étapes supplémentaires à suivre, mais se définit plutôt comme une façon de travailler à tous les niveaux de l'organisation.

Le cadre de la gestion des risques se veut systématique, proactif et continu, selon les meilleures pratiques du marché et les objectifs de la Société. Ce cadre permet à l'ensemble du personnel de prendre des décisions d'affaires éclairées selon une approche structurée. Ainsi, il permet à la Société de repérer et d'analyser les risques importants liés à ses activités et de définir des mesures d'atténuation pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de la gestion des risques à Investissement Québec peut être illustrée en quatre étapes :

IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette étape, qui est intégrée au processus de planification stratégique, consiste à dresser l'inventaire complet et détaillé de l'univers des risques de la Société. Ainsi, des liens clairs sont établis entre les objectifs d'affaires de la Société et les risques qui y sont rattachés. Chaque risque est assigné à un propriétaire spécifique, soit un vice-président.

Investissement Québec a établi son univers de risques en tenant compte de sa mission et de ses orientations stratégiques et en s'inspirant des meilleures pratiques. À l'issue de cet exercice, cinq domaines de risques ont été définis : le risque stratégique, le risque de réputation, les risques financiers, le risque opérationnel et le risque de conformité.

DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risque stratégique	Regroupe les risques attribuables à des choix inadéquats et à des orientations inadaptées aux besoins et à l'évolution du marché.	Le plan stratégique 2011-2013 de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles, a été adopté par le conseil d'administration et communiqué à tous les employés. Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, la Société élabore chaque année un plan d'action établissant les actions à entreprendre pour atteindre ses objectifs. Pour leur part, le conseil d'administration et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec. Les principes de saine gestion sont étayés par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.
Risque de réputation	Correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient entachées auprès des clients et des partenaires, des employés, des médias et du gouvernement.	La Société a mis en place plusieurs mesures de contrôle pour gérer ce risque. En effet, elle dispose d'un plan de communication ainsi que d'une stratégie d'affaires publiques et de relations avec les médias. Par sa déclaration d'engagement envers la clientèle, la Société veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires. De plus, elle s'est dotée de codes d'éthique et d'une politique de traitement des plaintes. Enfin, le financement de projets ou d'entreprises liés à des activités pouvant porter atteinte à la réputation de la Société est soumis au Comité de financement pour recommandation ou autorisation.

DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risques financiers	Représentent les pertes potentielles liées à une opération financière (risque de crédit) ou à une opération économique ayant une incidence financière (risque de marché et risque de liquidité).	
	RISQUE DE CRÉDIT	
	Représente le risque de pertes que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.	La Société suit un processus rigoureux d'octroi de crédit comportant notamment des étapes d'analyse et de diligence raisonnable, d'autorisation, de déboursement et de suivi. De plus, elle utilise un système de notation des entreprises qui est fonction du risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification en conséquence. Dans un objectif de saine gestion de son portefeuille, la Société effectue une révision périodique de la situation financière des entreprises afin de s'assurer que les notations d'entreprises et les provisions demeurent adéquates. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, la Société peut avoir recours à la prise de sûretés, à des instruments financiers dérivés de crédit, à la syndication ou à d'autres mesures.
	RISQUE DE MARCHÉ	
	Correspond au risque auquel la Société est exposée si certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change et les cours boursiers, fluctuent de façon défavorable.	La Société dispose de politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs de marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer le plus possible l'impact de la variation de ces facteurs. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, se reporter à la note 40 des états financiers intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».
	RISQUE DE LIQUIDITÉ	
	Associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.	La Société gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires de trésorerie. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose de facilités de crédit irrévocables pour faire face à toute éventualité. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, se reporter à la note 40 des états financiers intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risque opérationnel	Correspond à la possibilité de subir des pertes imputables à des erreurs humaines, à des insuffisances ou à des défaillances de systèmes et de processus.	Pour gérer ce risque, la Société dispose de divers mécanismes, dont l'établissement et le suivi de procédures liées aux processus d'information, d'intervention financière et de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, ces mécanismes touchent : • la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques; • la confidentialité de l'information; • la mise en place d'un réseau informatique fiable avec des outils de gestion et d'alerte; • le processus de planification de la reprise des activités; • les couvertures d'assurance et la protection appropriée des biens matériels et des locaux; • la production de rapports de gestion fiables, tels les tableaux de bord; • l'embauche d'un personnel compétent, l'application d'un plan de formation et de mesures de rétention. Un processus de divulgation des situations non conformes est mis à la disposition des employés d'Investissement Québec. Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation avec le code d'éthique des employés ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, aux règlements, aux politiques, aux directives ou autres, de les signaler. La Société possède également une politique de financement socialement responsable, qui témoigne de sa volonté de promouvoir et de respecter les valeurs sociales et environnementales dans le cadre de ses activités de financement.
Risque de conformité	Provient du non-respect des lois et des règlements en vigueur.	Comme la gestion de ce risque est capitale, la Société encadre ses employés afin de respecter les lois et les règlements, notamment à l'aide du règlement intérieur, des politiques et des directives. En outre, elle gère l'ensemble des litiges et des demandes d'accès à l'information et entretient des relations étroites avec les différents intervenants gouvernementaux en ce qui touche l'entrée en vigueur ou la mise à jour d'une loi ou d'un règlement.

ÉVALUATION DES RISQUES

Les risques sont analysés, tant en fonction de leur probabilité d'occurrence que de leur impact potentiel sur la Société. Cette analyse sert de base pour déterminer la façon dont ils doivent être gérés.

GESTION ET SURVEILLANCE

La gestion des risques consiste à identifier et à évaluer les mesures de gestion en place ainsi qu'à déterminer les risques pour lesquels des mesures additionnelles sont requises.

Toutes ces mesures sont évaluées régulièrement par le propriétaire du risque en fonction de leur importance, afin d'en déterminer l'efficience.

Au cours de l'exercice, la Société a mis en place une politique-cadre de gestion des risques et une politique d'investissement en lien avec son plan stratégique 2011-2013.

La politique-cadre de gestion des risques établit les grandes orientations et les principes liés à la gestion des risques de la Société relativement à ses activités de financement et d'investissement et à ses opérations. Elle définit également les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'administration, de la direction et des employés.

La politique d'investissement détermine les balises que la Société applique à l'ensemble de ses instruments de financement. Elle définit l'objectif de rendement de la Société et les limites de risques associées aux nouveaux investissements, aux instruments financiers et aux secteurs d'activité.

SUIVI ET COMMUNICATION

Le Comité de direction revoit régulièrement la liste des risques prioritaires de la Société et la met à jour en tenant compte des nouveaux faits, événements ou indicateurs. Des sessions de formation ont été offertes à l'ensemble des employés au cours de l'exercice.

Enfin, ces quatre étapes font l'objet d'une reddition de comptes au Comité de gestion des risques.

RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Investissement Québec compte 452 employés permanents au 31 mars 2012. L'effectif est composé de 265 femmes et de 187 hommes répartis dans 17 bureaux au Québec et 11 bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie[20]. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 12 remplaçants, 1 étudiant et 5 stagiaires. Elle utilise aussi les services de 13 personnes recrutées à l'étranger.

Le taux de roulement[21] du personnel s'est établi à 9,4 %, soit 41 départs[22], dont un départ à la retraite.

Le taux d'absentéisme[23] se situe à 4,3 %. À cet égard, 15 personnes se sont absentées pour cause d'invalidité prolongée. Aucun accident relié au travail ni aucune maladie professionnelle n'ont été signalés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) au cours du dernier exercice.

EFFECTIF[1], AU 31 MARS 2012

	Femmes	Hommes	Total
CATÉGORIE D'EMPLOIS			
Gestionnaires	20	34	54
Professionnelles et professionnels	105	133	238
Juristes	8	3	11
Techniciennes et techniciens	62	14	76
Personnel de bureau	70	3	73
TOTAL	**265**	**187**	**452**

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Investissement Québec embauche localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, dans le cas du recrutement pour les bureaux à l'étranger, la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera de la Société.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Toutefois, les raisons qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales du Québec dans les pays où le Québec est présent, ou par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et travaillent au Québec.

20. Y compris 2 employés à temps partiel.

21. Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

22. 25 femmes et 16 hommes.

23. Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF, 2011-2012

	Nombre d'employés [1]
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5
Capitale-Nationale	109
Mauricie	3
Estrie	5
Montréal [2]	256
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	1
Côte-Nord	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
Chaudière-Appalaches	4
Laval	16
Montérégie	22
Centre-du-Québec	6
Hors Québec [3]	9
TOTAL	**452**

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut les 13 employés recrutés à l'étranger.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, 2011-2012

La Société est assujettie à la politique visant l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. En 2011-2012, 8,6 % des employés de la Société étaient membres d'une minorité visible et 1,3 % étaient des personnes handicapées.

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2011 (1)

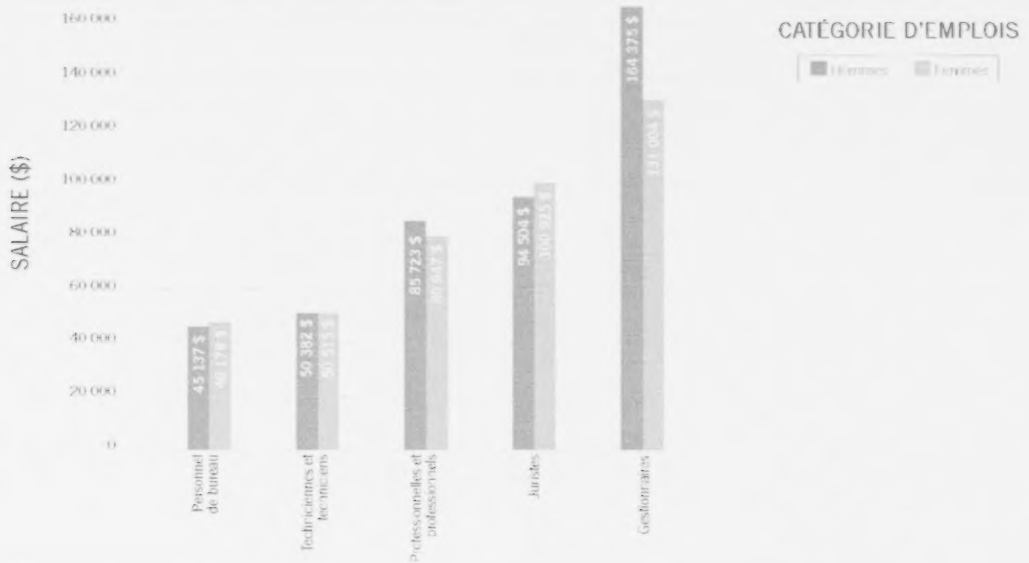

(1) Données basées sur l'année civile 2011.

La Société dispose aussi d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle créera de nouveaux emplois ou qu'elle modifiera l'organisation du travail. À cet effet, la Société a procédé à une réévaluation des postes et s'est acquittée de ses obligations légales, au cours de l'exercice, envers le groupe touché par les écarts salariaux.

À l'exception des étudiants stagiaires, les employés de la Société sont représentés par trois syndicats : le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État (AJE). Chacun possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail des employés de la Société. Certains délais, tels que ceux portant sur la dotation ou les demandes de congés, sont prescrits dans les conventions. En cas de redéploiement d'effectif, les trois conventions collectives de travail prévoient un délai minimum de 90 jours pour procéder à ces changements. Pour plus d'informations à cet égard, il est possible de consulter les conventions sur le site Internet du ministère du Travail du Québec. La convention collective du SPGQ et celle de l'AJE ont échu le 30 juin 2009. La convention collective du SFPQ a échu le 31 décembre 2011. Des travaux sont en cours afin de les renouveler.

Pour leur part, les gestionnaires de la Société peuvent adhérer de façon volontaire à l'Alliance des cadres de l'État.

Trois comités de relations professionnelles, dont fait partie un gestionnaire de la Société, s'assurent de l'application et de l'interprétation équitables des conventions et de traiter d'autres questions, telles que la santé et la sécurité au travail. Le premier comité est composé de représentants du personnel professionnel, le deuxième, de représentants du personnel de bureau et des techniciens, et le troisième, de représentants des juristes. Ensemble, ces comités représentent 86,5 % des employés de la Société qui sont régis par une convention collective.

Les employés non régis occupent des emplois non syndiqués en raison de la nature de leurs mandats; il s'agit notamment des gestionnaires, des employés de la Direction principale des ressources humaines et des employés du bureau du président et chef de la direction. Aucune opération n'a été identifiée comme pouvant être une menace à la liberté d'association et de négociation collective.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Investissement Québec fait du développement des compétences de ses employés une priorité. Elle offre à son personnel des formations qui tiennent compte des besoins de chaque direction et de chaque catégorie d'emplois. Pour ce faire, la Société établit annuellement un plan de développement des compétences, en collaboration avec les vice-présidences. Les principaux besoins en formation sont alors comblés en tenant compte des enjeux, des projets et des défis à relever dans la prochaine année. Le calendrier de formation est par la suite publié dans l'intranet, et les employés sont invités à s'inscrire aux activités offertes. Selon la nature des formations, celles-ci peuvent être données par des employés de la Société ou par des fournisseurs.

En 2011-2012, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,6 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 22 heures de formation, soit environ trois jours. Plusieurs séances de formation ont été organisées afin de présenter aux employés l'offre de service aux entreprises de la nouvelle société. Les professionnels associés aux secteurs d'activité ont notamment participé à une journée d'information et de réseautage qui regroupait tout le savoir-faire d'Investissement Québec en matière de financement, d'investissement et de prospection, et des séances de formation ont été offertes à la suite du lancement de nouveaux produits financiers.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2011-2012

	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	902	17,0
Professionnelles, professionnels et juristes	6 092	23,2
Techniciennes, techniciens et personnel de bureau	3 505	22,9

De plus, la Société offre aux futurs retraités un cours de préparation à la retraite auquel les conjoints sont également invités à participer et qui aborde les aspects financiers et sociaux de la retraite. Au cours du dernier exercice, quatre employés ont suivi ce cours.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon la politique d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. La politique de rémunération incitative liée à cette méthode précise que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Afin d'optimiser ses efforts en matière de performance environnementale, la Société a procédé, dès sa constitution, à la mise en commun des outils dont disposaient la SGF et l'ancienne Investissement Québec. Cette consolidation lui a permis de se doter des meilleures pratiques en vigueur.

Sur le plan environnemental, la Société s'efforce de sensibiliser ses employés et les encourage à adopter des comportements écoresponsables au travail et ailleurs. Grâce à sa directive d'acquisitions écoresponsables, elle participe à la promotion de pratiques d'affaires écoresponsables et de l'utilisation de produits sains pour la santé humaine et l'environnement.

De plus, elle a entrepris des actions prévues dans son plan de gestion environnementale afin d'améliorer ses pratiques de gestion et de tenir compte des impacts environnementaux de ses activités. Ces initiatives visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources énergétiques et matérielles et à réduire les incidences environnementales et les coûts de ses activités.

MATIÈRES CONSOMMÉES

Étant donné la nature de ses activités, la Société consomme principalement du papier. En 2011-2012, elle a consommé 16,9 tonnes de papier fait entièrement de matières recyclées. Pour limiter sa consommation de papier, Investissement Québec a poursuivi plusieurs initiatives qui étaient déjà en place dans les deux sociétés, notamment en offrant un service de demande d'emploi en ligne, en définissant l'impression recto-verso par défaut, en informatisant les formulaires administratifs disponibles et en permettant à tous les employés de consulter leurs bulletins de paie en ligne. Par ailleurs, la Société a utilisé 292 cartouches d'encre dans les imprimantes dont elle est propriétaire. Les cartouches vides ont, par la suite, été retournées au fournisseur pour leur récupération.

Investissement Québec consomme aussi diverses fournitures de bureau, les deux principales étant les enveloppes et les boîtes de carton. Leurs volumes respectifs sont de 105 000 et 1 072 unités. Dans le cadre de ses activités, la Société utilise aussi divers types de fournitures électroniques. Cette année, elle a acheté 135 moniteurs, 126 ordinateurs de bureau et 225 téléphones cellulaires ou intelligents, lesquels représentent les trois catégories de fournitures électroniques les plus en demande. Au cours de l'année, la Société a effectué une étude d'optimisation de son parc d'imprimantes pour certains de ses bureaux, en se fondant sur les nouveaux besoins et la gestion du cycle de vie de ses imprimantes.

RECYCLAGE ET DÉCHETS

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, la Société récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles et les tapis. À ce jour, il n'y a pas de méthode de comptabilisation du volume des déchets ni des matières recyclées. Toutefois, des démarches ont été entreprises à cet égard auprès des sociétés immobilières qui détiennent les locaux occupés par la Société.

En outre, Investissement Québec expédie ses équipements informatiques désuets à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge d'en disposer de façon écologique et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Cette année, trois envois ont été effectués comprenant notamment 59 moniteurs, 31 ordinateurs de bureau et 29 imprimantes ou télécopieurs.

ÉNERGIE

La principale source d'énergie utilisée[24] par Investissement Québec est l'électricité. La Société estime[25] qu'elle a consommé 3 318 671 kWh (11 947 GJ) d'électricité en 2011-2012, principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux. Comme l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 96 %[26] d'origine hydraulique, les gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydro-électricité. Cette année, la consommation de la Société en énergie a produit 19,9 tonnes d'équivalents CO_2.

24. La consommation de gaz représente 1,4 % de la consommation totale de la Société en énergie directe.

25. L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest à Montréal et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux ne sont pas disponibles.

26. Source : MRNF. Les données datent de 2009.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale dépense d'énergie indirecte. Au cours du dernier exercice, dans le cadre d'activités liées au travail, les employés ont parcouru 687 421 km en voiture, 26 818 km en autocar et 141 736 km en train, et ont effectué 81 vols[27] représentant 434 550 km. Ces déplacements, qui ont nécessité 59 806 litres d'essence, 6 275 litres de diesel et 18 438 litres de kérosène, ont produit des émissions de gaz à effet de serre[28] contenant 196,8 tonnes de dioxyde de carbone (CO_2), 12,1 kg d'oxyde nitreux (N_2O) et 49,9 kg de méthane (CH_4), pour une émission totale de gaz à effet de serre de 201,6 tonnes d'équivalents CO_2[29]. Ces déplacements ont aussi produit des polluants atmosphériques[30], soit 6,7 tonnes de monoxyde de carbone (CO), 24,3 kg de dioxyde de soufre (SO_2) et 939,2 kg d'oxyde d'azote (NO_2). En outre, la Société comptabilise l'incidence environnementale du déplacement quotidien[31] de ses employés entre le domicile et le travail. Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars[32]. Pour 2011-2012, les émissions totales de gaz à effet de serre liées à ces déplacements sont de 660,4 tonnes d'équivalents CO_2.

La Société préconise des solutions de rechange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, soit le covoiturage, le transport en commun, le vélo et la marche. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements des employés lors de réunions, elle a encouragé ces derniers à utiliser ses salles de vidéoconférence dans ses trois principaux centres d'affaires. Certains bureaux régionaux ont aussi accès à des salles de vidéoconférence ou à des caméras Web. Au cours du dernier exercice, 422 vidéoconférences ont été tenues. La Société estime que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter sensiblement ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est difficile de quantifier cette réduction. Par ailleurs, puisque la Société cherche toujours à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et à améliorer sa performance environnementale, elle a compensé les gaz à effet de serre générés par les déplacements de ses clients et de ses partenaires lors de trois événements au cours de l'exercice financier, au coût de 659 $. Enfin, un projet-pilote de location de voitures électriques de Communauto a été mis en place dans l'une des directions de la Société pour les déplacements lors des visites d'entreprise.

La Société n'utilise pas de produits ni de substances qui dégagent des gaz pouvant affecter ou appauvrir la couche d'ozone.

EAU

La consommation d'eau d'Investissement Québec étant plutôt limitée, elle ne touche aucune source d'eau naturelle de façon notable, puisque l'eau consommée provient des réseaux municipaux et est principalement utilisée dans les toilettes et les cuisines et pour l'entretien des bureaux. Les eaux usées ne sont pas recyclées par la Société et sont envoyées à l'égout. Il est difficile de quantifier l'eau consommée, car les locaux d'Investissement Québec ne sont pas équipés de compteurs; toutefois, la Société tente d'obtenir plus d'information auprès de ses gestionnaires immobiliers à ce sujet. En 2011-2012, la Société a acheté 2 302 litres d'eau de source pour ses employés. Afin de réduire sa consommation d'eau embouteillée, elle procède au remplacement de ses distributeurs d'eau qui ne sont pas encore alimentés par le service d'eau public. Cette année, elle a remplacé un distributeur qui nécessitait encore de l'eau embouteillée. Par ailleurs, une étude est en cours afin de remplacer les cinq derniers distributeurs d'eau toujours installés dans les salles de réunion du bureau principal.

27. Ces vols comprennent les vols effectués dans le cadre de déplacements d'affaires par les employés de la Société qui sont en poste au Québec. Les vols des employés en poste à l'étranger ne sont pas comptabilisés ici.

28. Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements en voiture, en autocar et en train proviennent du *Rapport d'inventaire national 1990-2008 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* d'Environnement Canada, publié en avril 2010. Les coefficients d'émission de GES des déplacements en avion proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement.

29. Les taux de conversion du CH_4 et du N_2O en équivalent CO_2 sont les suivants : 1 g de CH_4 est équivalent à 21 g de CO_2, et 1 g de N_2O est équivalent à 310 g de CO_2.

30. Les émissions de polluants atmosphériques ont été calculées au moyen des facteurs d'émission fournis par Environnement Canada, Transports Canada et l'Agence européenne pour l'environnement.

31. Le déplacement quotidien des employés est calculé à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé.

32. Taux de réponse de 43 %.

RESPECT DES LOIS

La Société veille à respecter les lois en matière d'environnement. Aucune sanction ne lui a été imposée pour non-respect des lois environnementales.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, 2011-2012

Consommation de papier	16,9 t
Consommation d'eau de source embouteillée	2 302 l
Consommation d'électricité	3 318 671 kWh
Émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité	19,9 t éq. CO_2
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES	
Émissions de monoxyde de carbone (CO)	6,7 t
Émissions de dioxyde de soufre (SO_2)	24,3 kg
Émissions d'oxyde d'azote (NO_2)	939,2 kg
GAZ À EFFET DE SERRE	
Émissions de dioxyde de carbone (CO_2)	196,8 t
Émissions d'oxyde nitreux (N_2O)	12,1 kg
Émissions de méthane (CH_4)	49,9 kg
Émissions totales de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires	201,6 t éq. CO_2
Émissions totales de gaz à effet de serre liées au transport des employés	660,4 t éq. CO_2
Émissions totales de gaz à effet de serre[1]	881,9 t éq. CO_2

(1) Comprennent les émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité, aux déplacements d'affaires et au transport des employés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

REVUE FINANCIÈRE

Investissement Québec a été créée le 1er avril 2011 de la fusion de l'ancienne Investissement Québec et de la SGF. La majorité des actifs et des passifs de l'ancienne Investissement Québec ont été transférés dans le FDE en date du 1er avril 2011. L'exercice terminé le 31 mars 2012 représente la première année d'activités d'Investissement Québec comme nouvelle société d'État.

La direction d'Investissement Québec a préparé les états financiers consolidés de ce premier exercice selon les IFRS; toutefois, elle n'a pas présenté l'information comparative, soit celle de l'exercice terminé le 31 mars 2011, car celle-ci ne reflétait pas la mission de la nouvelle société. En effet, les deux entités fusionnées avaient des missions différentes. La SGF avait pour objectif d'investir dans des projets à des conditions normales de rentabilité, alors que les interventions financières de l'ancienne Investissement Québec, qui ont été transférées dans la nouvelle société, se faisaient à des conditions avantageuses pour les emprunteurs par rapport au marché, faisant en sorte qu'une partie des pertes sur les prêts était assumée par le gouvernement.

L'omission de présenter les informations comparatives constitue une dérogation aux Normes internationales d'information financière (IFRS), tel que mentionné dans le rapport des auditeurs indépendants. Par ailleurs, les états financiers de l'ancienne Investissement Québec (PCGR) et ceux de la SGF (IFRS) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ont déjà été publiés distinctement, divulguant toute l'information financière nécessaire selon leurs référentiels comptables respectifs jusqu'à la date de la fusion, le 1er avril 2011.

Afin de permettre une compréhension approfondie de sa performance financière, Investissement Québec produit des états condensés supplémentaires en ce qui a trait à ses résultats, à sa situation financière et à ses flux de trésorerie.

RÉSULTATS

(en millions de dollars)	2012
Revenus	
Revenus d'intérêts et honoraires de garantie	91
Résultats des placements	60
Gain sur disposition de placements et autres	81
Honoraires de gestion	30
	262
Dépenses	
Perte sur placements	(127)
Frais d'administration	(80)
	(207)
RÉSULTAT NET	55
Rendement des capitaux propres	2,44 %

Investissement Québec a réalisé un résultat net de 55 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, représentant un rendement de 2,44 %.

REVENUS D'INTÉRÊTS ET HONORAIRES DE GARANTIE

Les revenus d'intérêts et honoraires de garantie ont totalisé 91 millions de dollars.

RÉSULTATS DES PLACEMENTS

Les résultats des placements se sont chiffrés à 60 millions de dollars, représentant la quote-part du résultat net des filiales, des entreprises associées et des coentreprises. Les quotes-parts de bénéfices les plus importantes proviennent d'Albecour inc. en raison du raffermissement du prix de l'aluminium, de Chimie ParaChem à cause de fortes marges bénéficiaires et de C.D.M.V. inc. à la suite d'une hausse importante des ventes. Ces gains ont été partiellement compensés par des quotes-parts de pertes dans Stornoway Diamond Corporation, qui a complété l'étude de faisabilité du projet diamantifère Renard en 2011, ainsi que dans des entreprises forestières du portefeuille en raison des conditions difficiles du marché.

GAINS SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS ET AUTRES

Les gains sur disposition de placements et autres de 81 millions de dollars comprennent essentiellement le profit sur la vente par SOQUEM inc. de la copropriété minière Renard à Stornoway Diamond Corporation, ainsi que des gains de change attribuables à la baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain.

HONORAIRES DE GESTION

Les honoraires de gestion de 30 millions de dollars représentent les montants versés par le FDE à la Société pour les services de gestion rendus à ce fonds.

PERTES SUR PLACEMENTS

Les pertes sur placements se sont élevées à 127 millions de dollars et représentent principalement des provisions pour pertes sur prêts et garanties de prêts ainsi que des baisses de valeurs de titres boursiers.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Lors de l'annonce de la fusion entre l'ancienne Investissement Québec et la SGF, en septembre 2010, l'objectif d'économie des frais d'administration avait été fixé entre 10 et 15 millions de dollars sur une période de trois ans, par rapport à des frais totaux combinés de 97 millions de dollars avant la fusion.

Les frais d'administration d'Investissement Québec se sont chiffrés à 80 millions de dollars, en deçà de la cible de 85 millions de dollars qui avait été incluse dans le plan stratégique de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Les économies additionnelles ont été réalisées au chapitre des salaires et des honoraires professionnels.

L'objectif d'économie résultant de la fusion est donc pleinement atteint dès la première année.

En outre, Investissement Québec respecte les modalités de la loi en matière de réduction de certaines dépenses.

SITUATION FINANCIÈRE (À LA VALEUR DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE)

(en millions de dollars)	31 mars 2012	1er avril 2011
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	582	147
Placements	2 297	2 227
Autres éléments d'actif	131	159
TOTAL DE L'ACTIF	**3 010**	**2 533**
Passif et capitaux propres		
Avances du gouvernement du Québec	369	324
Passif au titre de la garantie	133	134
Autres éléments du passif	57	60
	559	518
Capitaux propres		
Capital social	3 073	2 673
Déficit	(776)	(812)
Cumul des autres éléments du résultat global	154	154
	2 451	2 015
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**3 010**	**2 533**

Les placements de la Société s'élevaient à 2 297 millions de dollars au 31 mars 2012, ce qui représente une augmentation de 70 millions de dollars depuis le 1er avril 2011. Les placements étaient constitués des composantes suivantes :

(en millions de dollars)	31 mars 2012	1er avril 2011
Prêts	657	711
Actions non cotées		
Filiales	539	628
Coentreprises	307	272
Entreprises associées	164	65
Entreprises au coût	70	106
	1 080	971
Actions cotées	275	289
Capital de risque	285	256
PLACEMENTS	2 297	2 227

En plus des placements inclus dans l'actif, la Société avait des garanties de prêts totalisant 422 millions de dollars au 31 mars 2012, comparativement à 396 millions de dollars au 1er avril 2011.

Les capitaux propres d'Investissement Québec se chiffraient à 2 451 millions de dollars au 31 mars 2012, en hausse de 436 millions de dollars depuis le 1er avril 2011.

Cet accroissement est attribuable en grande partie à l'émission d'actions ordinaires de 400 millions de dollars à l'actionnaire de la Société ainsi qu'au résultat net de 55 millions de dollars.

FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	2012
Sources de fonds	
Disposition de placements	48
Encaissements sur les prêts	222
Intérêts, dividendes et honoraires	139
Avances et recouvrement du gouvernement	92
	501
Utilisation de fonds	
Mises de fonds – placements	(364)
Frais d'administration	(80)
Autres	(22)
	(466)
Émission de capital-actions	400
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	435
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début	147
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin	582

La Trésorerie et équivalents de trésorerie a augmenté de 435 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012 pour se chiffrer à 582 millions de dollars en fin d'exercice. Les principales sources de fonds ont été l'émission d'actions à l'actionnaire de la Société pour 400 millions de dollars, des encaissements sur les prêts totalisant 222 millions de dollars et des intérêts, dividendes et honoraires perçus pour 139 millions de dollars.

Ces sources de fonds ont permis à la Société d'effectuer des mises de fonds dans les placements de 364 millions de dollars et de financer ses frais d'administration de 80 millions de dollars.

Les principales composantes des mises de fonds sont les suivantes :

(en millions de dollars)	2012
Prêts	228
Participations	86
Capital de risque	50
	364

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au Ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Tel que décrit à la note 2 des états financiers consolidés, la direction n'a pas divulgué les informations comparatives parce que celles-ci ne reflètent pas la mission de la nouvelle Société. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et le vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion avec réserve. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust

Le vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques,

Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 28 mai 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention de l'actionnaire d'Investissement Québec

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes et autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'état consolidé de la situation financière au 1er avril 2010, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ainsi que les notes complémentaires à ces états n'ont pas été présentés et n'ont pas été préparés par la direction, tel que décrit à la note 2 des présents états financiers consolidés. Également, les incidences de la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) sur l'état consolidé de la situation financière au 1er avril 2010, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé de la variation des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 d'Investissement Québec, n'ont pas été présentées à la note 43 et n'ont pas été préparées par la direction, tel que décrit à la note 2 des présents états financiers consolidés. L'omission d'informations comparatives constitue une dérogation aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q. chapitre V-05.01), nous déclarons que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à l'effet que ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent compte tenu de l'opinion avec réserve mentionnée précédemment.

Le vérificateur général du Québec par intérim

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

Québec, le 6 juin 2012

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2012
Chiffre d'affaires	479 907
Charges d'exploitation	
Coût des ventes	411 776
Frais généraux	40 267
	452 043
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 21)	34 144
Résultat des activités poursuivies	62 008
Revenus financiers	
Revenus de placements (note 6)	210 478
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	109 095
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(17 859)
Gains nets sur les placements et autres	74 540
Autres revenus financiers (note 6)	15 930
	392 184
Charges financières	
Charges liées aux activités immigrants investisseurs (note 7)	217 636
Perte de valeur sur les placements (note 7)	114 163
Autres charges financières (note 7)	14 752
	346 551
Résultat du portefeuille	45 633
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 9)	29 500
Frais d'administration	(79 660)
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	57 481
Résultat des activités abandonnées (note 10)	(2 890)
RÉSULTAT NET	54 591

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

De l'exercice terminé le 31 mars (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2012
RÉSULTAT NET	54 591
Autres éléments du résultat global	
Actifs financiers disponibles à la vente	
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(37 204)
Reclassement au résultat net des pertes réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	21 695
	(15 509)
Couvertures des flux de trésorerie	
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	2 964
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	(1 347)
	1 617
Écarts de conversion	
Écart de conversion d'une filiale	5 189
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	8 883
	14 072
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (note 32)	(18 603)
Total des autres éléments du résultat des activités poursuivies	(18 423)
RÉSULTAT GLOBAL	36 168

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2012	1er avril 2011
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 11)	234 965	235 804
Placements temporaires (note 12)	393 398	2 409
Débiteurs (note 13)	81 270	67 368
Honoraires de garantie à recevoir (note 14)	8 276	6 351
Stocks (note 15)	58 683	59 798
Frais payés d'avance	3 544	3 777
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 16)	671 333	523 716
Prêts (note 17)	79 753	74 051
Placements (note 19)	92 485	27 207
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 41)	1 152	41 213
Autres actifs financiers (note 25)	142	476
Actifs détenus en vue de la vente (note 20)	115 188	56 862
	1 740 189	1 099 032
Honoraires de garantie à recevoir (note 14)	18 525	11 189
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 16)	2 886 957	2 670 469
Prêts (note 17)	493 687	536 050
Placements (note 19)	949 822	1 053 350
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 21)	453 446	320 869
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 41)	63 058	76 107
Immobilisations corporelles (note 22)	174 861	251 114
Actifs biologiques (note 23)	65 649	68 642
Immobilisations incorporelles (note 24)	44 090	36 964
Autres actifs financiers (note 25)	3 797	6 156
	5 153 892	5 027 900
TOTAL DE L'ACTIF	6 894 081	6 126 932
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	2 448	61
Emprunts bancaires (note 26)	5 855	1 200
Créditeurs et charges à payer (note 27)	84 712	93 375
Passif au titre des avantages du personnel	9 466	9 259
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 28)	663 717	524 034
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 41)	368 817	323 817
Provisions (note 30)	1 079	1 356
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente (note 20)	27 025	4 864
	1 163 119	957 966
Dette à long terme (note 28)	2 874 183	2 715 619
Subventions différées (note 29)	14 019	22 626
Provisions (note 30)	7 563	11 788
Passif au titre de la garantie (note 31)	132 668	134 542
Passif au titre des prestations définies (note 32)	29 674	21 841
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	215 270	232 430
Autres passifs (note 33)	6 371	15 034
	4 442 867	4 111 886
Capitaux propres		
Capital social (note 34)	3 073 340	2 673 340
Déficit	(775 700)	(811 688)
Cumul des autres éléments du résultat global	153 574	153 394
	2 451 214	2 015 046
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	6 894 081	6 126 932

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

L'Honorable Jean Bazin, c.r., Ad.E.
Président du conseil d'administration

Pierre Barnès, FCPA, FCGA
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

De l'exercice terminé le 31 mars (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
	Capital social	Déficit	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	Total des capitaux propres
Solde au 1er avril 2011	2 673 340	(811 688)	186 369	(175)	(32 800)	2 015 046
Résultat net de la période		54 591				54 591
Autres éléments du résultat global		(18 603)	(15 509)	1 617	14 072	(18 423)
	2 673 340	(775 700)	170 860	1 442	(18 728)	2 051 214
Informations financières sur la fusion (note 34)	400 000					400 000
Solde au 31 mars 2012	**3 073 340**	**(775 700)**	**170 860**	**1 442**	**(18 728)**	**2 451 214**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 mars (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	
Résultat des activités poursuivies	57 481
Ajustements pour :	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(34 144)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 22, 24 et 29)	19 446
Revenus de placements (note 6)	(210 478)
Revenus financiers	(8 507)
Charges financières	13 111
Avantages conférés par les Immigrants investisseurs	(109 095)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	17 859
Gains nets sur les placements et autres	(74 540)
Intérêts liés aux billets des Immigrants investisseurs	113 882
Perte de valeur sur les placements	114 163
Avantages du personnel	(2 919)
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 23)	248
Autres éléments, montant net	(4 518)
	(108 011)
Dividendes encaissés	25 393
Intérêts encaissés	53 289
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 36)	(17 693)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	(47 022)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(253)
	(47 275)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Augmentation nette des placements temporaires	(390 989)
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	270 724
Augmentation des prêts	(202 409)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	535 200
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(785 264)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(238 433)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	149 319
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	47 052
Acquisition d'entreprises	(7 717)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(40 000)
Autres activités d'investissement	3 709
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(658 808)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(2 472)
	(661 280)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Emprunts bancaires	4 655
Augmentation de la dette à long terme	877 200
Remboursement de la dette à long terme	(598 117)
Avances du gouvernement	45 000
Déboursements de garantie	(10 581)
Émission de capital social	400 000
Intérêts payés	(12 194)
Autres activités de financement	732
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	706 695
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	–
	706 695
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(253)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 113)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	235 743
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente (note 20)	(1 113)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	232 517
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 11)	234 965
Découverts bancaires	(2 448)
	232 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (L.R.Q., c. I-16.1), la Société générale de financement du Québec (« SGF ») et Investissement Québec (« IQ ») ont été fusionnées en date du 1er avril 2011, en une nouvelle société constituée sous le nom d'Investissement Québec (« la Société »), une compagnie à fonds social. La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

La fusion a été effectuée le 1er avril 2011 dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun dont les actifs nets transférés ont été enregistrés à leur valeur nette comptable à cette même date. En vertu de la Loi, le solde résiduel des actifs et des passifs d'IQ en date du 1er avril 2011 qui n'ont pas été fusionnés dans la Société a été transféré au Fonds du développement économique (« FDE »), lequel a été institué au sein du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation le 1er avril 2011. Les comptes du FDE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le FDE, ainsi que des revenus et des pertes de ce dernier. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats. La Loi précise les sommes qui constituent le FDE et celles qui peuvent y être prises.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec, Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société sont les premiers états financiers consolidés suite à la fusion et sont les premiers états financiers annuels établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et conformément à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les IFRS ont été appliquées pour la première fois le 1er avril 2010 (date de transition), mais certaines informations comparatives n'ont pas été présentées.

La direction est d'avis que la divulgation des informations comparatives ne refléterait pas la mission de la nouvelle société. En effet, les opérations d'affaires des deux entités fusionnées étaient dictées par des missions différentes; la SGF avait pour objectif de réaliser, en collaboration avec des partenaires, des projets de développement à des conditions de rentabilité normales et IQ administrait des programmes d'aide financière dont les pertes lui étaient partiellement remboursées par le gouvernement, dans le but de favoriser le développement économique du Québec. Par conséquent, l'état consolidé de la situation financière au 1er avril 2010, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ainsi que les notes complémentaires à ces états, n'ont pas été présentés dans le cadre des états financiers consolidés au 31 mars 2012. Les soldes de l'état de la situation financière d'ouverture de la Société au 1er avril 2011, soit la date de la fusion, ont été présentés. La note 43 explique comment ces montants ont été déterminés.

Dans le cadre de la fusion, les soldes de l'état de la situation financière de la SGF et d'IQ ont été établis selon les IFRS afin de présenter des états financiers consolidés de la Société. Par ailleurs, compte tenu que les soldes de l'état de la situation financière d'IQ au 31 mars 2011 établis selon les IFRS n'ont jamais été publiés avant la fusion, les incidences de la transition aux IFRS d'IQ sont présentées à la note 43 B).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 28 mai 2012.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit à la note 21, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises associées qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces participations a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. 92 93

Si le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie avait été de 1 % inférieur aux estimations de la direction (soit un taux d'actualisation de 10 % au lieu de 11 % tel que décrit à la note 21), la perte de valeur comptabilisée par la Société au résultat net au 31 mars 2012 aurait été inférieure de 17 725 000 $.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur les cours boursiers, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses des données observables (niveau 2) ou pouvant être corroborées sur le marché ou sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2012, la juste valeur des instruments financiers évalués selon le niveau 2 s'élevait à 235 591 000 $ et celle des instruments financiers évalués selon le niveau 3 s'élevait à 355 146 000 $. La note 39 indique l'impact qui résulterait du changement des données utilisées dans l'évaluation.

iii) Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2012, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 74 225 000 $.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres estimations
L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer leur durée d'utilité prévue et leur valeur résiduelle.

L'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques, qui sont composés de bois d'œuvre exploitable, est basée sur des hypothèses significatives pour déterminer les flux de trésorerie futurs, notamment la valeur marchande du bois sur pied et les taux d'actualisation applicables. Les informations détaillées relativement à ces hypothèses sont présentées à la note 23.

La détermination de la capitalisation ou de la passation en charge des frais de prospection et d'évaluation minérale fait appel au jugement de la direction pour déterminer dans quelle mesure les dépenses encourues peuvent être associées à la découverte de ressources minérales.

L'évaluation du passif au titre des régimes à prestations définies est établie au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, le taux d'augmentation de la rémunération et la durée de service moyenne restante prévue des employés. Les informations détaillées relativement à ces hypothèses sont présentées à la note 32.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente
Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives et prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 11 339 000 $ au résultat net au 31 mars 2012, montant qui aurait été transféré du cumul des autres éléments du résultat global.

ii) Dépréciation d'actifs
À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour les fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts
À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages des activités de cette dernière. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- Albecour inc.*
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion forestière Lacroix inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ FIER inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Mine Arnaud inc.
- Produits forestiers Temrex, société en commandite
- Rexforêt inc.
- SOQUEM inc.
- C.D.M.V. inc. et
- Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc.

* La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre.

ii) Participation dans des entreprises associées et des coentreprises

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans avoir le contrôle. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les coentreprises sont les entreprises dont les activités sont contrôlées conjointement en vertu d'un accord contractuel qui requiert un consentement unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques.

Ces participations, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges et des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence ou ce contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Actifs contrôlés conjointement

Les coentreprises impliquant le contrôle conjoint par les coentrepreneurs sur les actifs apportés ou acquis aux fins de la coentreprise sont des actifs contrôlés conjointement. Ces coentreprises n'impliquent pas la création d'une structure financière distincte des coentrepreneurs. Chaque coentrepreneur exerce, par le moyen de sa quote-part dans les actifs contrôlés conjointement, un contrôle sur sa part de la production générée par les actifs.

La participation de la Société dans des actifs contrôlés conjointement est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, la Société comptabilise dans ses états financiers consolidés sa quote-part des actifs, passifs, revenus, charges et flux de trésorerie de la coentreprise.

iv) Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif ou en tant que capitaux propres et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

ii) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou une coentreprise, dont les activités sont dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est transféré au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement. La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie	Prêts et créances
Placements temporaires	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net/Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Autres actifs financiers	Prêts et créances
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Détenus à des fins de transaction
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Autres passifs financiers	Autres passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie, certains placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec, les prêts ainsi que les autres actifs financiers, sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts assumés par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, compte tenu des conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Changement d'estimation comptable

Au cours de l'exercice, la Société a réévalué les estimations utilisées dans le calcul de la provision collective sur ses prêts. Antérieurement, celle-ci était estimée sur un taux de provision de chaque catégorie qui découlait d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement, de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices et d'un facteur lié au contexte économique.

Les estimations du calcul de la provision ont été modifiées pour prendre en considération la nature des politiques et des procédés de risque de crédit de la Société ainsi que la nature des prêts dans le but d'obtenir une meilleure estimation de la provision pour pertes et d'éliminer les éléments conservateurs des estimations antérieures.

Cette considération est cohérente avec la méthodologie utilisée par la Société au cours des années antérieures à l'exception de l'élimination des éléments conservateurs. La direction considère que ce changement d'estimations fournit une information plus fiable et pertinente. Ce changement d'estimations comptables est appliqué de façon prospective. Si les anciennes estimations avaient été conservées dans le calcul de la provision collective, celle-ci aurait été supérieure de 7 943 000 $ au 31 mars 2012.

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les billets à terme adossés à des actifs (« BTAA ») compte tenu qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- les placements temporaires dont la date d'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition, qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée. Les placements temporaires dont la date d'échéance suivant la date d'acquisition est inférieure à trois mois sont classés dans la catégorie des prêts et créances et représentent des équivalents de trésorerie;
- les placements dans des entités dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Ces placements sont considérés comme des placements dans des organismes de capital-risque. Les placements détenus par ces entités, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net compte tenu qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

Les dérivés qui ne sont pas désignés à des fins de couverture ont été classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à.-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créances disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les pertes de valeur comptabilisées au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Les pertes de valeur comptabilisées au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doivent être reprises au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et subséquemment évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créditeurs et charges à payer, dette à long terme et avances du gouvernement

Au moment de leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ces passifs financiers sont présentés à l'état consolidé de la situation financière au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux Immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux Immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les Immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les Immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise également son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché. Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie assumés par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêts et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Comptabilité de couverture

À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société démontre que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Les instruments financiers dérivés sont désignés à titre d'instruments soit de couverture de flux de trésorerie ou de couverture de la juste valeur.

La portion efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture aux capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La portion efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat global est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

Les instruments financiers dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toute variation subséquente de la juste valeur est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

ii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés séparables sont comptabilisées immédiatement au résultat net. Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière dans les « Créditeurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion, la contrepartie éventuelle et les bons de souscription, sont présentés avec le contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière dans les « Placements ». Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global dans le « Coût des ventes » et la « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

F) COMPTABILISATION DES REVENUS

i) Revenus provenant des activités poursuivies

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

G) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

I) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat et droit d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont le coût est inférieur au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Frais de prospection et d'évaluation minérale

Les propriétés minières et les frais différés comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux et aux frais de mise en valeur de découvertes. Les frais d'exploration comprennent les frais relatifs aux levés géologiques et géophysiques aéroportés ou au sol, aux analyses photogéologiques et à tout autre travail de surface essentiel à la recherche et à l'identification d'un amas minéralisé. Les frais de mise en valeur comprennent les frais relatifs aux travaux d'exploration de surface, de fonçage et autres travaux nécessaires à l'évaluation souterraine des réserves et d'extraction d'un échantillonnage global.

Ces coûts sont capitalisés sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » à l'exception des frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont comptabilisés au résultat net. Ces coûts capitalisés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été encourus.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs au gisement sont transférés aux immobilisations corporelles. Une dépréciation de valeur est constatée lorsque la direction considère qu'une propriété n'a plus de potentiel économique et (ou) qu'il n'y a pas eu de coûts engagés depuis un minimum de trois ans. Lorsqu'un projet est abandonné, ou s'il est jugé que les coûts engagés jusqu'alors ne pourront être recouvrés, les coûts correspondants sont imputés au résultat net de l'exercice alors en cours. Les frais encourus pour maintenir les propriétés minières abandonnées sont comptabilisés au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

K) AIDE GOUVERNEMENTALE

Les subventions gouvernementales reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que l'écart entre la juste valeur d'un prêt sans intérêt et le montant du prêt reçu d'un organisme public pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont présentés comme « Subvention différée » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable que cette aide gouvernementale sera reçue et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

L'aide gouvernementale qui compense la Société des charges encourues pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée comme « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période où les charges sont encourues sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements ».

L) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin d'apprécier s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« Unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net.

M) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classification. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net. Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

N) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

O) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

P) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première catégorie et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé au résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, dans la mesure où les droits aux prestations ont été acquis. Si les droits aux prestations n'ont pas encore été acquis, les coûts des services passés sont comptabilisés au résultat net selon un mode linéaire sur la durée restant à courir.

Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des avantages économiques offerts sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions futures des cotisations au régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes de la Société sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle de l'actif. Un avantage économique est offert à la Société si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des passifs du régime.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état des variations des capitaux propres.

Q) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont des contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

R) IMPÔTS

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standard Board (l'« IASB ») qui sont obligatoires, mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2012, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Plusieurs de ces normes ne s'appliquent pas à la Société ou n'ont aucune incidence sur ses états financiers consolidés, à l'exception des suivantes :

Norme/interprétation	Date d'entrée en vigueur
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2015
IFRS 10, *États financiers consolidés*	1er janvier 2013
IFRS 11, *Partenariats*	1er janvier 2013
IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*	1er janvier 2013
IFRS 13, *Évaluations à la juste valeur*	1er janvier 2013
Amendements de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir (Transfert d'actifs financiers)*	1er juillet 2011
Amendements de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*	1er juillet 2012
Amendements de l'IAS 19, *Avantages du personnel*	1er janvier 2013
Amendements de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation (Compensation d'actifs et de passifs financiers)*	1er janvier 2013/1er janvier 2014

106
107

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti ou les actifs financiers évalués à la juste valeur. Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la méthode de comptabilisation de certains instruments financiers dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'IFRS 9 s'applique également au classement et à l'évaluation des passifs financiers. En effet, lorsqu'un passif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. À l'exception des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ayant des changements au risque de crédit, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Par contre, si la comptabilisation des effets de changements du risque de crédit crée ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat net, les variations de la juste valeur relative au risque de crédit du passif financier sont reclassées en résultat net.

IFRS 10, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'IFRS 10 remplace en partie l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*. L'IFRS 10 prévoit un modèle unique à appliquer dans le cadre de l'analyse du contrôle de toutes les entités détenues, y compris les entités qui sont actuellement des entités ad hoc comprises dans le champ d'application de la SIC-12. En outre, les procédures de consolidation sont reprises de l'IAS 27 de façon quasi intégrale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

IFRS 11, PARTENARIATS

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Cette norme met l'accent sur les droits et obligations d'un accord plutôt que sur la forme juridique de celui-ci et ne distingue que deux formes de partenariat, soit les activités communes et les coentreprises. De plus, l'IFRS 11 ne laisse plus aux coentreprises la possibilité de choisir entre la méthode de la consolidation proportionnelle et la méthode de la mise en équivalence; ces entités sont maintenant tenues d'appliquer la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTITÉS

L'IFRS 12 établit des exigences d'informations accrues des entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et (ou) des entités structurées non consolidées. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

IFRS 13, ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives en la matière de diverses IFRS prises individuellement. Elle clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur.

AMENDEMENTS DE L'IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR

Ces amendements exigent la présentation d'informations supplémentaires concernant le transfert d'actifs financiers, notamment pour permettre aux utilisateurs d'états financiers de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés et d'évaluer la nature des liens conservés avec les actifs financiers décomptabilisés ainsi que des risques qui leur sont associés. Les amendements définissent la notion de « lien conservé » aux fins de l'application des obligations d'information.

AMENDEMENTS DE L'IAS 1, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les amendements exigent d'une entité qu'elle présente les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net séparément de ceux qui ne seraient jamais reclassés dans le résultat net.

AMENDEMENTS DE L'IAS 19, AVANTAGES DU PERSONNEL

Les amendements exigeront la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global, la comptabilisation immédiate et intégrale des coûts des services passés en résultat net, le calcul du rendement attendu des actifs du régime comptabilisé en résultat en fonction du taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies et la présentation d'informations supplémentaires visant à expliquer les caractéristiques des régimes à prestations définies de l'entité et les risques qui leur sont associés.

AMENDEMENTS DE L'IAS 32, INSTRUMENTS FINANCIERS : PRÉSENTATION

Les amendements de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net. Ces amendements sont en vigueur à compter du 1er janvier 2014. Les amendements de l'IFRS 7 contiennent de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers. Ces amendements sont en vigueur à compter du 1er janvier 2013.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces normes sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2012
PRODUITS	
Vente de biens	472 080
Vente de services	37 011
Produits nets de placements	392 184
Autres	316
	901 591
CHARGES	
Coût des ventes de biens et de services	411 776
Charges financières	346 551
	758 327
Frais généraux administratifs	95 325
Frais d'entreposage	12 463
Frais de vente	12 139
	119 927
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	34 144
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	57 481
Résultat des activités abandonnées	(2 890)
Résultat net	54 591

108
109

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration comprennent :

	2012
Salaires et autres avantages à court terme	84 765
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 32)	2 770
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 32)	6 448
	93 983

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2012
Intérêts sur les prêts	50 869
Intérêts sur les prêts dépréciés	1 444
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	280
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	114 041
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	8 202
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	7 958
Intérêts sur les autres placements	634
Honoraires de garantie	27 050
	210 478

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2012
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	
Billets à terme adossés à des actifs	2 887
Placements dans des organismes de capital risque	(292)
Placements dans des organismes de capital risque de sociétés associées	(2 672)
Autres placements	(33)
	(110)
Actifs financiers classés à des fins de transaction	
Instruments financiers dérivés	(17 749)
	(17 859)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2012
Frais d'étude	3 933
Intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires	6 877
Autres	5 120
	15 930

7. CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2012
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	113 882
Honoraires d'intermédiaires financiers	48 393
Contributions financières non remboursables	55 361
	217 636

PERTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2012
Dépréciation des placements disponibles à la vente	33 455
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 21)	61 156
Perte sur les prêts et les garanties	12 747
Perte sur les montants recouvrables du gouvernement du Québec	6 058
Autres	747
	114 163

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2012
Intérêts sur la dette à long terme	14 572
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	498
Intérêts sur le passif au titre des engagements	(228)
Gain de change sur les instruments financiers	(3 328)
Avantages conférés aux clients	2 590
Autres	648
	14 752

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, la Société a comptabilisé un gain de change de 195 000 $ inclus dans le « Coût des ventes ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 4 décembre 2011 (« date d'acquisition »), une filiale de la Société a acquis tous les éléments d'actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise Distribution Vie et Santé inc. Cette société, située à Québec, exploite un réseau de distribution de produits vétérinaires d'usage professionnel, denrées et autres produits animaliers. L'acquisition visait à augmenter la force de vente de cette filiale et à solidifier son positionnement dans le secteur de la vente de biens de médecine vétérinaire.

	31 mars 2012
Juste valeur de la contrepartie transférée	
Montant réglé en trésorerie	7 717
Montant des actifs nets comptabilisés	
Débiteurs	293
Stocks	1 969
Frais payés d'avance	15
Prêts	111
Total des actifs courants	2 388
Immobilisations corporelles	414
Immobilisations incorporelles	5 010
Total des actifs non courants	5 424
Tranche à court terme de la dette à long terme	95
Total des passifs courants	95
Actifs nets acquis	7 717

Pour la période de quatre mois entre la date d'acquisition et le 31 mars 2012, Distribution Vie et Santé inc. a contribué par 0 $ au résultat net de la Société, principalement en raison des coûts d'intégration encourus, alors que sa contribution au chiffre d'affaires de la Société a été de 8 800 000 $. Si Distribution Vie et Santé inc. avait été acquise le 1er avril 2011, le chiffre d'affaires de la Société aurait été supérieur de 36 000 000 $ et le résultat net de la Société aurait été supérieur de 600 000 $.

9. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 406-2011, daté du 13 avril 2011, la rémunération a été établie à un montant de 29,5 millions de dollars pour l'exercice 2011-2012.

10. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Dans le cadre de la stratégie de désinvestissement de la Société, certaines participations ont été détenues en vue de la vente ou vendues au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012.

La perte nette de 2 890 000 $ comptabilisée au titre des activités abandonnées au 31 mars 2012 représente le coût lié aux provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées.

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 mars 2012	1er avril 2011
Encaisse	21 186	19 047
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,03 % à 1,08 %, échéant en avril 2012	22 626	146 477
Dépôt à terme, de 1 % à 1,45 %, rachetable en tout temps	5 200	2 935
Billets au porteur, de 1,07 % à 1,11 %, échéant en avril et mai 2012	28 979	–
Certificats de dépôt, de 0,03 % à 1,37 %, échéant entre avril 2012 et mars 2013, rachetables en tout temps	35 523	25 769
Billets de trésorerie, de 0,97 % à 1,20 %, échéant entre avril et juin 2012	62 877	3 369
Bons du Trésor, de 0,90 % à 1,20 %, échéant entre avril et juin 2012	19 794	38 207
Obligations à taux variables des provinces, taux CDOR 3 mois moins 0,06 % à taux CDOR 3 mois plus 0,32 %, échéant en avril et juin 2012	26 808	–
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 1 mois plus 0,07 %, échéant en mai 2012	2 000	–
Obligations à taux fixes, de 1,12 % à 1,23 %, échéant entre avril et juin 2012	9 972	–
	234 965	235 804

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	31 mars 2012	1er avril 2011
Acceptations bancaires, de 1,13 % à 1,15 %, échéant en juillet 2012	9 752	–
Billets au porteur, de 1,10 % à 1,17 %, échéant entre mai et juillet 2012	44 814	–
Certificats de dépôt, de 1,65 % à 2,05 %, échéant en août 2012 et février 2013	8 000	–
Billets de trésorerie, de 1,01 % à 1,25 %, échéant entre juin et novembre 2012	41 171	100
Bons du Trésor, de 0,96 % à 1,20 %, échéant entre mai 2012 et février 2013	21 202	2 309
Obligations à taux variables des provinces, taux CDOR 3 mois moins 0,18 % à taux CDOR 3 mois moins 0,09 %, échéant entre avril et octobre 2012	88 762	–
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 1 mois plus 0,07 % à taux CDOR 3 mois plus 0,2 %, échéant entre mai et novembre 2012	44 909	–
Obligations à taux fixes, de 1,02 % à 1,47 %, échéant entre avril 2012 et mars 2013	134 788	–
	393 398	2 409

Aucun placement temporaire n'est libellé en dollars américains au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011.

13. DÉBITEURS

	31 mars 2012	1er avril 2011
Créances clients	52 101	47 231
Débiteurs – dû par les parties liées	11 757	622
Autres débiteurs	17 412	19 515
	81 270	67 368

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	31 mars 2012	1er avril 2011
Honoraires de garantie à recevoir	30 736	23 566
Provision cumulée pour pertes (note 18)	3 935	6 026
	26 801	17 540
Moins la tranche courante nette de la provision	8 276	6 351
	18 525	11 189

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :	31 mars 2012
Moins de 1 an	10 076
De 1 an à 2 ans	7 127
De 2 à 3 ans	5 414
De 3 à 4 ans	4 092
De 4 à 5 ans	3 072
Plus de 5 ans	6 491
	36 272

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :	31 mars 2012
Moins de 30 jours	246
De 30 à 90 jours	261
Plus de 90 jours	–
	507

15. STOCKS

	31 mars 2012	1er avril 2011
Produits finis	44 327	36 232
Matières premières	7 306	3 564
Pièces consommables et de rechange	3 379	10 948
Produits en cours	1 906	6 607
Autres	1 765	2 447
	58 683	59 798

Au 31 mars 2012, les stocks comptabilisés au coût des ventes s'élèvent à 369 594 000 $. Ce montant comprend également des pertes de valeur négligeables. La Société n'a pas comptabilisé de reprise de perte de valeur des stocks constatée antérieurement.

16. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	31 mars 2012	1er avril 2011
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,77 % à 4,94 %, échéant entre avril 2012 et mars 2017, valeur nominale de 3,8 milliards de dollars	**3 558 290**	3 194 185
Moins la tranche courante	**671 333**	523 716
	2 886 957	2 670 469

La filiale IQ Immigrants investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalent aux obligations du Québec de cinq ans.

L'échéancier des billets à recevoir se détaille comme suit :

	31 mars 2012
Moins de 1 an	**671 333**
De 1 an à 2 ans	**522 075**
De 2 à 3 ans	**804 248**
De 3 à 4 ans	**766 270**
De 4 à 5 ans	**794 364**
	3 558 290

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. PRÊTS

	31 mars 2012	1er avril 2011
Prêts		
Portant intérêt [1][2][3][4][5]		
Taux fixe [1]	224 536	340 734
Taux variable	339 909	270 914
Sans intérêt	7 112	27 155
	571 557	638 803
Douteux	76 108	66 947
	647 665	705 750
Provision cumulée pour pertes (note 18)		
Prêts portant intérêt	(17 150)	(21 571)
Prêts sans intérêt	(845)	(20 910)
Prêts douteux	(56 230)	(53 168)
	(74 225)	(95 649)
	573 440	610 101
Moins la tranche courante nette de la provision	79 753	74 051
	493 687	536 050

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit:	31 mars 2012
Moins de 1 an	100 264
De 1 an à 2 ans	110 969
De 2 à 3 ans	73 227
De 3 à 4 ans	241 445
De 4 à 5 ans	36 102
Plus de 5 ans	98 499
	660 506

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :	31 mars 2012
Moins de 30 jours	1 354
De 30 à 90 jours	74
Plus de 90 jours	–
	1 428

(1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 3,0 % et 17,43 % au 31 mars 2012 (1,38 % et 20,08 % au 1er avril 2011).

(2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 0,88 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre 0 % et 16,38 % au 31 mars 2012 (2,25 % et 17,5 % au 1er avril 2011).

(3) Les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0 % et 15,0 % au 31 mars 2012 (1,38 % et 15,0 % au 1er avril 2011).

(4) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 3,5 millions de dollars au 31 mars 2012.

(5) Y compris les prêts accordés à des sociétés associées totalisant 23,0 millions de dollars selon les conditions du marché.

18. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1er avril 2011	95 649	6 026	68 101	3 859	**173 635**
Provision pour pertes	3 847	(813)	9 713	747	**13 494**
Recouvrements	362	170	353	–	**885**
Radiations	(25 633)	(1 448)	–	(3)	**(27 084)**
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(10 934)	–	**(10 934)**
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	2 115	–	**2 115**
Solde au 31 mars 2012	**74 225**	**3 935**	**69 348**	**4 603**	**152 111**

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 271 304 000 $ pour les prêts et de 35 286 000 $ pour les garanties.

19. PLACEMENTS

	31 mars 2012	1er avril 2011
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Billets à terme adossés à des actifs	**74 573**	72 006
Placements dans des organismes de capital-risque	**10 512**	11 179
Placements dans des organismes de capital-risque de sociétés associées[1]	**276 193**	246 411
Instruments financiers dérivés	**13 746**	67 756
Autres	**358**	428
	375 382	397 780
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse		
Domtar Corporation	**139 835**	134 581
Cascades inc.	**31 623**	56 755
Ubisoft Entertainment S.A.	**31 660**	42 687
Technologies Miranda inc.	**25 777**	13 298
Forage Orbit Garant inc.	**11 487**	12 434
Laboratoires Paladin inc.	**11 928**	10 449
5N Plus inc.	**7 852**	–
Prosep	**7 253**	–
GLV inc.	**2 867**	7 828
Autres actions et autres titres de participation	**182 560**	194 971
	452 842	473 003
Actions et parts de sociétés privées	**56 922**	56 405
Obligations et autres titres de créances, taux d'intérêt de 1,9 % à 12,99 %, échéant entre juin 2012 et juin 2022	**157 161**	153 369
	666 925	682 777
	1 042 307	1 080 557
Moins la tranche courante nette de la provision	**92 485**	27 207
	949 822	1 053 350

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 128 838 000 $ CA au 31 mars 2012 (130 850 000 $ CA au 1er avril 2011) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 53 140 000 $ CA au 31 mars 2012 (64 511 000 $ CA au 1er avril 2011).

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Au 31 mars 2012, la Société détient des billets à terme à taux variable d'une valeur nominale qui se détaille comme suit :

	31 mars 2012	1er avril 2011
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	**50 806**	50 317
Catégorie A-2	**32 400**	32 387
Catégorie B	**5 881**	5 879
Catégorie C	**2 760**	2 745
Actifs inadmissibles	**6 178**	6 109
	98 025	97 437
VAC3		
Actifs traditionnels	**191**	280
Actifs inadmissibles	**10 641**	11 024
	10 832	11 304
Autres BTAA restructurés	**3 896**	3 896
	112 753	112 637

B) ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR

Au 31 mars 2012, la Société a procédé à l'évaluation des billets à terme à taux variable. Lors de cette évaluation, la Société a revu ses hypothèses afin de considérer les nouvelles informations rendues disponibles et les changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C.

Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur la valeur établie par le gestionnaire d'actifs des véhicules restructurés.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté, le 31 mars 2012, une appréciation de valeur de 2 887 000 $ relative aux billets à terme pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. À cette date, la juste valeur des BTAA s'établissait à 74 573 000 $ et la provision pour perte de valeur totalisait 38 180 000 $. L'augmentation de la juste valeur au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012 est principalement imputable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA effectuée au 31 mars 2012 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices.

La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des investissements en BTAA estimée au 31 mars 2012. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 6 846 000 $.

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière et la composition incluse dans la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé du résultat global se résume comme suit :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	BTAA	Variation de la JV sur BTAA
Solde au 1er avril 2011	112 637	(40 631)	72 006	
Remboursement de capital	(798)	–	(798)	–
Variation nette de la juste valeur (note 6)		2 887	2 887	2 887
Gain (perte) sur la variation de change	914	(436)	478	–
Solde au 31 mars 2012	**112 753**	**(38 180)**	**74 573**	**2 887**

20. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 2 avril 2012, une filiale de la Société a cédé 49,96 % de sa participation dans Aluminerie Alouette en contrepartie d'un montant de 186,0 millions de dollars américains. Un gain d'un montant de 97,7 millions de dollars américains sera comptabilisé au cours du prochain exercice financier relativement à cette transaction.

Le 1er avril 2011, une filiale de la Société a conclu une entente avec la société Stornoway Diamond Corporation afin de lui céder la totalité de sa participation dans le projet « Renard ». Un gain de 77,9 millions de dollars a été comptabilisé au 31 mars 2012 relativement à cette transaction et présenté sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente reliées à ces transactions sont les suivantes :

	31 mars 2012	1er avril 2011
Actifs détenus en vue de la vente		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 113**	–
Débiteurs	**1 682**	808
Stocks	**12 576**	469
Frais payés d'avance	**867**	99
Immobilisations corporelles	**94 179**	2 006
Immobilisations incorporelles	**4 771**	53 480
	115 188	56 862
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente		
Créditeurs et charges à payer	**4 342**	825
Provisions	**2 111**	3 295
Dette à long terme	**4 868**	–
Subventions différées	**8 059**	744
Passif au titre des prestations définies	**7 645**	–
	27 025	4 864
Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		
Couverture des flux de trésorerie	**720**	–
Écarts de conversion	**3 697**	–
Écarts actuariels	**4 072**	–
	8 489	–

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

La Société détient une participation dans les entreprises associées et dans les coentreprises pour lesquelles elle comptabilise sa quote-part du résultat net qui totalise 34 144 000 $, ainsi que sa quote-part de la valeur comptable revenant à la Société dans ces participations totalisant 453 446 000 $ (320 869 000 $ au 1er avril 2011) au 31 mars 2012. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont comme suit :

		Fin d'exercice	31 mars 2012	1er avril 2011
CEPSA Chimie Bécancour inc.	Coentreprise	31 décembre	**49,00 %**	49,00 %
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.	Coentreprise	31 décembre	**49,00 %**	49,00 %
Chimie ParaChem, s.e.c.	Coentreprise	31 décembre	**49,00 %**	49,00 %
Congébec Logistique inc.	Société associée	31 décembre	**31,46 %**	31,46 %
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c.	Société associée	31 mai	**35,00 %**	25,00 %
Groupe Le Massif inc.	Société associée	30 novembre	**29,17 %**	25,00 %
Groupe GFI Solutions inc.	Société associée	31 décembre	**28,67 %**	–
Groupe Varitron inc.	Société associée	31 août	**28,30 %**	–
Médiamed Technologies inc.	Société associée	31 décembre	**30,07 %**	30,07 %
Simulateur de vol – capital, s.e.c.	Coentreprise	31 décembre	**–**	40,12 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Société associée	31 décembre	**12,43 %**	–
Solutions Abilis inc.	Société associée	31 octobre	**23,68 %**	23,88 %
Stornoway Diamond Corporation	Société associée	30 avril	**33,38 %**	–
Vision Globale A.R. Ilée	Société associée	31 janvier	**27,91 %**	27,91 %

La quote-part du résultat, des actifs et des passifs de participations dans des entreprises associées de la Société, excluant les ajustements pour fins de consolidation, est la suivante :

	2012
Chiffre d'affaires	**102 547**
Résultat net	**(8 579)**

	31 mars 2012	1er avril 2011
Actifs totaux	**280 189**	348 921
Passifs totaux	**115 569**	266 656

La quote-part de la valeur comptable revenant à la Société dans des entreprises associées comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière s'élève à 146 057 000 $ au 31 mars 2012 (49 309 000 $ au 1er avril 2011) alors que la quote-part du résultat de la Société comptabilisée au résultat net s'élève à une perte de 7 213 000 $ au 31 mars 2012. La quote-part de la Société dans les engagements en capital de ces entreprises associées s'élève à 11 333 000 $ au 31 mars 2012.

La valeur boursière des participations dans des sociétés associées publiques est estimée à 46 398 000 $.

Les informations financières résumées concernant la quote-part de la Société dans des coentreprises sont les suivantes :

	2012
Chiffre d'affaires	**560 057**
Charges	**520 807**
Résultat net	**39 250**

	31 mars 2012	1er avril 2011
Actifs courants	**231 724**	187 835
Actifs non courants	**174 972**	189 742
Passifs courants	**55 954**	62 698
Passifs non courants	**8 113**	15 836

La Société n'a pris aucun engagement en capital envers ses coentreprises.

La quote-part de la valeur comptable revenant à la Société dans des coentreprises comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière s'élève à 307 389 000 $ au 31 mars 2012 (271 560 000 $ au 1er avril 2011), dont des prêts accordés selon les conditions du marché pour un montant de 214 966 000 $. La quote-part du résultat de la Société comptabilisée au résultat net s'élève à un gain de 41 357 000 $ au 31 mars 2012.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, la Société a évalué la valeur recouvrable de trois de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, l'une en raison de la baisse significative de sa valeur boursière au cours de l'année et les deux autres en raison d'un dépassement des coûts plus élevés ainsi que du retard dans leurs plans d'affaires. La Société a comptabilisé des pertes de valeur totalisant 61 156 000 $ à l'égard de ces participations présentées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net.

La valeur recouvrable de chacune de ces participations a été estimée en fonction de leur valeur d'utilité respective. La valeur d'utilité a été estimée sur la base de taux d'actualisation avant impôt variant de 11 % à 16,7 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	32 821	48 944	256 900	13 718	3 998	28 193	**384 574**
Amortissement cumulé	–	17 577	92 779	3 548	–	19 556	**133 460**
Solde au 1er avril 2011	32 821	31 367	164 121	10 170	3 998	8 637	**251 114**
Amortissement de l'exercice	–	(1 680)	(13 207)	(710)	–	(2 877)	**(18 474)**
Acquisitions	–	5 934	21 226	–	5 446	2 901	**35 507**
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	–	–	227	–	–	187	**414**
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(177)	(11 587)	(80 778)	–	(1 637)	–	**(94 179)**
Effet de change	10	639	4 207	–	97	–	**4 953**
Cessions	(1 838)	–	(89)	–	–	(7)	**(1 934)**
Autres changements	–	(1 360)	5 375	–	(6 264)	(291)	**(2 540)**
Solde au 31 mars 2012	(2 005)	(8 054)	(63 039)	(710)	(2 358)	(87)	**(76 253)**
Coût	30 816	38 028	163 130	13 616	1 640	29 949	**277 179**
Amortissement cumulé		14 715	62 048	4 156		21 399	**102 318**
Solde au 31 mars 2012	**30 816**	**23 313**	**101 082**	**9 460**	**1 640**	**8 550**	**174 861**

La charge d'amortissement a été affectée au coût des ventes de 14 994 000 $, aux frais généraux de 1 954 000 $ et aux frais d'administration de 1 526 000 $.

Au 31 mars 2012, les immobilisations en cours de construction consistent en bâtiments d'une valeur de 246 000 $ (209 000 $ au 1er avril 2011) et en matériel et équipements d'une valeur de 1 394 000 $ (3 789 000 $ au 1er avril 2011). Les dépenses encourues jusqu'au 31 mars 2012 pour la construction d'immobilisations s'élèvent à 5 446 000 $ et n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

23. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1er avril 2011	65 642
Acquisitions	337
Cessions	(82)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente	(248)
Solde au 31 mars 2012	**65 649**

Le bois d'œuvre exploitable comprend 452 116 hectares de plantations de résineux (79 %) et de feuillus (21 %) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

Forêt mature (classe d'âge 70 ans et plus)	16 %
Forêt intermédiaire (classe d'âge 50 à 70 ans)	26 %
Forêt jeune (classe d'âge 10 à 30 ans)	25 %
Régénération	17 %
Improductif et non forestier	16 %

Le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 20 400 000 m^3. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, la Société a procédé à la coupe de 134 610 m^3. Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 509 064 m^3. Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2012, la Société a procédé au reboisement de 676 410 plants et des travaux d'éclaircie précommerciale ont été effectués sur 1 446 hectares.

La juste valeur moins les coûts de la vente des produits agricoles récoltés est de 5 590 000 $ au 31 mars 2012.

A) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 9,37 $/$m^3$ et 14,50 $/$m^3$ basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2012;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 757 730 m^3 par année pendant 10 ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2000 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continuelle afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	20 895	23 652	16 394	60 941
Amortissement cumulé		17 385	6 602	23 987
Solde au 1er avril 2011	**20 895**	**6 267**	**9 792**	**36 954**
Amortissement pour l'exercice		(1 559)	(698)	(2 257)
Acquisitions générées à l'interne	8 356			8 356
Autres acquisitions		406		406
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises		5 010		5 010
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente			(4 771)	(4 771)
Radiation et perte de valeur	(589)			(589)
Reprise de perte de valeur	963			963
Cessions	591			591
Autres changements	(803)	(42)	271	(573)
	8 519	3 815	(5 198)	7 136
Coût	29 414	28 987	8 434	66 835
Amortissement cumulé		18 906	3 840	22 745
Solde au 31 mars 2012	**29 414**	**10 082**	**4 594**	**44 090**

La charge d'amortissement et les pertes de valeur au titre des immobilisations incorporelles ont été affectées au coût des ventes de 975 000 $, aux frais généraux de 100 000 $ et aux frais d'administration de 808 000 $.

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	31 mars 2012	1er avril 2011
Actifs	**101 344**	85 531
Passifs	**10 302**	14 898

	2012
Résultat net	**70 398**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**600**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(9 345)**

25. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 mars 2012	1er avril 2011
Produit d'assurance à recevoir	142	2 931
Intérêts à long terme à recevoir	3 227	3 138
Autres	570	563
	3 939	6 632
Moins la tranche à court terme	142	476
	3 797	6 156

26. EMPRUNTS BANCAIRES

Au 31 mars 2012, la Société a un emprunt bancaire garanti portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 %. Cet emprunt bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les créances clients, dont la valeur comptable nette s'élève à 20 421 000 $ (2 571 000 $ au 1er avril 2011), et sur les stocks, dont la valeur comptable nette s'élève à 24 723 000 $ au 31 mars 2012 (9 194 000 $ au 1er avril 2011).

En date du 31 mars 2012, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés mais non utilisés totalisant 187 645 000 $, portant intérêt au taux de base du prêteur et à un taux préférentiel de 3 %, renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 20 328 000 $.

27. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2012	1er avril 2011
Comptes fournisseurs et frais courus	82 985	89 951
Instruments financiers dérivés	–	1 713
Autres	1 727	1 711
	84 712	93 375

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2012	1er avril 2011
Billets, 7,27 % remboursable en versements semestriels, échéant en 2017[a][b]	–	61 519
Billets – Immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2012 et mars 2017, valeur nominale de 3,8 milliards de dollars (taux effectifs de 1,77 % à 4,90 %)[c]	3 532 415	3 170 069
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,4 %)	3 066	5 652
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,2 %)	1 810	3 311
Autres	609	691
	3 537 900	3 241 242
Moins la tranche courante	663 717	524 034
	2 874 183	2 717 208
Moins les coûts de transaction non amortis	–	1 589
	2 874 183	2 715 619

(a) Les dettes à long terme des filiales de la Société sont garanties par une hypothèque sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 298 500 000 $ au 31 mars 2011.

(b) La Société est assujettie à certaines restrictions financières et non financières relatives aux conditions des contrats d'emprunts de certaines de ses filiales. Ces restrictions sont liées, entre autres, à la création d'un minimum d'emplois directs dans un secteur d'activité, et à la préparation d'états financiers annuels audités. Au cours de l'exercice, les filiales de la Société respectent les exigences imposées par leurs prêteurs.

(c) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :	31 mars 2012
Moins de 1 an	677 024
De 1 an à 2 ans	538 963
De 2 à 3 ans	860 935
De 3 à 4 ans	846 487
De 4 à 5 ans	877 200
Plus de 5 ans	4 876
	3 805 485

29. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

	2012
Solde au 1er avril 2011	22 656
Subventions reçues dans la période	121
Amortissement de l'exercice	(751)
Radiation et perte de valeur	(160)
Transfert de subvention aux passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	(8 059)
Autres	212
Solde au 31 mars 2012	14 019

Certaines filiales de la Société ont reçu des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, pour lesquelles aucune condition n'est rattachée. L'amortissement et les pertes de valeur ont été affectés au coût des ventes de 751 000 $ et aux frais généraux de 160 000 $.

30. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Litiges et autres	Total
Solde au 1er avril 2011	11 044	2 110	13 154
Provisions constituées	561	–	561
Provisions utilisées	(1 186)	(1 111)	(2 297)
Provisions renversées	159	(638)	(479)
Effet de la désactualisation	(191)	5	(186)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(2 111)	–	(2 111)
Solde au 31 mars 2012	**8 276**	**366**	**8 642**
Solde au 1er avril 2011			
Courant	1 206	150	1 356
Non courant	9 838	1 960	11 798
	11 044	**2 110**	**13 154**
Solde au 31 mars 2012			
Courant	990	89	1 079
Non courant	7 286	277	7 563
	8 276	**366**	**8 642**

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation de la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 à 25 ans, période estimée sur la durée de vie d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 9 882 000 $. Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

126
127

	31 mars 2012
2013	**1 017**
2014	**1 095**
2015	**1 219**
2016	**4 320**
2017 et années subséquentes	**2 231**
	9 882

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2013	2,00 % – 4,40 %
2014	2,00 % – 3,96 %
2015	2,00 % – 3,67 %
2016	2,00 % – 3,51 %
2017 et années subséquentes	2,00 % – 3,43 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	31 mars 2012	1er avril 2011
Garanties		
D'emprunt	445 883	439 091
D'engagement financier	108 934	91 826
	554 817	530 917
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(46 803)	(52 364)
Garanties d'engagement financier	(16 517)	(14 077)
	(63 320)	(66 441)
Provision cumulée pour pertes (note 18)		
Garanties d'emprunt	(48 225)	(46 787)
Garanties d'engagement financier	(21 123)	(21 314)
	(69 348)	(68 101)
Passif au titre de la garantie	(132 668)	(134 542)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	422 149	396 375

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 3 181 000 $ au 31 mars 2012, et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 442 000 $ au 31 mars 2012.

Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance	31 mars 2012
Moins de 1 an	69 637
De 1 an à 2 ans	64 838
De 2 à 3 ans	42 470
De 3 à 4 ans	55 905
De 4 à 5 ans	72 687
Plus de 5 ans	249 280
	554 817

32. AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées au résultat net de l'exercice s'élèvent à 2 770 000 $.

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 3 290 000 $ soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au 1er avril 2011	70 215	10 313	**80 528**
Coût des services rendus de la période	3 206	425	**3 631**
Cotisation des salariés	1 038	–	**1 038**
Intérêts débiteurs	3 878	561	**4 439**
Prestations versées	(2 653)	(163)	**(2 816)**
Écarts actuariels	14 694	1 728	**16 422**
Coût des services passés	2 484	364	**2 848**
Solde au 31 mars 2012	92 862	13 228	**106 090**
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au 1er avril 2011	58 873	–	**58 873**
Rendement attendu des actifs des régimes	4 312	–	**4 312**
Cotisations versées par l'employeur aux régimes	9 345	163	**9 508**
Cotisations versées par l'employé aux régimes	1 038	–	**1 038**
Prestations versées	(2 653)	(163)	**(2 816)**
Écarts actuariels	(2 181)	–	**(2 181)**
Autres	(23)	–	**(23)**
Solde au 31 mars 2012	68 711	–	**68 711**

	Régimes de retraite	Autres régimes	31 mars 2012	1er avril 2011
Passif au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés	(82 831)	–	**(82 831)**	(63 627)
Régimes non capitalisés	(10 031)	(13 228)	**(23 259)**	(16 901)
Juste valeur des actifs des régimes	68 711	–	**68 711**	58 873
Autres		60	**60**	(186)
Reclassement dans les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4 874	2 771	**7 645**	–
	(19 277)	(10 397)	**(29 674)**	(21 841)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	31 mars 2012	1er avril 2011
Actions	**59,3 %**	58,0 %
Obligations	**34,1 %**	26,4 %
Autres	**6,6 %**	15,6 %
	100,0 %	100,0 %
Rendement réel des actifs des régimes	**2,9 %**	2,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge au titre des régimes à prestations définies se compose comme suit :

	Régimes de retraite	Autres régimes	2012
Coût des services rendus	3 206	425	**3 631**
Intérêts débiteurs	3 878	561	**4 439**
Rendement attendu des actifs des régimes	(4 312)	–	**(4 312)**
Coût des services passés	2 484	364	**2 848**
Autres	25	(183)	**(158)**
	5 281	1 167	**6 448**

La charge au titre des régimes à prestations définies a été affectée aux rubriques suivantes de l'état consolidé des résultats :

	2012
Coût des ventes	**1 627**
Frais généraux	**554**
Frais d'administration	**4 267**
	6 448

Les montants suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Solde au 1er avril 2011	(7 491)	(647)	**(8 138)**
Gains (pertes) actuariels de l'exercice	(16 874)	(1 729)	**(18 603)**
Solde au 31 mars 2012	(24 365)	(2 376)	**(26 741)**

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles au 31 mars 2012 sont les suivantes :

	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	**4,41 %**	**4,46 %**
Taux de croissance de la rémunération	**3,18 %**	**3,12 %**
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	**5,38 %**	**5,14 %**
Taux de rendement à long terme des actifs	**6,81 %**	**s.o.**
Taux de croissance de la rémunération	**3,16 %**	**3,15 %**

Le rendement attendu des actifs est déterminé à l'aide d'un outil stochastique qui génère de multiples scénarios de rendements attendus sur de longues périodes pour les diverses catégories d'actifs. Les frais payés par le régime sont soustraits du rendement attendu.

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuel hypothétique du coût des frais médicaux pour les autres régimes a été fixée à 5,21 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2019 et demeurer à ce niveau par la suite. Un changement de 1 % du taux d'augmentation des coûts des frais médicaux aurait les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le coût des prestations	**158**	**(122)**
Effet sur l'obligation au titre des prestations définies	**2 342**	**(1 855)**

33. AUTRES PASSIFS

	31 mars 2012	1er avril 2011
Crédit reporté relatif à la reconstruction	–	2 249
Passif au titre des engagements	1 122	6 428
Avance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sans intérêt ni modalité de remboursement	–	3 111
Autres	5 249	3 246
	6 371	15 034

34. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 $ l'action :
4 000 000 actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars

	31 mars 2012	1er avril 2011
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires (2 673 340 actions ordinaires au 1er avril 2011)	3 073 340	2 673 340

Le 20 avril 2011, la Société a émis 400 000 actions ordinaires totalisant 400 millions de dollars.

130
131

35. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires et de la dette à long terme de ses filiales ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 26).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2012
Débiteurs	(4 566)
Stocks	(8 644)
Frais payés d'avance	(565)
Créditeurs et charges à payer	(3 918)
	(17 693)

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles totalisant 31 287 000 $ ont été acquises et financées par les comptes créditeurs à la hauteur de 1 404 000 $ et par la dette à long terme à la hauteur de 178 000 $.

Au cours de l'exercice considéré, la Société a conclu des activités opérationnelles et d'investissement n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie et qui, par conséquent, ne sont pas reflétées dans l'état consolidé des flux de trésorerie :

- la Société a cédé sa participation dans le projet « Renard » en contrepartie de 29 589 000 actions ordinaires et 22 544 000 actions convertibles (échangeables contre 1 action ordinaire pour chaque action convertible) pour une valeur de 130 000 000 $;
- la Société a reçu d'une entreprise associée une contrepartie conditionnelle sous forme de prêt pour un montant de 10 000 000 $ et une augmentation de sa participation de 10 % pour un montant de 5 200 000 $;
- une coentreprise de la Société a déclaré des dividendes au montant de 7 337 000 $ qui ont été comptabilisés aux débiteurs au 31 mars 2012 et ont subséquemment été encaissés.

37. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

38. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple non résiliables à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de 1 à 7 ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	31 mars 2012
Moins de 1 an	3 770
De 1 an à 5 ans	12 584
Plus de 5 ans	127
	16 481

Au 31 mars 2012, un montant de 7 339 000 $ a été comptabilisé au résultat net au titre des contrats de location simple.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun de FIER Partenaires, dans les Fonds Soutien et dans d'autres organismes de capital risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	31 mars 2012	
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	14 667	
Garanties	41 517	
Contributions financières	1 334	
	57 518	
Ententes acceptées par les clients		
Prêts[a][b][c]	229 757	132
Garanties	178 608	133
Contributions financières	146 938	
	555 303	
Engagements d'investissement		
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	4 272	
FIER Partenaires, s.e.c.	42 984	
Fonds Soutien	2 000	
Organismes de capital-risque	197 339	
	246 595	
	859 416	

Aucun engagement n'était libellé en dollars américains au 31 mars 2012.

(a) Y compris un montant de 2,4 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 4,33 % et 10,00 % et qui ont une durée qui varie entre avril 2012 et mars 2022.

(b) Y compris un montant de 127,3 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.

(c) Y compris un montant de 100,0 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2012.

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 1 998 000 $ et de matières premières et autres totalisant 9 922 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 39 084 000 $ au 31 mars 2012 aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'Immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des Immigrants investisseurs. Par ailleurs, la Société cautionne les engagements de contrat de location de ses coentreprises pour un montant de 9 898 000 $ au 31 mars 2012.

39. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

				31 mars 2012		
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	3 188	–	231 777	–	234 965
Placements temporaires	–	1 152	–	392 246	–	393 398
Débiteurs	710	–	–	80 560	–	81 270
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	26 801	–	26 801
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	3 558 290	–	3 558 290
Prêts	–	–	–	573 440	–	573 440
Placements	13 746	361 636	666 925	–	–	1 042 307
Autres actifs financiers	–	–	–	3 939	–	3 939
	14 456	365 976	666 925	4 867 053	–	5 914 410
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	2 448	2 448
Emprunts bancaires	–	–	–	–	5 855	5 855
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	84 712	84 712
Dette à long terme	–	–	–	–	3 537 900	3 537 900
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	–	–	–	368 817	368 817
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	132 668	132 668
	–	–	–	–	4 132 400	4 132 400

						1er avril 2011
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	17 120	–	218 684	–	235 804
Placements temporaires	–	2 409	–	–	–	2 409
Débiteurs	–	–	–	67 368	–	67 368
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	17 540	–	17 540
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	3 194 185	–	3 194 185
Prêts	–	–	–	610 101	–	610 101
Placements	67 756	330 024	682 777	–	–	1 080 557
Autres actifs financiers	–	–	–	6 632	–	6 632
	67 756	349 553	682 777	4 114 510	–	5 214 596
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	61	61
Emprunts bancaires	–	–	–	–	1 200	1 200
Créditeurs et charges à payer	1 713	–	–	–	91 662	93 375
Dette à long terme	–	–	–	–	3 239 653	3 239 653
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	–	–	–	323 817	323 817
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	134 542	134 542
	1 713	–	–	–	3 790 935	3 792 648

134
135

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière, cette dernière étant établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

	31 mars 2012		1er avril 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**234 965**	**234 965**	235 804	235 804
Placements temporaires	**393 398**	**393 398**	2 409	2 409
Débiteurs	**81 270**	**81 270**	67 368	67 368
Honoraires de garantie à recevoir	**26 801**	**28 142**	17 540	20 881
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	**3 558 290**	**3 651 050**	3 194 185	3 254 835
Prêts	**573 440**	**646 657**	610 101	656 592
Placements :				
Billets à terme adossés à des actifs	**74 573**	**74 573**	72 006	72 006
Placements dans des organismes de capital-risque	**10 512**	**10 512**	11 179	11 179
Placements dans des organismes de capital-risque de sociétés associées	**276 193**	**276 193**	246 411	246 411
Instruments financiers dérivés	**13 746**	**13 746**	67 756	67 756
Autres	**358**	**358**	428	428
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	**452 842**	**452 842**	473 003	473 003
Actions participantes de sociétés privées	**56 922**	**56 922**	56 405	56 405
Obligations et autres titres de créance	**157 161**	**157 161**	153 369	153 369
Autres actifs financiers	**3 939**	**3 939**	6 632	6 632
	5 914 410	**6 081 728**	5 214 596	5 325 078
Passifs financiers				
Découverts bancaires	**2 448**	**2 448**	61	61
Emprunts bancaires	**5 855**	**5 855**	1 200	1 200
Créditeurs et charges à payer	**84 712**	**84 712**	93 375	93 375
Dette à long terme	**3 537 900**	**3 635 873**	3 239 653	3 317 506
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	**368 817**	**368 817**	323 817	323 817
Passif au titre de la garantie	**132 668**	**127 595**	134 542	113 352
	4 132 400	**4 225 300**	3 792 648	3 849 311

La juste valeur des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière est estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

i) Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable
La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des emprunts bancaires, des créditeurs et des charges à payer, des avances du gouvernement du Québec et des autres actifs est approximativement égale à la juste valeur, compte tenu de la nature de ces instruments financiers.

ii) Placements temporaires
Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date de clôture.

iii) Honoraires de garantie à recevoir

La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, sous la rubrique « Garanties ».

iv) Prêts

La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, sous la rubrique « Prêts ».

Pour les prêts au taux inférieur au taux du marché, ce dernier est établi à partir des courbes de taux sans risque auquel est ajoutée une prime pour tenir compte du risque du client. Cette prime de risque est obtenue en observant les écarts de crédit sur les marchés.

v) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur des placements est déterminée en fonction des cours acheteur publiés dans un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

vi) Billets à recevoir du gouvernement du Québec

La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.

vii) Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.

viii) Passif au titre de la garantie

La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'honoraires de garantie et au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, sous la rubrique « Garanties ».

C) HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats d'instruments financiers dérivés négociés sur un marché actif.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

31 mars 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 193	1 995	–	3 188
Placements temporaires	–	1 152	–	1 152
Billets à terme adossés à des actifs	–	74 573	–	74 573
Placements dans des organismes de capital risque	2 183	–	8 329	10 512
Placements dans des organismes de capital risque de sociétés associées	–	–	276 193	276 193
Instruments financiers dérivés	402	710	13 702	14 814
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	452 842	–	–	452 842
Actions participantes de sociétés privées	–	–	56 922	56 922
Obligations et autres titres de créance	–	157 161	–	157 161
	456 620	235 591	355 146	1 047 357

1er avril 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 430	14 690		17 120
Placements temporaires		2 409		2 409
Billets à terme adossés à des actifs		72 006		72 006
Placements dans des organismes de capital risque	2 160		9 019	11 179
Placements dans des organismes de capital risque de sociétés associées			246 411	246 411
Instruments financiers dérivés	872		67 312	68 184
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	473 003			473 003
Actions participantes de sociétés privées		45 042	11 363	56 405
Obligations et autres titres de créance		153 369		153 369
	478 465	287 516	334 105	1 100 086
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés		1 713		1 713

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie. La variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 est comme suit :

	Actions de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Placements dans des organismes de capital risque	Total
Solde au 1er avril 2011	11 363	67 312	255 430	**334 105**
Profit (perte) comptabilisé au résultat net		(17 348)	(2 987)	**(20 335)**
Profit (perte) comptabilisé au résultat global	2 216			**2 216**
Règlement	4 256	(15 200)		**(10 945)**
Acquisitions	6 244	318	49 284	**55 846**
Dispositions	(12 198)	(21 380)	(17 205)	**(50 783)**
Transfert depuis le niveau 2	45 042			**45 042**
Solde au 31 mars 2012	**56 922**	**13 702**	**284 522**	**355 146**

Les pertes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés dans le niveau 3 détenus par la Société au 31 mars 2012 totalisent 38 961 000 $ et sont présentées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net.

Au cours de l'exercice, un placement dans des actions non cotées classé comme disponible à la vente a été transféré du niveau 2 au niveau 3 en raison des changements du caractère désormais non observable sur le marché des données utilisées pour l'établissement de sa juste valeur.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS DU NIVEAU 3

i) Actions de sociétés privées

Les actions de sociétés privées sont principalement sensibles au taux d'actualisation et au multiple du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA), ainsi qu'au bénéfice avant intérêts et impôts (BAII), utilisés dans l'évaluation de leur juste valeur. Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux hypothèses alternatives raisonnables des données non observables.

	Augmentation de 2 %	Diminution de 2 %
Effet sur la juste valeur	2 856	(3 075)

ii) Instruments financiers

Aux fins de l'évaluation de la sensibilité de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, un changement de 1 % de taux aurait les effets suivants sur leur juste valeur :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet d'une variation du cours boursier	370	(367)
Effet d'une variation de la volatilité	61	(59)

iii) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs. Donc, advenant une hausse de 3 %, la juste valeur des placements dans des organismes de capital-risque augmenterait de 8 515 000 $, et advenant une baisse de 3 %, la juste valeur diminuerait de 8 515 000 $.

138
139

40. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des marchés boursiers et des prix de l'aluminium. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur ses résultats nets et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de l'aluminium, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, compte tenu de son expérience passée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses opérations de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille des investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2012, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	31 mars 2012
À l'état de la situation financière	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	234 965
Placements temporaires	393 398
Débiteurs	81 270
Honoraires de garantie à recevoir	26 801
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	3 558 290
Prêts	573 440
Placements	515 690
Autres actifs financiers	3 369
	5 387 223
Hors bilan	
Garanties	422 149
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	229 757
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	178 608
Engagement d'investissement	246 595
	1 077 109
	6 464 332

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes, d'une municipalité du Québec ou d'une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie correspond à leur valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars 2012 est comme suit :

	31 mars 2012
Courants	**66 902**
En souffrance depuis 1 à 60 jours	**1 549**
En souffrance depuis 61 à 90 jours	**600**
En souffrance depuis plus de 90 jours	**467**
	69 518
Moins la provision pour pertes sur créances	**5 660**
	63 858

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

Solde au 1er avril 2011	5 000	140
Perte de valeur comptabilisée au résultat net	871	141
Montants recouvrés	(211)	
Solde au 31 mars 2012	**5 660**	

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2012, 21 % des comptes clients sont garantis par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Des sûretés et des cautions totalisant 295 832 000 $ pour les prêts et 35 286 000 $ pour les garanties atténuent le risque de crédit des prêts et des garanties de sorte que l'exposition maximale au risque de crédit s'établit à 664 471 000 $ pour ces actifs financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan au 31 mars 2012. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	2 448	–	–	–	–	2 448
Emprunts bancaires	5 855	–	–	–	–	5 855
Créditeurs et charges à payer	84 712	–	–	–	–	84 712
Avances du gouvernement du Québec	368 817	–	–	–	–	368 817
Dette à long terme	677 024	1 399 898	1 723 687	–	4 876	3 805 485
Passif au titre de la garantie[1]	–	–	–	–	132 668	132 668
	1 138 856	1 399 898	1 723 687	–	137 544	4 399 985
Obligations hors bilan						
Engagements de financement et d'investissement[2]	254 769	359 151	42 574	10 000	243 339	909 833
Garanties[1]	–	–	–	–	422 149	422 149
	254 769	359 151	42 574	10 000	665 488	1 331 982
	1 393 625	1 759 049	1 766 261	10 000	803 032	5 731 967

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements de financement et d'investissement comprennent la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 11,3 millions de dollars.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans l'industrie financière. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

VaR au 31 mars :

	2012
Taux d'intérêt	(808)
Taux de change	(3 370)
Cours boursiers	(14 761)
Diversification[a]	4 322
	(14 617)

(a) La diversification correspond en la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale, étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux BTAA, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société.

L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

142

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Le montant des actifs ayant une exposition au risque totalise 1 122 405 000 $. 143

Sensibilité au taux d'intérêt au 31 mars :

	2012
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le résultat net	11 381
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le résultat net	(11 381)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain.

L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

			31 mars 2012
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205	790	418
Débiteurs	521	9 254	–
Honoraires de garantie à recevoir	–	219	–
Titres de créance disponibles à la vente	–	55 054	–
Prêts et créances	–	227 108	–
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	–	11 465	–
Billets à terme adossés à des actifs	–	17 371	–
	726	321 261	418
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	2 691	214	63
Dette à long terme	9 744	–	–
Autres passifs à long terme	15 302	842	–
Exposition nette	(27 011)	320 205	355

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture. Au 31 mars 2012, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain et l'euro, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 1 058 000 $, alors que les autres éléments du résultat global auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 1 870 000 $ au 31 mars 2012.

Au cours de l'exercice, la Société a pris part dans des contrats à terme de change pour un montant nominal totalisant 179 987 000 $ US. Au 31 mars 2012, si le dollar canadien avait varié de 1 % à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain, le résultat net de la Société aurait été respectivement inférieur de 1 763 000 $ ou supérieur de 1 836 000 $ en raison de ces contrats à terme de change.

iv) Risque de prix

Couvertures de flux de trésorerie

Une filiale de la Société est exposée au risque des fluctuations du prix de l'aluminium sur le marché. Afin de minimiser l'effet des fluctuations du prix de l'aluminium sur ses résultats et son état de la situation financière, la filiale a conclu des contrats à terme selon lesquels elle échange, sur une base mensuelle, le montant résultant de la différence entre le prix fixe et le prix variable selon un indice de prix de l'aluminium. Ces contrats sont utilisés exclusivement à des fins de couverture des flux de trésorerie. Au 31 mars 2012, il n'y a aucun contrat à terme en cours pour la vente d'aluminium.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, cette filiale a également mis en place une relation de couverture pour gérer une partie de son exposition aux fluctuations des flux de trésorerie liées à ses ventes futures d'aluminium à prix variable. Le dérivé incorporé basé sur le prix de marché de l'aluminium inclus dans le contrat d'approvisionnement en électricité a été désigné comme élément de couverture. La juste valeur de l'élément de couverture au 31 mars 2012 est de 710 000 $.

Aucune inefficacité découlant des couvertures de flux de trésorerie n'a été comptabilisée au résultat net.

Couvertures de juste valeur

La filiale est également exposée au risque de prix de marché compte tenu qu'elle a conclu des contrats de vente d'aluminium à prix fixe avec certains de ses clients. Une fluctuation du prix de l'aluminium entraînerait une fluctuation de la juste valeur de ces engagements fermes. Afin de minimiser ce risque, la filiale a conclu des contrats à terme sur le prix de l'aluminium qui prévoient le paiement de flux de trésorerie à un prix fixe et la réception de flux de trésorerie fondée sur le prix variable de l'aluminium. Ces contrats sont utilisés exclusivement à des fins de couverture de la juste valeur.

Au 31 mars 2012, la Société a convenu d'acheter 2 400 tonnes d'aluminium (1 325 au 1er avril 2011) à un prix variant de 2 039 $ US à 2 535 $ US la tonne (2 249 $ US à 2 643 $ US au 1er avril 2011) en vertu de contrats d'échange dont les échéances vont d'avril 2012 à janvier 2013.

41. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Toutes ces opérations sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles étaient effectuées avec des parties non liées.

À ce titre, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 58 073 000 $ à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant à recevoir de 1 331 000 $ au 31 mars 2012. Ces montants, incluant les sommes perçues relativement aux agences de mise en valeur qui se chiffrent à 6 950 000 $ en 2012, sont présentés au montant net aux résultats. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

144
145

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1er avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation peut être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération de la Société. Le montant recouvrable du gouvernement du Québec totalise 64 210 000 $ au 31 mars 2012 (117 320 000 $ au 1er avril 2011).

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Le solde des avances totalise 368 817 000 $ au 31 mars 2012 (323 817 000 $ au 1er avril 2011). Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2012
Avantages du personnel à court terme	2 625
Autres avantages postérieurs à l'emploi	788
	3 413

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

42. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 2 avril 2012, une filiale de la Société a cédé 49,96 % de sa participation dans Aluminerie Alouette en contrepartie d'un montant de 186,0 millions de dollars US, générant un gain de 97,7 millions de dollars US qui sera comptabilisé au cours du prochain exercice. Les détails relatifs aux actifs cédés dans cette transaction se retrouvent à la note 20 « Actifs détenus en vue de la vente ». À la suite de cette transaction, la Société a reçu de sa filiale, le 2 avril 2012, un dividende de 180,0 millions de dollars US.

43. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LA FUSION

Comme il est indiqué à la note 2 A), les présents états financiers consolidés de la Société sont les premiers états financiers consolidés suite à la fusion et sont les premiers états financiers consolidés annuels établis selon les IFRS. Les méthodes comptables exposées à la note 3 ont été appliquées pour établir les états financiers consolidés présentés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les soldes de l'état de la situation financière d'ouverture de la Société au 1er avril 2011, soit la date de la fusion, ont été déterminés de la façon suivante :

	Investissement Québec Consolidé fusionnée (note B)	Société générale de financement du Québec Consolidé (note A)	Total consolidé de la Société	
ACTIF				
Actif courant				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 834	137 970	235 804	
Placements temporaires	2 409	–	2 409	
Débiteurs	1 785	65 583	67 368	
Honoraires de garantie à recevoir	6 351	–	6 351	
Stocks		59 798	59 798	
Frais payés d'avance	73	3 704	3 777	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	523 716	–	523 716	
Prêts	26 338	47 713	74 051	
Placements	12 659	14 548	27 207	
Montants recouvrables du gouvernement du Québec	41 213		41 213	
Autres actifs financiers	–	476	476	
Actifs détenus en vue de la vente	–	56 862	56 862	
	712 378	386 654	1 099 032	
Honoraires de garantie à recevoir	11 189	–	11 189	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	2 670 469		2 670 469	
Prêts	72 639	463 411	536 050	
Placements	519 195	534 155	1 053 350	
Participations dans des entreprises mises en équivalence	–	320 869	320 869	146
Montants recouvrables du gouvernement du Québec	76 107	–	76 107	147
Immobilisations corporelles	4 002	247 112	251 114	
Actifs biologiques	–	65 642	65 642	
Immobilisations incorporelles	1 517	35 437	36 954	
Autres actifs financiers	233	5 923	6 156	
	3 355 351	1 672 549	5 027 900	
TOTAL DE L'ACTIF	4 067 729	2 059 203	6 126 932	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passif courant				
Découverts bancaires	–	61	61	
Emprunts bancaires		1 200	1 200	
Créditeurs et charges à payer	24 548	68 827	93 375	
Passif au titre des avantages du personnel	9 259	–	9 259	
Tranche à court terme de la dette à long terme	515 088	8 946	524 034	
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	323 817	–	323 817	
Provisions		1 356	1 356	
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	–	4 864	4 864	
	872 712	85 254	957 966	
Dette à long terme	2 654 981	60 638	2 715 619	
Subventions différées		22 656	22 656	
Provisions		11 798	11 798	
Passif au titre de la garantie	134 542	–	134 542	
Passif au titre de prestations définies	4 892	16 949	21 841	
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	232 430	–	232 430	
Autres passifs	12 126	2 908	15 034	
	3 911 683	200 203	4 111 886	
Capitaux propres				
Capital social	–	2 673 340	2 673 340	
Résultats non distribués (Déficit)	120 919	(932 607)	(811 688)	
Cumul des autres éléments du résultat global	35 127	118 267	153 394	
	156 046	1 859 000	2 015 046	
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	4 067 729	2 059 203	6 126 932	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC CONSOLIDÉ

	31 mars 2011 Publiés	Reclassements		Société générale de financement du Québec Consolidé
ACTIF				
Actif courant				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137 970	–		137 970
Débiteurs	68 721	(3 138)	a	65 583
Stocks	59 798	–		59 798
Frais payés d'avance	3 704	–		3 704
Prêts	–	47 713	b	47 713
Placements	47 713	(33 165)	b	14 548
Autres actifs financiers	476	–		476
Actifs détenus en vue de la vente	56 862	–		56 862
	375 244	11 410		386 654
Prêts	–	463 411	b	463 411
Placements	1 012 144	(477 959)	b	534 155
Participations dans des entreprises mises en équivalence	–	320 869	c	320 869
Participations dans des entreprises associées	49 310	(49 310)	c	–
Participations dans des coentreprises	271 559	(271 559)	c	
Immobilisations corporelles	243 730	3 382	d, e	247 112
Immeubles de placements	3 837	(3 837)	d	
Actifs biologiques	65 642	–		65 642
Immobilisations incorporelles	35 557	(120)	e	35 437
Autres actifs financiers	2 785	3 138	a	5 923
	1 684 534	(11 985)		1 672 549
TOTAL DE L'ACTIF	2 059 778	(575)		2 059 203
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passif courant				
Découverts bancaires	61	–		61
Emprunts bancaires	1 200	–		1 200
Créditeurs et charges à payer	68 117	710	f	68 827
Tranche à court terme de la dette à long terme	8 946	–		8 946
Provisions	1 356			1 356
Autres passifs	710	(710)	f	–
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	4 864	–		4 864
	85 254	–		85 254
Dette à long terme	60 638	–		60 638
Subventions différées	23 231	(575)	e	22 656
Provisions	11 798	–		11 798
Passif au titre de prestations définies	16 949	–		16 949
Autres passifs	2 908	–		2 908
	200 778	(575)		200 203
Capitaux propres				
Capital social	2 673 340	–		2 673 340
Résultats non distribués (Déficit)	(932 607)	–		(932 607)
Cumul des autres éléments du résultat global	118 267	–		118 267
	1 859 000	–		1 859 000
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 059 778	(575)		2 059 203

La SGF a appliqué les IFRS pour la première fois le 1er janvier 2010 (date de transition de la SGF).

Les montants sont tels que présentés aux états financiers consolidés de la SGF publiés au 31 mars 2011, à l'exception des éléments suivants qui ont été reclassés sous différentes rubriques aux fins de la présentation des états financiers consolidés après la fusion, tel que présenté au tableau précédent.

EXPLICATION DES RECLASSEMENTS AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SGF PUBLIÉS AU 31 MARS 2011

a) Un montant relié à des intérêts à recevoir dans plus de 12 mois a été reclassé des « Débiteurs » aux « Autres actifs financiers ».
b) Les prêts sont présentés sous une rubrique distincte alors qu'ils étaient présentés avec les placements.
c) Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont regroupées sous la rubrique « Participations dans des entreprises mises en équivalence » alors qu'elles étaient présentées sous des rubriques distinctes.
d) Les immeubles de placements ont été reclassés pour être présentés avec les immobilisations corporelles alors qu'ils étaient présentés sous une rubrique distincte.
e) Un montant de subventions différées a été reclassé en diminution des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.
f) Un montant courant des autres passifs a été reclassé dans les créditeurs et charges à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) INVESTISSEMENT QUÉBEC CONSOLIDÉ FUSIONNÉE

Comme il est indiqué à la note 2 A), IQ n'a jamais présenté d'états financiers selon les IFRS. Aux fins de l'établissement de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er avril 2010 (date de transition de la Société), IQ a ajusté des montants présentés antérieurement dans ses états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens ») au 31 mars 2010. Les tableaux et notes ci-dessous expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur IQ. Puisque l'information financière comparative n'est pas présentée, les tableaux et notes ci-dessous expliquent uniquement les impacts au 1er avril 2011. Par ailleurs, les soldes sont intégrés dans le bilan d'ouverture de la Société.

	PCGR CANADIENS				
	Investissement Québec Consolidé	Transfert au Fonds	Sous-total transféré à la Société	Ajustements IFRS (note i)	Total IFRS
ACTIF					
Encaisse	3 578	–	3 578	–	3 578
Placements temporaires	99 397	2 732	96 665	–	96 665
Placements	3 725 113	–	3 725 113	–	3 725 113
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	945 709	846 745	98 964	–	98 964
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	59 375	58 672	703	–	703
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	298	252	46	–	46
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	94 959	77 419	17 540	–	17 540
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 102 258	1 030 324	71 934	–	71 934
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	763 776	718 391	45 385	–	45 385
Autres éléments d'actif	11 204	3 403	7 801	–	7 801
	6 805 667	2 737 938	4 067 729	–	4 067 729
PASSIF ET AVOIR					
Passif					
Emprunts à court terme	10 000	10 000	–	–	–
Emprunts à long terme	5 423 249	1 929 363	3 493 886	–	3 493 886
Intérêts courus sur les emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement	15 885	15 885	–	–	–
Passif au titre de la garantie	377 427	242 885	134 542	–	134 542
Avantages perçus d'avance conférés par les Immigrants investisseurs	232 430	–	232 430	–	232 430
Autres éléments de passif	56 868	17 602	39 266	11 559 a, b	50 825
	6 115 859	2 215 735	3 900 124	11 559	3 911 683
Avoir					
Avoir initial	32 944	–	32 944	–	32 944
Résultats non distribués	630 870	522 203	108 667	(20 692) a, b	87 975
Cumul des autres éléments du résultat étendu	25 994	–	25 994	9 133 a	35 127
	689 808	522 203	167 605	(11 559)	156 046
	6 805 667	2 737 938	4 067 729	–	4 067 729

i) Explication du passage aux IFRS d'Investissement Québec

IFRS 1, – Exemptions facultatives et exceptions obligatoires

La norme IFRS 1 prévoit quelques exemptions et certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective complète des IFRS à la date de transition. IQ a choisi les exemptions facultatives suivantes aux fins de l'établissement de ses états financiers d'ouverture en IFRS :

Regroupements d'entreprises

Un nouvel adoptant peut choisir de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* aux regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. Une application rétrospective exigerait le retraitement de tous les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. IQ a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement l'IFRS 3 aux regroupements d'entreprises antérieurs à sa date de transition et ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités. Aux termes de l'exemption relative aux regroupements d'entreprises, la valeur comptable des actifs acquis et des passifs repris selon les PCGR canadiens à la date d'acquisition est devenue la valeur comptable présumée aux termes des IFRS à cette date. Cette même exemption s'applique aux acquisitions d'entreprises associées.

Malgré cette exemption, IQ était tenue, à la date de transition, d'évaluer si les actifs acquis et les passifs repris satisfaisaient aux critères de comptabilisation des IFRS pertinentes et s'il existait des actifs acquis ou des passifs repris qui n'étaient pas comptabilisés selon les PCGR canadiens, mais dont la comptabilisation était requise en vertu des IFRS. Les exigences des IFRS ont ensuite été appliquées aux actifs acquis et aux passifs repris pour la période courant de la date d'acquisition à la date de transition. L'application de cette exemption n'a pas donné lieu à un ajustement transitoire en vertu des IFRS.

Désignation des actifs et des passifs financiers

L'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* permet de désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du résultat net à la condition que certaines conditions soient respectées. À la date de transition, IQ a choisi de désigner les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur dans la catégorie des placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, tout comme ils l'étaient selon les PCGR canadiens. Les autres placements temporaires ont été reclassés dans la catégorie des prêts et créances. IQ a également choisi de désigner les placements dans des entreprises associées détenus par IQ et IQ FIER comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Selon les PCGR canadiens, compte tenu que ces sociétés associées et IQ FIER répondaient à la définition de société de placements en vertu de la NOC-18, *Sociétés de placement*, ces placements étaient comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur à la date de transition des instruments financiers désignés correspond à la juste valeur établie selon les PCGR canadiens à cette date. 150 151

Avantages du personnel

IQ a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui permet le report et l'amortissement des gains et pertes actuariels. Par conséquent, le montant cumulé des écarts actuariels du régime à prestations définies a été comptabilisé aux résultats non distribués à la date de transition.

L'exception obligatoire suivante a été appliquée :

Estimations

En vertu de l'IFRS 1, les estimations faites selon les IFRS à la date de transition doivent être cohérentes avec les estimations faites à la même date selon les PCGR canadiens, sauf si des éléments probants montrent que ces estimations étaient erronées. L'IFRS 1 interdit le recours à des jugements *a posteriori* pour ajuster les estimations établies selon les PCGR canadiens qui étaient fondées sur l'information qui était disponible à la date d'établissement de l'estimation en cause.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ajustements IFRS aux capitaux propres au 1er avril 2011

a) Instruments financiers

Selon l'IAS 39, une perte de valeur est comptabilisée pour un instrument de capitaux propres disponible à la vente lorsqu'il y a une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en deçà de son coût. Selon les PCGR canadiens, une perte de valeur était comptabilisée seulement lorsque la baisse de valeur était considérée comme étant durable. IQ a déterminé que la juste valeur de certains de ses placements dans des actions cotées classées disponibles à la vente présentait des indications de baisse de valeur importante ou prolongée à la date de transition ou à une date de fin d'exercice antérieure. Par conséquent, des pertes de valeur totalisant 9 133 000 $ ont été sorties du cumul des autres éléments du résultat global au 1er avril 2011 et la contrepartie a été comptabilisée aux résultats non distribués.

De plus, selon l'IAS 39, les engagements de fournir un prêt ou une garantie à un taux inférieur au marché doivent être comptabilisés initialement à leur juste valeur, alors que selon les PCGR canadiens, ces engagements de prêt étaient des éléments hors bilan. Par conséquent, un ajustement de 6 428 000 $ du passif au titre des engagements a été comptabilisé au 1er avril 2011 et la contrepartie a été comptabilisée aux résultats non distribués.

L'IAS 39 exige également que la juste valeur initiale des instruments financiers soit majorée des coûts (revenus) de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net pour lesquels les coûts (revenus) de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont encourus. Selon les PCGR canadiens, IQ avait choisi de comptabiliser aux revenus les commissions d'engagements lorsqu'elles étaient gagnées. Par conséquent, un ajustement des autres passifs de 2 453 000 $ a été comptabilisé au 1er avril 2011 et la contrepartie a été comptabilisée aux résultats non distribués.

L'incidence de ces ajustements est résumée ci-dessous :

Augmentation (diminution)	1er avril 2011
Autres passifs	8 881
Cumul des autres éléments du résultat global	9 133
Résultats non distribués	(18 014)

b) Avantages du personnel

L'IAS 19, *Avantages du personnel*, permet de faire un choix de méthode comptable relativement à la comptabilisation des écarts actuariels. IQ a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Selon les PCGR canadiens, ces écarts actuariels étaient comptabilisés selon le report et l'amortissement des gains et pertes actuariels. À la date de transition, tous les écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés précédemment, y compris l'obligation transitoire non amortie pour un montant de 1 384 000 $, ont été comptabilisés aux résultats non distribués.

De plus, selon les IFRS, tous les coûts des services passés non comptabilisés pour lesquels les droits sont acquis doivent être comptabilisés immédiatement, alors que selon les PCGR canadiens, les coûts des services passés étaient différés et amortis de façon linéaire sur la période de service restante des employés actifs à la date de modification du régime d'avantages du personnel. À la date de transition, les droits avaient été acquis relativement à tous les coûts des services passés qui n'avaient pas été comptabilisés précédemment. Par conséquent, un ajustement des autres passifs de 1 294 000 $ a été comptabilisé au 1er avril 2011 et la contrepartie a été comptabilisée aux résultats non distribués.

L'incidence de ces ajustements est résumée ci-dessous :

Augmentation (diminution)	1er avril 2011
Autres passifs	2 678
Résultats non distribués	(2 678)

ii) Explication des reclassements du passage aux IFRS d'Investissement Québec Consolidé fusionnée

Les montants établis conformément aux IFRS au 1er avril 2011, tel que présenté au tableau précédent, ont été reclassés sous différentes rubriques pour les fins de la présentation des états financiers consolidés après la fusion, tel que présenté au tableau suivant :

	Total IFRS	Reclassements		Total	Reclassements long terme (note j)	Investissement Québec Consolidé fusionnée	
ACTIF							
Actif courant							
Encaisse	3 578	(3 578)	a				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	97 834	a	97 834		97 834	
Placements temporaires	96 665	(94 256)	a	2 409		2 409	
Débiteurs	–	1 785	e	1 785		1 785	
Honoraires de garantie à recevoir	17 540	–		17 540	(11 189)	6 351	
Frais payés d'avance	–	73	e	73		73	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	3 194 185	b	3 194 185	(2 670 469)	523 716	
Prêts	98 964	13	h	98 977	(72 639)	26 338	
Placements	3 725 113	(3 193 259)	b, c, e, h	531 854	(519 195)	12 659	
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	703	(703)	h	–		–	
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	46	(46)	c	–		–	
Montants recouvrables du gouvernement du Québec	–	117 320	d	117 320	(76 107)	41 213	
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	71 934	(71 934)	d	–		–	
Provisions cumulées pour pertes recouvrables du gouvernement du Québec	45 389	(45 389)	d	–		–	
Autres éléments d'actif	7 801	(7 801)	e	–		–	
	4 067 729	(5 752)		4 061 977	(3 349 599)	712 378	
Honoraires de garantie à recevoir	–	–		–	11 189	11 189	152
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–		–	2 670 469	2 670 469	153
Prêts	–	–		–	72 639	72 639	
Placements	–	–		–	519 195	519 195	
Montants recouvrables du gouvernement du Québec	–	–		–	76 107	76 107	
Immobilisations corporelles	–	4 002	e	4 002	–	4 002	
Immobilisations incorporelles	–	1 517	e	1 517	–	1 517	
Autres actifs financiers	–	233	e	233	–	233	
	–	5 752		5 752	3 349 599	3 355 351	
TOTAL DE L'ACTIF	4 067 729	–		4 067 729	–	4 067 729	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES							
Passif courant							
Créditeurs et charges à payer	–	24 548	f	24 548	–	24 548	
Passif au titre des avantages du personnel	–	9 259	f	9 259	–	9 259	
Emprunts à long terme	3 493 886	(3 493 886)	i	–		–	
Tranche à court terme de la dette à long terme	–	3 170 069	i	3 170 069	(2 654 981)	515 088	
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	323 817	i	323 817	–	323 817	
	3 493 886	33 807		3 527 693	(2 654 981)	872 712	
Dette à long terme	–	–		–	2 654 981	2 654 981	
Passif au titre de la garantie	134 542	–		134 542	–	134 542	
Passif au titre des prestations définies	–	4 892	f	4 892	–	4 892	
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	232 430	–		232 430	–	232 430	
Autres éléments de passif	50 825	(50 825)	f	–	–	–	
Autres passifs	–	12 126	f	12 126	–	12 126	
	3 911 683	–		3 911 683	–	3 911 683	
Capitaux propres							
Avoir initial	32 944	(32 944)	g	–		–	
Résultats non distribués	87 975	32 944	g	120 919	–	120 919	
Cumul des autres éléments du résultat global	35 127	–		35 127	–	35 127	
	156 046	–		156 046	–	156 046	
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	4 067 729	–		4 067 729	–	4 067 729	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2012 et soldes d'ouverture au 1er avril 2011
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

EXPLICATION DES RECLASSEMENTS

a) L'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ont été regroupés sous la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
b) Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont présentés sous une rubrique distincte plutôt que d'être inclus dans les « Placements ».
c) Les « Parts » ont été reclassées dans les « Placements ».
d) Les montants recouvrables auprès du gouvernement du Québec ont été regroupés sous une même rubrique.
e) Les « Autres éléments d'actif » ont été présentés sous des rubriques distinctes plutôt que d'être regroupés sous une même rubrique.
f) Les « Autres éléments de passif » ont été présentés sous des rubriques distinctes plutôt que d'être regroupés sous une même rubrique.
g) L'avoir initial a été reclassé sous la rubrique « Résultats non distribués ».
h) Les « Actions » ont été reclassées dans les « Placements » et les « Prêts ».
i) Les avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, ont été reclassées à court terme.
j) Les éléments d'actif et de passif sont présentés en distinguant la portion courante de la portion non courante, alors qu'ils étaient auparavant présentés par ordre de liquidité sans cette distinction.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le graphique suivant représente le cadre de référence permettant de situer les relations de la Société avec ses parties prenantes et de mieux définir ses engagements en matière de développement durable.

PERTINENCE DES ENJEUX SELON LES PARTIES PRENANTES

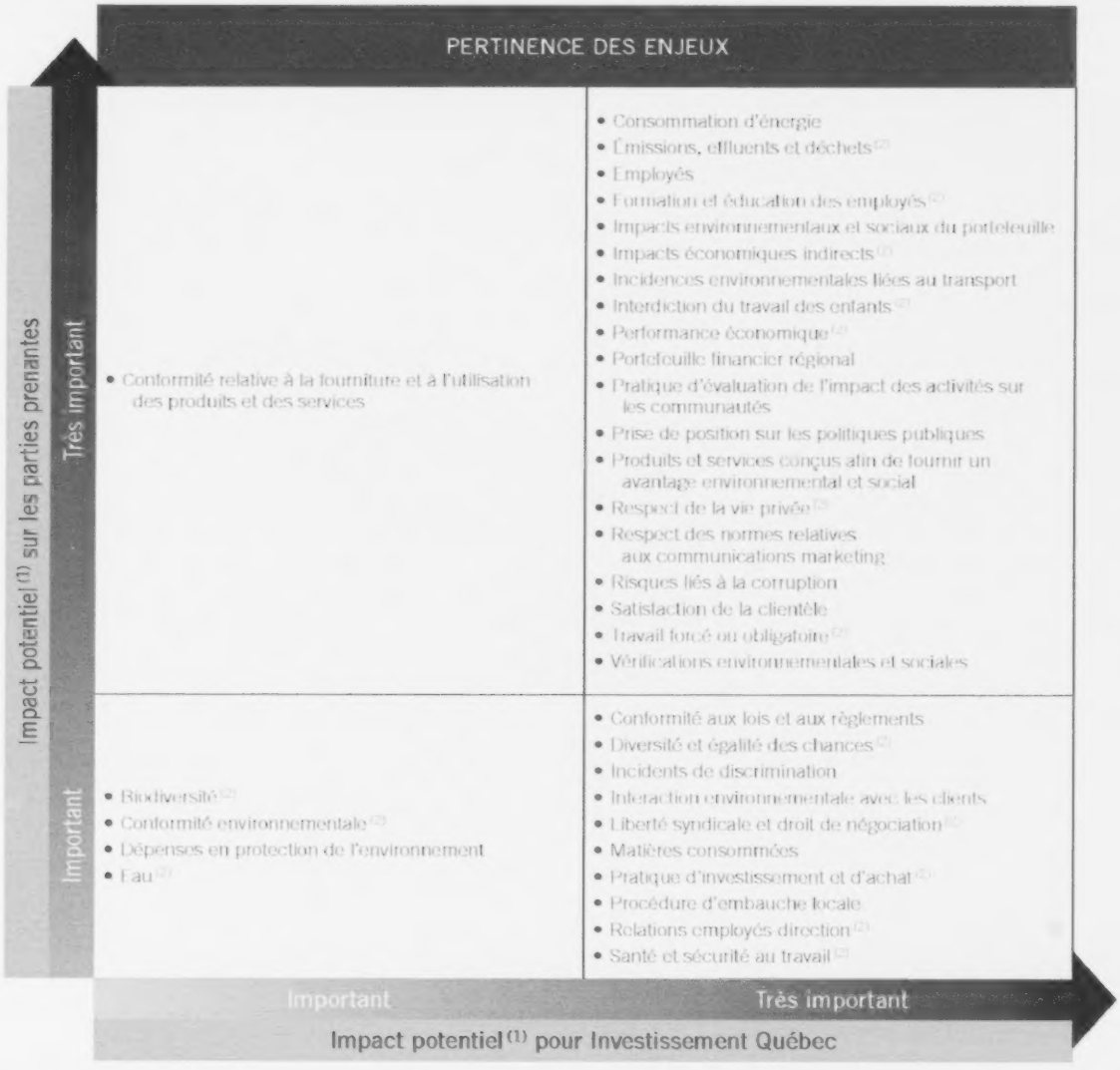

(1) Conséquences (économiques, financières, de réputation, etc.) négatives ou positives d'un changement sur la Société et sur ses parties prenantes, en tenant compte du degré d'influence que la Société peut exercer sur chacun des enjeux.

(2) Indicateurs liés aux volets de la GRI.

INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages contenant l'information relative aux indicateurs GRI. Les indicateurs numériques se rapportent à la stratégie, au profil et à la gouvernance d'Investissement Québec, tandis que les autres codes correspondent aux indicateurs de développement durable retenus par la Société pour évaluer sa performance économique, environnementale et sociale.

Code	Indicateur	Pages
PROFIL		
1. STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président et chef de la direction sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	1, 4, 8
1.2	Description des impacts, des risques et des opportunités majeurs	10, 11, 12, 54, 64, 66, 67, 68, 69, 70
2. PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	Page couverture
2.2	Principaux produits et services	19, 22, 23, 24, 26, 28, 29, 36, 37
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	59, 168, 169
2.4	Lieu du siège social	92, 179
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	179
2.6	Nature du capital et forme juridique	92
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	20, 21, 22, 28, 179
2.8	Taille de l'organisation	4, 5, 71, 72, 86, 165, 166, 167
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport	6, 8
2.10	Distinctions obtenues au cours de la période visée par le rapport	9, 46
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT		
PROFIL DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	1, 13
3.2	Date du dernier rapport publié	13
3.3	Périodicité du rapport	1, 13
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	13
CHAMP ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT		
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	13, 156
3.6	Délimitation du rapport	13
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport	13
3.8	Principes adoptés pour la divulgation d'information sur les coentreprises, les filiales, les installations en crédit-bail et les activités imparties	13
3.9	Méthodes de mesure des données et bases de calcul	13
3.10	Redressement d'information divulguée dans les rapports précédents	(a)
3.11	Changements importants par rapport à la période visée par les rapports précédents touchant la portée du rapport ou les méthodes de mesure utilisées	(a)
INDEX DU CONTENU GRI		
3.12	Tableau indiquant où trouver les éléments d'information requis dans le rapport	157, 158, 159, 160, 161, 162
VALIDATION PAR DES TIERS		
3.13	Politique et pratique en vigueur pour la validation du rapport par des ressources externes	(b)

156
157

Code	Indicateur	Pages
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
GOUVERNANCE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55
4.2	Statut du président du conseil d'administration	48
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	48, 49, 50, 51
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	40, 48
4.5	Lien entre la performance de l'organisation et la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et de la direction	55, 56
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177
4.7	Processus de détermination des compétences et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	53
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes élaborés par l'organisation	3, 45, 46
4.9	Procédures élaborées par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation définit et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	53, 54, 66, 67, 68, 69, 70
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	52
ENGAGEMENTS EXTERNES		
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	66, 67, 68, 69, 70
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	1, 6, 35, 41, 46, 52, 53, 57, 72, 73, 86, 163
4.13	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	(c)
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
4.14	Liste des parties prenantes	40, 41, 42, 43, 44
4.15	Détermination et sélection des parties prenantes	40, 41, 42, 43, 44
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	40, 41, 42, 43, 44
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	40, 41, 42, 43, 44
APPROCHE DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
	Approche de gestion	17
VOLET : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	(d)
EC2	Impacts financiers et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation découlant des changements climatiques	12, 64
EC3	Étendue des plans de retraite à prestations déterminées	106, 128, 129, 130
EC4	Subventions et aides publiques importantes reçues	(e)
VOLET : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
EC5	Gamme de ratios entre les salaires de départ standard et le salaire minimum local aux sites d'exploitation importants	(f)
EC6	Politiques et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux, et part représentée par ces dépenses, aux sites d'exploitation importants	41
EC7	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage de cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants	41
VOLET : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
EC8	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement au bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation	(g)
EC9	Compréhension et description des incidences économiques indirectes importantes	5, 18, 20, 21, 22, 23, 31, 32, 34, 35

Code	Indicateur	Pages
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
	Approche de gestion	75
VOLET : MATIÈRES		
EN1	Matières consommées en poids ou en volume	76
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	76
VOLET : ÉNERGIE		
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	76
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	76
EN5	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité	(h)
EN6	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie résultant de ces initiatives	(i)
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	77
VOLET : EAU		
EN8	Consommation totale d'eau, par source	77
EN9	Sources d'approvisionnement en eau touchées de façon importante par la consommation d'eau	77
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée	77
VOLET : BIODIVERSITÉ		
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	(j)
EN12	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	69
EN13	Habitats protégés ou restaurés	(j)
EN14	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité	(j)
EN15	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction	(j)
VOLET : ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS		
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	76, 77
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids	77
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	77
EN19	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids	77
EN20	Émissions de NO_x, de SO_x et d'autres polluants atmosphériques, par type et en poids	77
EN21	Rejet total d'eaux usées	77
EN22	Masse totale des déchets, par type et par mode de traitement	76
EN23	Nombre total et volume des déversements importants	(k)
EN24	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III, VIII	(i)
EN25	Identité, dimensions, statut de protection et valeur en termes de biodiversité des plans d'eau et habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuable à l'organisation	(j)
VOLET : PRODUITS ET SERVICES		
EN26	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services, et degré d'atténuation atteint	77
EN27	Pourcentage de produits et matériaux d'emballage vendus qui sont récupérés, par catégorie	(i)
VOLET : CONFORMITÉ		
EN28	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement	78

158
159

Code	Indicateur	Pages
VOLET : TRANSPORT		
EN29	Incidences environnementales importantes liées au transport	76
VOLET : GÉNÉRALITÉS		
EN30	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type	11
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE		
	Approche de gestion	39
VOLET : EMPLOI		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	71, 72
LA2	Roulement du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et zone géographique	71
LA3	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	(f)
VOLET : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
LA4	Pourcentage d'employés régis par une convention collective	73
LA5	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	73
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	73
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	71
LA8	Programmes mis en place pour aider les employés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	74
LA9	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	(l)
VOLET : FORMATION ET ÉDUCATION		
LA10	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	74
LA11	Programme de gestion des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	74
LA12	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	74
VOLET : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
LA13	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 70, 71
LA14	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	73
DROITS DE L'HOMME		
VOLET : PRATIQUES D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT		
HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme	46
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants importants qui ont fait l'objet d'une vérification en matière de respect des droits de l'homme	(m)
HR3	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de l'homme et pourcentage d'employés formés	(n)
VOLET : NON-DISCRIMINATION		
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	46
VOLET : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION		
HR5	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	74
VOLET : INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS		
HR6	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail des enfants	(o)
VOLET : ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE		
HR7	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail forcé	(o)

Code	Indicateur	Pages
VOLET : PRATIQUES DE SÉCURITÉ		
HR8	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de l'homme	(i)
VOLET : DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES		
HR9	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones	(i)
SOCIÉTÉ		
VOLET : COMMUNAUTÉS		
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés	(p)
VOLET : CORRUPTION		
SO2	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	45, 46, 47
SO3	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	(n)
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	45, 46, 47
VOLET : POLITIQUES PUBLIQUES		
SO5	Prises de position sur les politiques publiques, participation à l'élaboration des politiques publiques et lobbyisme	45
SO6	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays	(f)
VOLET : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
SO7	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrusts et des pratiques monopolistiques, et leur résultat	(f)
VOLET : CONFORMITÉ		
SO8	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	(q)
VOLET : COMMUNAUTÉ (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	21, 179
FS14	Initiatives afin d'améliorer l'accès aux services financiers aux gens défavorisés	46
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS		
PR1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité sont évalués en vue d'une amélioration	(i)
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie	(i)
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
PR3	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences	(i)
PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage	(f)
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle	43
VOLET : COMMUNICATIONS MARKETING		
PR6	Programmes pour le respect des lois, des normes et des codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris la publicité, la promotion et la commandite	45
PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	45
VOLET : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE		
PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	45
VOLET : CONFORMITÉ		
PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	(r)

160
161

Code	Indicateur	Pages
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS15	Politique pour la conception et la vente équitables des produits et services financiers	45, 46
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	42
IMPACT DES PRODUITS ET SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
VOLET : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué aux activités d'affaires	64, 69
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux aux activités d'affaires	64, 69
FS3	Procédure de surveillance de l'application et de la conformité des exigences sociales et environnementales contenues dans les contrats ou les ententes des clients	64, 69
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales aux activités d'affaires	64, 69
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires sur les risques et occasions sociaux et environnementaux	64, 69
FS6	Pourcentage du portefeuille pour les activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	18, 19, 20, 21, 22, 25
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage social spécifique pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	19
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	18, 64
VOLET : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer l'implantation des directives environnementales et sociales et les procédures d'évaluation des risques	66, 67, 68, 69, 70
VOLET : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans le portefeuille de l'organisation avec qui elle a abordé des questions environnementales ou sociales	64
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection positive et négative environnementale ou sociale	(i)
FS12	Politique de vote concernant les actions votantes détenues par l'organisation ou sur lesquelles elle donne son avis quant aux aspects environnementaux ou sociaux	(i)

(a) Il s'agit du premier rapport de développement durable d'Investissement Québec depuis la fusion du 1er avril 2011. Étant donné que la SGF ne publiait pas de rapport de développement durable, les informations divulguées dans le présent rapport ne peuvent pas être comparées avec celles des rapports de développement durable de l'ancienne Investissement Québec.

(b) Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.

(c) La Société n'est affiliée à aucune association.

(d) Étant donné que le rapport de développement durable est intégré au rapport annuel, toute l'information sur cet indicateur se trouve dans les états financiers de la Société et les notes afférentes figurant aux pages 80 à 154.

(e) La Société ne reçoit aucune subvention ni aide publique puisque le gouvernement est son principal actionnaire. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la note 1 de la page 92.

(f) L'indicateur n'est pas retenu en raison de sa non-pertinence pour la Société.

(g) La Société n'a pas le mandat d'investir dans les infrastructures et les services publics tels que le transport et les aménagements sociaux, sportifs ou médicaux. La Société ne réalise donc passe type d'investissement décrit par cet indicateur.

(h) L'économie d'énergie est difficile à calculer en raison de la méthode de calcul employée afin d'obtenir la consommation énergétique totale de la Société.

(i) L'indicateur ne s'applique pas en raison des responsabilités découlant du mandat et du rôle de la Société.

(j) Les bureaux de la Société sont situés en zone urbaine. Par conséquent, ses activités n'ont pas d'impact sur les zones protégées, les zones riches en biodiversité, les habitats protégés ou les espèces menacées.

(k) Aucun déversement n'a été effectué en raison des activités de la Société.

(l) Aucune question de santé et de sécurité n'est régie par des ententes formelles avec les syndicats.

(m) La Société ne réalise pas de vérification en matière de respect des droits de l'homme.

(n) Aucune formation n'a été donnée pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

(o) La Société n'exerce pas d'activités à risque concernant le travail des enfants et le travail forcé.

(p) Comme il est indiqué à la page 179, la Société a des bureaux dans toutes les régions du Québec et ailleurs dans le monde. Toutefois, ces bureaux ont peu d'impacts directs sur les communautés locales.

(q) La Société n'a reçu aucune amende ni sanction non pécuniaire pour le non-respect des lois et des règlements.

(r) La Société n'a reçu aucune amende pour le non-respect des lois et des règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et des services.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La gestion des ressources informationnelles consiste essentiellement à soutenir l'ensemble des activités associées à la mission de la Société, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de l'exercice, les activités réalisées à cet égard ont principalement touché la consolidation des infrastructures technologiques et des applications de la SGF et de l'ancienne Investissement Québec.

À la suite de la fusion, la priorité a été accordée à la transparence et aux accès sécuritaires dans l'utilisation courante des anciennes et des nouvelles applications et des infrastructures de la Société.

Le conseil d'administration a approuvé, en décembre 2011, la Politique sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles élaborée en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. Cette politique est accessible sur le site Internet de la Société.

BUDGET EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, 2011-2012

	Dépenses (M$)	Budget (M$)	
INVESTISSEMENT			
Acquisition de matériels et logiciels	0,5	1,2	
Nouveauté – Applicatifs d'entreprise	0,2	1,4	
TOTAL – INVESTISSEMENT	**0,7**	**2,6**	
CONTINUITÉ			
Entretien, télécommunication, location	1,8	1,9	
Évolution et entretien – Applicatifs d'entreprise	0,3	0,4	162
TOTAL – CONTINUITÉ	**2,1**	**2,3**	163

Au chapitre des investissements, l'écart important provient du report de la mise en place du plan directeur à l'exercice 2012-2013. Les projets d'envergure, tels que la gestion documentaire, la refonte du site Internet et le remplacement des technologies désuètes, ont été reportés. Cependant, l'ensemble des projets technologiques ont été livrés à temps et conformément aux budgets prévus. Les avantages pourront être évalués au cours du prochain exercice, lorsque le retrait des anciennes infrastructures sera terminé.

INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Afin de respecter les orientations gouvernementales en matière de télécommunication informatique, la Société a terminé la migration au réseau intégré de télécommunication et multimédia (RITM) de 12 bureaux au Québec. L'utilisation de ce réseau apporte plus de robustesse et de vitesse au système de télécommunication.

Le projet de migration à la téléphonie IP a également débuté au cours de l'exercice par l'ajout d'accès au bureau principal de Montréal. Ce changement réduit le coût des appels interurbains, uniformise la gestion de la téléphonie et procure de nouvelles fonctions aux utilisateurs.

La Société a procédé à une analyse exhaustive des services en vigueur afin de préparer la consolidation et d'optimiser les différents centres de services informatiques. Cette consolidation a entraîné des investissements importants visant à mettre sur pied une infrastructure à jour, évolutive et offrant une continuité de services adéquate.

APPLICATIFS D'ENTREPRISE

Plusieurs mandats ont été réalisés, soit le déploiement de la suite Office 2010, l'intégration du programme ESSOR provenant du FDE, le transfert de dossiers anciennement gérés au MDEIE, la création de Financement UNIQ et de Financement IMPLIQ, la gestion des risques, la nouvelle tarification ainsi que le calcul de la notation et de la provision.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Société a rappelé à son personnel les mesures de sécurité énoncées dans la directive portant sur l'attribution et l'utilisation des postes de travail mobiles. Ces rappels s'inscrivent dans le programme de sensibilisation à la sécurité de l'information.

Par ailleurs, l'architecture de l'environnement électronique est en voie d'être renforcée par la mise en place d'un ensemble de mesures technologiques et administratives. Cette initiative permettra à la Société de maintenir le climat de confiance nécessaire dans ses échanges électroniques.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

SECTEUR AGROALIMENTAIRE

PRINCIPALES PARTICIPATIONS	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 MARS 2012
PARTENAIRES	
C.D.M.V. INC.	100 %
LE CENTRE D'INSÉMINATION PORCINE DU QUÉBEC (CIPQ) INC.	100 %
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ALT CANADA Investisseurs privés et institutionnels	12,4 %
CONGÉBEC LOGISTIQUE Desjardins Capital de risque Investisseurs privés	31,5 %
FORAGEN TECHNOLOGIES Société capital de risque Banque Royale Saskatchewan Opportunities Corporation	33,3 %
GROUPE COLABOR	8,0 M$ (dette)
TFI HOLDINGS INC. (TRANSFORCE)	50,0 M$ (dette)
LUXLAS FUND LIMITED PARTNERSHIP (CLÉMENT PAPPAS)	23,9 M$ US (dette)
LE GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA	12,5 M$ (dette)

SECTEUR FORESTIER

PRINCIPALES PARTICIPATIONS	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 MARS 2012
PARTENAIRES	
CASCADES Public	8,0 %
DOMTAR Public	4,2 %
FIBREK	76,7 M$ (dette)
GESTION FORESTIÈRE LAGROIX INC.	100 %
GESTION FORESTIÈRE DU SAINT-MAURICE INC.	100 %
GROUPE CANAM	7,6 M$ (dette)
GROUPE EMBALLAGE SPÉCIALISÉ (INDUSPAC) Groupe Induspac Emballage	35,0 %
KRUGER WAYAGAMACK Kruger	49,0 %
PRODUITS FORESTIERS TEMREX, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	100 %
REXFORÊT INC.	100 %
GROUPE AGF	10,0 M$ (dette)

SECTEUR DES MINES, DES MATÉRIAUX, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPALES PARTICIPATIONS	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 MARS 2012
PARTENAIRES	
ALUMINERIE ALOUETTE Rio Tinto Alcan Austria Metall (Autriche) Hydro Aluminium (Norvège) Marubeni (Japon)	13,3 %
CAMOPLAST SOLIDAL	25,5 M$ US (dette)
CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR Cepsa (Espagne)	49,0 %
CEPSA CHIMIE MONTRÉAL Cepsa (Espagne)	49,0 %
CHIMIE PARACHEM Suncor	49,0 %
CORPORATION MINIÈRE OSISKO	37,5 M$ (dette)
FORAGE ORBIT GARANT Public	7,1 %
GLV Public	2,2 %
MINES AGNICO EAGLE	20,0 M$ US (dette)
PROJET SEPTÎLES (MINE ARNAUD INC.) Yara International (Norvège)	61,8 %
ROYAL NICKEL CORPORATION Public	2,5 %
SOQUEM INC.	100 %
STORNOWAY DIAMOND Public	33,4 %
5N PLUS Public	3,1 %
AMERICAN IRON & METAL COMPANY	29,5 M$ (dette)

SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE

PRINCIPALES PARTICIPATIONS	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 MARS 2012
PARTENAIRES	
AXCAN HOLDINGS TPG Capital (États-Unis) Investisseurs privés	Non divulgué
GENICHEM THÉRAPEUTIQUES Fonds de retraite Bombardier Shire Pharmaceutical Fonds de solidarité FTQ	7,3 %
LABORATOIRES PALADIN Public	1,5 %
WARNEX Public	4,63 %

SECTEUR DES TIC

PRINCIPALES PARTICIPATIONS	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 MARS 2012
PARTENAIRES	
ALLIANCE FILMS Goldman Sachs (États-Unis)	38,5 %
GROUPE TLMASSE Investisseurs privés	29,2 %
LIONS GATE ENTERTAINMENT Public	s.o.
LOGIBEC OMERS Private Equity	11,8 M$ 18,2 M$ (dette)
MÉDIAMEDTECHNOLOGIES Investisseurs privés	30,1 %
SOLUTIONS ABILIS Investisseurs privés	7,0 M$
TECHNOLOGIES MIRANDA Public	9,4 %
UBISOFT ENTERTAINMENT Public	4,5 %
VISION GLOBALE A.R. Investisseurs privés	6,0 M$
GROUPE VARITRON Investisseurs privés	6,0 M$
GROUPE GFI SOLUTIONS Fonds de solidarité FTQ Desjardins Capital de risque	28,7 %

166
167

FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOM DE LA FILIALE EXPLOITANTE	DATE DE CRÉATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JUSTIFICATION DE LA CRÉATION	CONTRIBUTION DE LA FILIALE AUX ORIENTATIONS
IQ Immigrants Investisseurs inc.	2000	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MICC et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.		Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises.
IQ FIER inc.	2005	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investira dans les fonds. Coordonne également l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe à titre de commanditaire à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.		Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises.
C.D.M.V. inc.	1990	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement à la SOQUIA.	Filiale exploitante et génératrice de profits. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Albecour inc.	1992	Achète la matière première (alumine), supervise la logistique du transport de l'alumine, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette et en assure le transport aux clients.	Filiale gérant la participation d'Investissement Québec dans Aluminerie Alouette (13 %).	Filiale exploitante et génératrice de profits. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
Produits forestiers Temrex, société en commandite	2009	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Acquisition temporaire d'une participation de 50 % détenue par Tembec dans une usine de sciage et de copeaux pour permettre la réalisation d'un projet de modernisation.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
SOQUEM inc.	1965	Contribue au domaine de l'industrie minière par la découverte et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte. Favorise le transfert d'expertise et la formation de personnel qualifié. La mise en exploitation de ses découvertes a créé de nombreux emplois tout en contribuant considérablement à la valeur de la production minérale du Québec.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la ressource minière.
Rexforêt inc.	1973	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du MRNF.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement à REXFOR.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.

NOM DE LA FILIALE EXPLOITANTE	DATE DE CRÉATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JUSTIFICATION DE LA CRÉATION	CONTRIBUTION DE LA FILIALE AUX ORIENTATIONS
Gestion La Madeleine inc.	2009	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Acquisition stratégique d'une terre à bois et d'une rivière à saumons (appartenaient à Domtar) pour assurer l'approvisionnement en bois des entreprises de la Gaspésie, dont Temrex.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	2009	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Acquisition stratégique d'une terre à bois de 389 383 hectares (appartenait à Smurfit Stone) pour assurer l'approvisionnement en bois des usines de sciage de la Mauricie.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	2006	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Acquisition stratégique d'une terre à bois de 60 000 hectares (appartenait à Bowater) afin d'assurer l'approvisionnement en bois des entreprises de la Gaspésie, dont Temrex.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc.	1977	Assure la production et la distribution d'insémination porcine.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement à la SOQUIA.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Mine Arnaud inc.	2006	Détient une participation de 61,8 % dans un projet minier d'apatite (roche utilisée dans la production d'engrais) dans le Canton d'Arnaud, à Sept-Îles.	Acquisition stratégique de titres miniers en vue d'une exploitation minière à ciel ouvert.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la ressource minière.

CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, qui a été mis à jour le 19 mars 2012. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il peut être consulté sur le site Internet de la Société.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société, et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts, L.R.Q., chapitre I-3;

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur, ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1er septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « IQ » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une Bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3. EN SUS DES LOIS

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4. DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou de règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2. LE RESPECT DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3. LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4. LE RESPECT DE L'ORGANISATION

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. RÈGLES DE CONDUITE

3.1. DEVOIRS DE PRUDENCE ET DILIGENCE

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2. UTILISATION DES BIENS

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4. AVANTAGES, BÉNÉFICES OU CADEAUX

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5. INTERDICTION DE SOUDOYER

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6. VOTE DIRIGÉ

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7. INTERDICTION D'AGIR APRÈS CESSATION DE FONCTIONS

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8. COLLABORATION

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9. VIGILANCE

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10. NEUTRALITÉ ET RÉSERVE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes. Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LOYAUTÉ

4.1. INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2. PRIORITÉ AUX FONCTIONS

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3. CONFLIT

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4. CUMUL DE FONCTIONS

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5. TITRES D'UNE ENTREPRISE LIÉE

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

4.5.1. bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;

4.5.2. bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou

4.5.3. bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. DIVULGATION ET ABSTENTION

5.1. DEVOIR DE DIVULGATION ET ABSTENTION DE VOTER

L'administrateur qui :

5.1.1. est partie à un contrat avec la Société, une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.2. est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société, une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.3. a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société, de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du conseil;

5.1.4. doit divulguer au président du Conseil d'administration ou, en son absence, au conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2. MANIÈRE ET MOMENT DE LA DIVULGATION

5.2.1. La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;

5.2.2. suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;

5.2.3. suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou

5.2.4. suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3. ACTIVITÉ COMMERCIALE NORMALE

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4. FAMILLE IMMÉDIATE

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5. DIVULGATION DES DROITS CONTRE LA SOCIÉTÉ

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6. DÉCLARATION

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

5.6.1. déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;

5.6.2. le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

5.6.3. le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, de droit, de priorité, d'hypothèque ou d'avantage financier ou commercial considérable en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et

5.6.4. au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :

5.6.4.1. sa famille immédiate, et

5.6.4.2. les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7. DÉCLARATION NÉGATIVE

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8. CHANGEMENT IMPORTANT

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement important à son contenu.

5.9. CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10. REMISE DES DÉCLARATIONS AU SECRÉTAIRE

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES

6.1. PROHIBITION STATUTAIRE

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2. TRANSACTION

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

6.2.1. tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et

6.2.2. tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3. RÈGLES DE RIGUEUR

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. DISPENSES

7.1. DISPENSES D'APPLICATION

Le présent code ne s'applique pas :

7.1.1. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ou indirectement;

7.1.2. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

7.1.3. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou

7.1.4. à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2. DISPENSES SUPPLÉMENTAIRES

De plus, le présent code ne s'applique pas :

7.2.1. à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;

7.2.2. à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou

7.2.3. à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le Comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2. RAPPORT

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3. AVIS CONSULTATIFS

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4. ARCHIVES

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5. CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6. OBTENTION PRÉALABLE D'UN AVIS CONSULTATIF

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

8.6.1. l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lequel ils se fondent ne se réalisent;

8.6.2. l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;

8.6.3. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et

8.6.4. l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7. PRÉSERVATION DE L'ANONYMAT

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

9.1. AVIS DE CONTRAVENTION

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2. SUSPENSION PROVISOIRE

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3. NOTIFICATION

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4. IMPOSITION DE LA SANCTION

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5. NATURE DE LA SANCTION

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6. FORME DE LA SANCTION

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7. RESTITUTION DES PROFITS

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8. VOTE NON DÉTERMINANT

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1. MOMENT

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2. INTERVENTION

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue en annexe C.

DÉCLARATION RELATIVE À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément aux travaux d'analyse et d'harmonisation des politiques entrepris à la suite du regroupement de la SGF et de l'ancienne Investissement Québec, la Société applique la Politique linguistique qui était en vigueur à Investissement Québec et qui a été adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2001. Cette politique est accessible sur le site Internet de la Société.

Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la Politique linguistique, un sous-comité relevant du Comité de direction est en place. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard.

Le sous-comité relève du vice-président principal aux communications, aux affaires publiques et au développement durable et est composé de la directrice de la vérification interne, d'un représentant de la Direction des communications et d'un représentant du président et chef de la direction. Le sous-comité a tenu six réunions en 2011-2012. Ses travaux ont porté sur la mise à jour de la Politique linguistique d'Investissement Québec après l'adoption de la nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Une version actualisée de la Politique linguistique sera soumise à l'approbation du conseil d'administration.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

AU QUÉBEC

BROSSARD
4805, boulevard Lapinière, bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

CHANDLER
500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE
1100, boulevard René-Lévesque, bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU
230, boulevard Saint Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL
3030, boulevard Le Carrefour, bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

MONTRÉAL
Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

Centre de commerce mondial de Montréal
413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Région est de Montréal
7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Saint-Laurent
3300, boulevard de la Côte-Vertu, bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)
1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI
70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA
170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3300

SAGUENAY
Édifice Marguerite-Belley
3950, boulevard Harvey, 2e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES
11535, 1re Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES
454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE
200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES
100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

DANS LE MONDE

ATLANTA
191 Peachtree Street NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING
19 Dongzhimenwai Dajie, District de Chaoyang
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES
One Heddon Street
Londres W1B 4BD, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

LOS ANGELES
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUMBAI
Indiabulls Finance Centre, Tour 2, 21e étage
Senapati Bapat Marg, Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749 4486

MUNICH
Karl-Scharnagl-Ring 6
80539 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31 19

NEW YORK
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

STOCKHOLM
Klarabergsgatan 23, 6e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 37

TOKYO
Shiroyama JT Trust Tower
32e étage, 4-3-1 Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032 Japon
Téléphone : +81 3 5733 4588

Imprimé sur du papier Holland Cream 100 satin, contenant 100 % de fibres, produit communément certifiées FSC, certifié Ecolabel, procédé sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

Élaboration des contenus et rédaction :
Vice-présidence principale aux communications,
aux affaires publiques et au développement durable
et Vice-présidence aux finances

Révision : Vice-présidence principale aux
communications, aux affaires publiques et
au développement durable et Direction
de la vérification interne

Coordination de la création et de la production :
Vice-présidence principale aux communications,
aux affaires publiques et au développement durable

© Investissement Québec, juin 2012
Dépôt légal – 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-65114-7

The financial statements of this report are also available in English on Investissement Québec's website.

INVESTISSEMENT QUÉBEC
1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec)
H3B 4L8

1 866 870-0437
investquebec.com

2011-2012

Investissement Québec

FACILITER · FINANCER · PROPULSER